



<http://www.horlieu-editions.com>
contact@horlieu-editions.com

INTROUVABLE

LES REVOLTES LOGIQUES N° 5

Numéro de revue publié au 2ème trimestre 1977 aux éditions Solin.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites à l'exclusion de toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'auteur, le nom du site ou de l'éditeur et la référence électronique du document.

Document accessible à l'adresse suivante:
horlieu-editions.com/introuvables/les-revoltes-logiques/les-revoltes-logiques-n-5.pdf

© les auteurs

Les révoltes logiques n°5 15 F.



Démocratie

« Le drapeau va au paysage immonde,
et notre patois étouffe le tambour.

« Aux centres nous alimenterons la
plus cynique prostitution. Nous massa-
crerons *les révoltes logiques.*

« Aux pays poivrés et détrempés! —
au service des plus monstrueuses
exploitations industrielles ou militaires.

« Au revoir ici, n'importe où. Conscrits
du bon vouloir, nous aurons la philo-
sophie féroce; ignorants pour la science,
roués pour le confort; la crevaïson
pour le monde qui va. C'est la vraie
marche. En avant, route! »

A. Rimbaud

Arthur Rimbaud.

Les révoltes logiques n°5 15 F.

cahiers du Centre de Recherches
sur les Idéologies de la Révolte

Collectif de rédaction :

Jean Borreil, Geneviève
Fraisie, Jacques Rancière,
Pierre Saint-Germain, Mi-
chel Souletie, Patrick Vau-
day, Patrice Vermeren.

Pour prendre contact
avec la revue: permanen-
ce le 1er et 3ème jeudi du
mois, de 17 à 19 h., à la
librairie *dérives*, 1 rue des
Fossés Saint-Jacques,
75005 PARIS - Tél. :
033.39.46.

Photos de ce numéro :
DOULINE

**L'abonnement annuel pour
4 numéros: 60 F. (Etran-
ger: 70 F.) – Le numéro :
15 F.**

Edité par Solin
1, rue des Fossés Saint-
Jacques - 75005 PARIS.

Imprimé par Copédith
7, rue des Ardennes
75019 PARIS
Dépôt Légal
2ème trimestre 1977.

Directeur de la publication
Jean Borreil.

sommaire

N° 5 – Printemps-Eté 1977

ETUDES

**Phénoménologie des travailleurs de l'Etat ou
le massacre des innocents**
par Jean Borreil.....7

**Femmes prénommées : les prolétaires saint-
simoniennes rédactrices de « La femme libre »
1832-1834**
par Lydia Elhadad.....29

**Les amants de la liberté ? Stratégies de
femme, luttes républicaines, luttes ouvrières**
par Christine Dufrancatel.....61

DOCUMENT

Les prolétaires dans la machine municipale
Interview de Robert Saunier.....95

1, RUE DES FOSSES SAINT-JACQUES, 75005 PARIS

Dans ce numéro, deux types d'histoire : la longue histoire du processus par lequel, au long de plus d'un siècle, s'effectue sur les individus appelés au service de la collectivité la prise d'État : prise d'habit si l'on veut, normalisation des conduites, appropriation d'une symbolique, formation du travailleur fonctionnarisé, nationalisé, étatisé. En regard, en écho (?) la ponctuation de trois moments où quelque chose d'autre vient battre les murs de l'ordre établi, interroger une certaine distribution des fonctions sociales : rôles de l'homme et de la femme, du politique et du domestique, du service social d'aujourd'hui et de l'anticipation de la cité heureuse ; affirmation entre 1832 et 1834 de la **Femme libre** ; émergence en 1879 du féminisme dans un Congrès ouvrier ; rencontre vers 1930 du jeune idéal communiste avec le décorum et la gestion des municipalités.

En écho donc, l'histoire d'un ordre qui s'institue lentement et trois temps où se fait jour ce que cet ordre refoule ou ce qui pourrait le saper. Histoires qui nous interpellent : non pas au sens où nous voudrions nous inspirer des exemples ou tirer les leçons du passé : reprendre l'élan des femmes libres de 1832 ou des communistes de 1925 (revenir au communisme pur et dur ou à la douceur impure des couturières affranchies du saint-simonisme), en évitant les pièges qui les firent retomber dans l'ordre existant. S'il y avait eu de bonnes solutions ; pourquoi les unes et les autres ne les eussent-ils pas appliquées ? « Parce que les conditions n'étaient pas mûres » ; ce qui, en dernière analyse veut toujours dire, avec le coefficient de modestie que donne l'accumulation historique : parce que nous, nous savons.

Ce que peuvent plutôt cette histoire et ces contre-histoires, c'est nous aider à nous interroger non point sur ce que nous devons faire, mais d'abord sur

ce que nous voulons. A cela peut servir l'odyssée-apologue du travailleur de la collectivité accédant à l'heureuse identification de son existence individuelle et de l'universel du « service public ». Car l'histoire de la prise de l'Etat sur les individus n'a-t-elle pas comme ombre portée l'histoire de l'idéal socialiste ?

Assurément celui-ci n'a jamais tant chanté qu'aujourd'hui l'autogestion et la vie en vert. Mais à relire la façon dont en 1871 le révolutionnaire « étatiste » Marx revendique comme l'acte même de la révolution la reprise de soi de la société civile dévorée par l'hydre étatique, à le voir, à peu de temps de là, ricaner sur l'État populaire ou dénoncer les démocratiques évidences de l'instruction par l'État, on se prend à penser que les étatistes de ce temps-là étaient encore bien solidaires de cette « anarchie » bourgeoise qu'ils dénonçaient, au regard de nos jeunes socialistes qui promènent leur attaché-case de séminaire sur l'autogestion en colloque sur la vie à changer. Depuis 1871, le socialisme dominant n'a guère cessé de progresser dans un certain sens : celui de la demande de l'État progressiste contre la société civile réactionnaire. Et ce mouvement, n'en donnent-ils pas le modèle, ces travailleurs de l'État qui, comme l'instituteur de campagne, ne cessent d'en appeler de la réaction rampante au bras équitable du contrôle d'État ? Idéal de l'État-République comme propédeutique à l'idéal de l'État socialiste.

Idéal qui « refoulerait » la différence, à commencer par celle de la femme ? Il est plus tortueux que cela. Car des interventions-dissidences des femmes, il retient toujours quelque chose. En effet, la différence féminine a eu historiquement deux grandes manières de se faire entendre : l'affirmation de sa spécificité et la revendication de son égalité. Or des deux côtés la reconnaissance s'est trouvée piégée. Au terme du parcours des femmes libres qui revendiquent l'amour comme leur spécificité se propose une certaine reconnaissance de la femme qui est aussi bien la définition d'un certain service public : non plus esclave mais mère et éducatrice de l'homme, ménagère non plus de son mari mais de la collectivité. Et au terme de la revendication du droit des femmes au travail, à être traitées comme les hommes, voire à délaissier la vaisselle conjugale pour la réunion syndicale, quelque chose s'énonce : que la travailleuse a les mêmes droits que le travailleur mais que comme celui-ci n'en a en réalité aucun, la libération de la femme n'est pas autre chose que la libération du travailleur (euse).

Ou peut-être, au moment où se mettent en place les grandes procédures de l'amour de la collectivité (patrie, État, classe), où se met en place la notion moderne de parti ouvrier, en ces années 1880 où la forme de la domination bourgeoise parvient enfin à se stabiliser, l'émergence – évanouissante – du féminisme jouerait-elle un rôle plus complexe : disqualifier l'idéologie organique des élites ouvrières en dénonçant son sexisme, pour ensuite se disqualifier lui-même dans sa radicalité, celle-ci ne pouvant être que bourgeoise (au service de celles-là seules dont l'oppression ne rend pas « formels » les droits).

Jeux à trois (femmes-ouvriers-bourgeois) (femmes-République-socialisme) qui partagent les effets de la révolte et servent par les alliances qu'ils nécessitent à colmater les brèches ? Ce n'est pas pour rien que la République

radicale se donne pour emblème cette Marianne à allure de Minerve, déesse de la guerre et de la sagesse, symbole peut-être de cette institutrice de campagne, vierge et martyre du service public, dispensatrice de l'éducation et des valeurs patriotiques, d'autant plus amoureuse de l'État et du corps académique qu'elle subit davantage la répression des hobereaux locaux et de la politique mâle. Façon d'indiquer que l'ordre politique moderne ne repose pas sur la simple répression de la femme mais sur un certain usage des qualités « féminines » au service d'un dispositif plus complexe de pouvoir ; de même que la scène politique ne se constitue pas simplement par le refoulement de « la vie » : sans cesse le politique est appelé par les contradictions de la société civile et sans cesse celle-ci lui fournit les modèles de son intervention (du bras de fer de l'autorité paternelle au dévouement féminin du service public...). Ce qui nous intéresse ici : qu'est-ce que **représenter** une catégorie opprimée ? Quand en 1832 ou en 1880 des femmes, exclues des privilèges de la représentation politique, exercent cette fonction, à qui s'adressent-elles, de quoi font-elles argument, quelles règles essaient-elles de détourner du jeu qui leur est imposé ?

De cet entrelacement des conflits de la société civile et de la société politique témoigne aussi l'histoire, évoquée par Robert Saunier, des ouvriers communistes mis à la direction d'une « machine de l'État bourgeois », en l'occurrence une municipalité. Là encore la contradiction vient de plusieurs côtés : le réseau des amitiés ouvrières, la protection des militants chassés de l'usine, la volonté de prolétarianiser la gestion municipale viennent paradoxalement renforcer les effets d'embourgeoisement que le cadre étatique ou le poids des traditions exercent sur la gestion d'une municipalité ouvrière. Devant l'embourgeoisement ainsi renforcé, ceux qui veulent défendre l'idéal communiste se trouvent eux aussi pris dans une relation à trois qui joue au profit de l'autorité centrale (ici celle du Parti).

En analysant aussi bien l'insuccès des féministes du XIX^e siècle que la « réussite » des prolétaires communistes embourgeoisés et étatisés ou le dressage du travailleur de l'État, nous n'avons pas voulu ajouter de nouvelles pièces au dossier des grandes « généalogies » qui se pratiquent aujourd'hui : histoires d'un pouvoir moderne ubiquiste et omnipotent qui n'en finirait jamais de quadriller les espaces, enfermer les corps, réprimer les désirs et récupérer les révoltes ; mais non plus accrédi-ter l'idée d'une sorte d'évanouissement du pouvoir central et de sa fonction répressive dans l'entrelacs des mille rapports de pouvoir qui s'exercent à partir de chaque fonction sociale (l'ordre de la maison, l'éducation des enfants, la gestion de la santé, le balayage municipal...) ou se reproduisent dans la distribution des fonctions militantes des organisations mêmes qui s'insurgent contre l'ordre social. Sans doute dirions-nous volontiers avec Michel Foucault que « le pouvoir vient de partout » (V.S., (1) et que le discours gauchiste sur la répression est un peu insuffisant pour rendre compte de ses modes d'exercice. Mais faut-il tirer de là une alternative entre un pouvoir répressif et un pouvoir « productif » ? Et l'omni-

(1) « La volonté de savoir », éditions Gallimard, 1976, p. 122.

présence et l'infini partage du pouvoir permettent-ils d'affirmer que « le pouvoir dans ce qu'il a de permanent, de répétitif, d'inerte, d'auto-reproducteur, n'est que l'effet d'ensemble qui se dessine à partir de toutes ces mobilités, l'enchaînement qui prend appui sur chacune d'elles et cherche en retour à les fixer ? » (2). L'État moderne n'a pas assis le pouvoir qui déjà terrifiait l'« étatiste » Marx et s'est monstrueusement développé depuis par la simple « intégration institutionnelle des rapports de pouvoir » (3). Il ne se contente point en 1880 d'être le fléau de la balance dans les conflits de ses employés avec les notabilités locales : c'est lui qui les a envoyés en mission et qui a organisé la scène où se jouent leurs conflits.

Comme c'est lui qui sans cesse au cours du XIX^e siècle stimule le zèle de ses agents, assez sots souvent au début pour croire que le propre d'un bon fonctionnaire est de n'avoir point dans son ressort de conflits et de troubles à relater. Si multiples que soient les rapports de pouvoir dans lesquels se trouvent pris la femme qui revendique ses droits, le travailleurs fonctionnarisé ou le municipal communiste, le jeu même de ces multiplicités ne reste-t-il pas dépendant de grands rapports de domination qui s'exercent à sens unique en dernière instance : de l'homme sur la femme, de l'État sur les individus, du capital sur le travail ? Le refus des pensées politiques classiques de la souveraineté oblige-t-il à reconduire l'image assez classique elle-même d'un pouvoir central qui ne serait que la résultante des mille petits conflits où chacun exerce sa part d'oppression ? « Il faut sans doute être nominaliste » dit Foucault (4). Mais la dissolution de la souveraineté dans la poussière des relations de pouvoir ne mêle-t-elle pas le nominalisme de la révolte (qui suit les déplacements du pouvoir et désigne en chaque cas l'ennemi concret) avec un positivisme des grands « dispositifs » et des grandes « règles » ? Ne substitue-t-elle pas au vieux déterminisme du « développement des forces productives » ou au fatalisme de l'État répressif, la vision d'un équilibre social reproduit dans la forme du conflit : nouvelle représentation d'un moins mauvais des mondes possibles, harmonie universelle conflictuellement autogérée, rendant au théoricien – là même où il prétend n'être qu'un petit relais dans le champ du pouvoir – la fonction de dire la nécessité ?

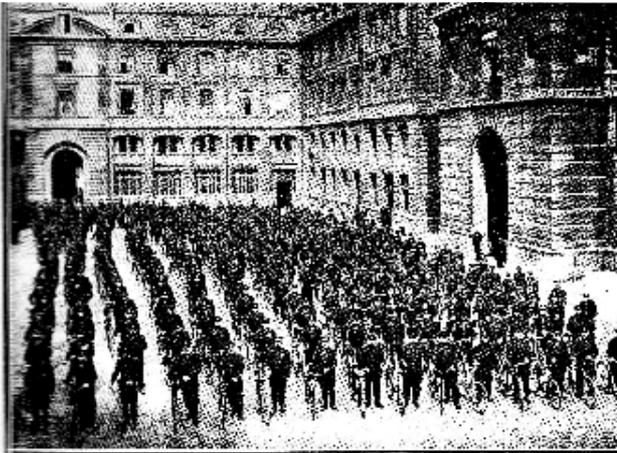
Problème : Comment penser l'histoire autrement que dans les catégories de la nécessité (du développement qui fait éclore ce qui est mûr et échouer ce qui vient avant son heure ; de la théorie dont la non-observation mène à la catastrophe...) ou de l'équilibre des tensions contraires ? Comment voir dans l'acte de la dissidence ou du refus, dans ses échecs mêmes ou les voies de sa récupération autre chose que le passage de la nécessité ou le jeu de balancier de la machine sociale : y reconnaître le moment d'un choix, d'un imprévisible, bref, l'émergence d'une liberté ; tirer de l'histoire non des leçons ni exactement une « explication » mais le principe d'une vigilance à ce qu'il y a de singulier dans chaque appel de l'ordre et dans chaque affrontement.

(2) Ibid., p. 122-123.

(3) Ibid., p. 127.

(4) Ibid. p. 123.

PHENOMENOLOGIE DES TRAVAILLEURS DE L'ETAT ou le massacre des innocents



Une revue d'agents exécutés dans une cour de la préfecture de police à Paris

« Il importe essentiellement de ne pas perdre de vue que les services publics ne sont pas faits pour les fonctionnaires, mais eux pour ces services ».

(Ministère des Travaux Publics,
30 janvier 1909

« Il importe essentiellement de ne pas perdre de vue que les services publics ne sont pas faits pour les fonctionnaires, mais eux pour ces services »
(Ministère des Travaux Publics, 30 janvier 1909).

« Des hommes sans intérêt, car ils ne sont en rapport véritable avec aucune des classes civiles qui constituent l'État ; ils forment une caste « sui generis », la caste des écrivains.

Ils touchent leurs appointements aux caisses de l'État et écrivent, écrivent, écrivent en silence dans des bureaux bien garantis par des portes bien fermées, sans être ni connus, ni remarqués, ni renommés et en élevant leurs enfants pour en faire des machines écrivassières comme eux. J'ai vu tomber une de ces machineries, la machinerie militaire, c'était le 14 octobre 1806 (bataille d'Iéna). Peut-être la machinerie écrivassière aura-t-elle aussi son 14 octobre ? »
(Correspondance du Baron Stein avec le Comte de Gagern, 24 octobre 1821).

Prologue de la fable : Dites « Je le jure »

La Révolution est **obligée** de détruire toutes les administrations existantes. Marx ? Non, Talleyrand qui, dans un rapport au Premier-Consul (voir hors-texte ci-contre), désigne le problème de l'État révolutionnaire : détruire toutes les administrations existantes et... en construire d'autres, c'est-à-dire façonner – et pour commencer, dresser – les « nouveaux employés » pour le nouvel État. Un dressage qui commence par un serment solennel. Le nouveau Maître est bien conseillé. Et il sera un bon entendeur : le Code Napoléon régit encore l'essentiel de la vie administrative et étatique de l'hexagone. Ressassement de la preuve qu'une fois la machine d'État refaite pour d'autres besoins, elle peut traverser restaurations, républiques, empires, fascismes ou programmes communs en marchant à la réforme tout en ne subissant, de manière complémentaire, que des retouches.

Avec ce serment public, mesure nécessaire pour devenir ou rester « employé » (aujourd'hui on dirait : fonctionnaire), Napoléon n'invente rien. Il reprend une pratique de l'État forgé par la révolution de 89, une pratique qui a un bel avenir devant elle : jusqu'à la 3^{ème} République, tout régime y contraindra ses « employés ». Marque du soupçon qui ronge chacun de ces régimes sur sa légitimité ou marque de l'État, qui ne disparaît que parce qu'elle est devenue une forme vide, inutile ?

Napoléon n'invente pas non plus ce rite qui accompagne la cérémonie du serment. Sous le Directoire déjà, tout « employé » prête serment, et il le prête selon les formes cérémonielles requises : le nouvel État a besoin d'une prêtrise.

Voici, par exemple, le cérémonial auquel sont conviés les employés du Ministère de l'Intérieur en l'An Sept :

« L'An Sept de la République française une et indivisible le 2 Pluviôse à 2 heures après Midi.

Les Employés du Ministère de l'Intérieur, convoqués par le Ministre, se sont réunis dans une des salles de sa maison pour y prêter entre ses mains le Serment prescrit par la Loi du 24 Nivôse an 5.

Des Artistes du Conservatoire de Musique s'y étaient rendus et ont ouvert la séance par le chant de la Marseillaise. Le Ministre a pris ensuite la parole. Il a rappelé à ses collaborateurs leurs devoirs ; il leur en a fait sentir l'Étendue et la Dignité, et leur a développé l'importance du Serment qu'ils allaient prononcer. Ce discours improvisé a été terminé par des remerciements aux Artistes du Conservatoire de Musique et par une invitation aux Employés de son Ministère de se cotiser pour offrir aux Malheureux de l'arrondissement dans lequel il réside, quelques secours, qui, quelques faibles qu'ils puissent être, attendu la modicité de leurs Moyens, sont de grands bienfaits, dans une saison où les Besoins de l'indigence se multiplient et ses Ressources diminuent. Cette invitation touchante a été accueillie d'une manière plus touchante encore. Un applaudissement universel a annoncé au Ministre qu'il avait bien jugé le cœur de ses collaborateurs. Le Secrétaire Général a lu la formule du Serment ainsi conçue : « Je jure haine à la Royauté et à l'Anarchie ; je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'An trois », tous les Employés ont répété « Je le jure » et chacun d'eux a signé ce Serment. Ainsi signé ». (A.N., F.1.c.I.200).

Suivent 413 signatures, dont 1 Secrétaire général, 1 Secrétaire particulier, 9 Chefs (pour 6 Divisions), 2 s/chefs.

« Dans tout État bien gouverné, il y a un esprit propre à chaque branche d'administration. Cet esprit donne de l'uniformité et une certaine énergie à la direction des affaires ; il transmet la tradition des devoirs, il en perpétue le sentiment et l'observation ; il attache et le corps et les individus qui en sont membres au Gouvernement comme au but vers lequel toutes les émulations se dirigent, comme à la source de tous les degrés de considération dont on ambitionne de jouir.

La Révolution, en détruisant l'ancien gouvernement, a trouvé des administrations dont l'esprit était si fortement constitué sur les bases que je viens d'exposer et si invariablement dirigé vers le but que j'ai désigné que, ne pouvant changer ni cet esprit ni cette direction, elle a été obligée de détruire toutes les administrations existantes ; mais, en les remplaçant par de nouvelles institutions, on ne s'est occupé que du matériel de l'organisation (...)

Une administration qui n'a pas de système de promotion, n'a pas, à proprement parler, d'employés. Les hommes qui s'en occupent sont des salariés qui ne voient devant eux aucune perspective, autour d'eux aucune garantie, et au-dessus d'eux aucun motif de confiance, aucun ressort d'émulation, aucun élément de subordination».

Serment obligé, si l'on en juge par les lettres d'excuses des malades (ou de réfractaires déguisés) :

« *Retenu au lit par une indisposition grave, et ne pouvant prêter moi-même mon Serment Civique, je le renouvelle ici par écrit. Je jure haine etc* » (Conseil des Mines, Bureau des Poids et Mesures), (ibid.).

« *En lui présentant (au Ministre) écrit ce Serment. que je ne puis aller faire de bouche* » (Ponts et Chaussées), (ibid.).

La liturgie napoléonienne n'aura rien à envier à celle du Directoire : le 5 Frimaire An Huit, en exécution de la loi du 25 Brumaire, le directeur de l'École Nationale de Liencourt fait rassembler dans la grande cour autour de l'arbre de la Liberté les professeurs, instituteurs, tous les citoyens attachés à l'Établissement et tous les élèves en grand uniforme précédés du corps de musique. Le directeur, « *après avoir rappelé les événements salutaires du 18 Brumaire dernier* », prononce le serment suivant la formule : « *Je jure d'être fidèle à la République une et indivisible, fondée sur l'Égalité, Ta Liberté et le Système représentatif* » (A.N. F 1c I 200). Pompe du rassemblement, discours de circonstances, allégorie des majuscules dans l'écriture du rapport, rien ne manque, rien n'indique le moindre écart. Ailleurs, la prestation du serment s'accompagne de réjouissances, ainsi aux Haras de Rambouillet : « *Ayant assisté à la fête qui a eu lieu ce jour* » (30 Brumaire, An 8), ou bien, on plante un arbre de la liberté : « *A la suite de laquelle prestation de serment nous avons planté un peuplier, en signe de la liberté* » (Bergerie Nationale des Pyr.-Orientales, 8 Frimaire, An 8). Certaines administrations préfèrent l'efficacité et traquent le réfractaire éventuel. Ainsi la Régie de l'octroi municipal et de bienfaisance de Paris, après avoir souligné qu'elle a bien compris de quoi il s'agit (« *Le Gouvernement ne peut les réaliser (les douces espérances de la tranquillité publique) qu'autant que les administrateurs qui en dépendent seconderont ses efforts de tous leurs moyens* »), arrête les dispositions du serment de telle manière que personne ne soit oublié : « *Article 3ème. Après avoir proféré à haute voix le serment ainsi qu'il est exprimé dans l'article 1er, chacun des Inspecteurs se rendra dans sa division pour que ce devoir soit scrupuleusement rempli par les Employés de chaque Bureau* » (ibid.). Personne ne saurait échapper à cette prestation d'un serment immédiat. Même ceux que leur travail éloigne des bureaux : « *Les Citoyens Gueroult, chef d'ambulance du Nord, Antoine, Arviev, tous chefs aussi d'ambulance, lesquels n'ayant point été prévenus à temps pour prêter serment en exécution de l'arrêté de la Régie de l'Octroi du 22 de ce mois entre les mains de leur Inspecteur se sont présentés à la Régie pour y remplir ce devoir* ». On remarquera que le serment n'est plus seulement exigé par l'État, qu'il l'est aussi en vertu d'un arrêté interne de la Régie, et qu'il devient dès lors question de discipline administrative, chaque administration se constituant **déjà** comme la manifestation de son être : état dans l'État, règlement interne dans la Loi générale...

Une nouvelle fois, on s'inquiète des absents (maladie, mission en province ou réfractaires déguisés) : nous attendons « *le serment de l'ingénieur Muthuon et Mathieu jeune que le grand éloignement et l'incertitude des arrivées a sans doute retardé. Jusqu'à ce nouveau et que nous vous adressons aussitôt qu'ils nous parviendront* » (Conseil des Mines, 29 Frimaire, an 8) (ibid.).

Personne, en effet, n'est oublié, depuis l'ingénieur hydraulique de la machine de Marly et de l'aqueduc et des eaux d'Arcueil, jusqu'aux gardiens de la machine et de l'aqueduc. Seuls (plus exactement : seuls retrouvés dans une avalanche de signataires), deux bergers de la Bergerie Nationale des Pyr.-Orientales semblent refuser de prêter serment. Analphabétisme absolu allant jusqu'à l'impossibilité de tracer une croix ou réfractaires ? Le régisseur de la Bergerie se borne à écrire Ironiquement au Ministre de l'intérieur : « *Les dits Raveaux et Boulanger, bergers, ont dit ne pas savoir (signer)* » (ibid.).

Peut-être la nouveauté introduite par le dictateur est-elle là, dans cette volonté maniaque de n'oublier personne et ne laisser personne oublier l'État. Non pas tel ou tel régime, mais l'État.

Le leçon sera entendue. Bien entendue : « *Il faudrait que l'on ne tolérât, dans les emplois publics, que des hommes amis sincères de nos institutions : confier l'exécution des lois à qui les déteste est évidemment un contre-sens* » (« A l'occasion des événements de Paris des 5 et 6 juin 1832 », le conseil général de Loire-Inférieure, Nantes, le 11 juin 1832), (ibid.). Et lorsqu'apparaîtront d'autres « corps » de fonctionnaires, on n'oubliera pas de les soumettre à l'obligation du serment. Par exemple, après la loi Guizot sur l'enseignement primaire, les instituteurs n'échapperont pas au « *serment imposé par la loi à tous les fonctionnaires* ».

Le serment peut ainsi être une marque. Reste que cette mesure, si elle est la marque de la référence, hypocrite ou non, à l'en haut, ne fait pas par elle-même du salarié de l'État un fonctionnaire. On n'est pas encore allé bien loin au-delà du « matériel de l'organisation ». Ces hommes qui prêtent serment sont des salariés de l'État plus ou moins soumis, ils ne sont pas des « employés ». C'est que la forme particulière d'assujettissement que demande le service de l'État suppose un minimum d'adhésion à l'État, à la forme de l'État. La question n'est pas seulement celle de la soumission verbale (avec ce qu'elle suppose cependant de plus), la question est aussi de former le fonctionnaire, c'est-à-dire de le rendre conforme à sa « mission ». L'État, en effet, « *ne sait pas si cette conscience est moralement bonne ou mauvaise, ou mieux encore non seulement (il) ne peut pas le savoir, mais (il) est nécessairement conduit à la prendre pour mauvaise* » (Hegel – légèrement détourné – **La phénoménologie de l'esprit**, tome II, page 183). Et si cette « conscience » est « mauvaise », alors il faut la corriger. C'est l'apologue de cette stratégie de correction qu'on va essayer de raconter ici.

1er épisode : Le « boulet » : normalisation disciplinaire et non-conformité

Comment obtenir le dévouement à l'État, c'est-à-dire (on y reviendra) l'amour de la chefferie ? On suivra cette fabrication de l'homo fonctionarius à travers une de ces figures exemplaires : l'instituteur. Ce n'est qu'assez récemment, au début du siècle, que le fonctionnaire a été assimilé par ceux d'en bas au bureaucrate de ministère. Logique : « *On ne compte que 2 869 employés pour tous les ministères en 1845, à peu près autant en 1870. Les ministères restent à l'échelle humaine, parfois la gestion en est presque familiale : en 1840, on compte 80 employés aux Affaires étrangères, 147 à l'Instruction publique (...) le nombre des employés supérieurs, c'est-à-dire la partie agissante des ministères, est très faible (...) 350 employés supérieurs au plus gouvernent la France* » (Guy Thuillier, **La vie quotidienne dans les ministères au 19ème siècle**, p. 9). L'image du fonctionnaire, au 19ème siècle, c'est davantage l'instituteur ou le postier que le bureaucrate. De plus, la figure de l'instituteur offre un intérêt supplémentaire : il est le représentant du pouvoir d'État jusque dans le plus petit village. Sans doute, la scolarisation n'est-elle pas totalement mise en place avant les lois sur l'obligation scolaire : on compte en 1880 56000 écoles publiques (dont 17000 de filles) et 14 000 privées (dont 11 000 de filles) pour l'enseignement primaire (chiffres cités in Louis Legrand, **Jules Ferry**), et en 1875, le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes peut écrire au préfet des Pyr.-Orientales : « *Aujourd'hui encore, 6 000 enfants des deux sexes environ paraissent ne fréquenter aucun établissement scolaire. Ce chiffre énorme donne la mesure de tout ce qu'il reste à faire* » (A.D. P.-O., 1 T 35). Mais scolarisation des enfants et quadrillage du territoire hexagonal par les instituteurs fonctionnaires ne sont pas superposables : il y a davantage de présence des instituteurs que des enfants : ainsi, dans la même enquête sur les Pyr.-Orientales, sur environ 280 communes, 33 seulement n'ont pas d'école, c'est-à-dire d'instituteur à demeure. Le postier, à l'inverse, est moins présent dans les communes rurales, il s'en plaint d'ailleurs : « *Remarquons que toujours nos services ont l'air organisés pour Paris seul. Malgré les mensonges officiels, la distribution n'arrive pas avec régularité dans les hameaux, pour les imprimés ou journaux. Une enquête dans 20 départements a révélé ce fait comme général. Dans la Lozère, il y a encore des tournées de quinze lieues. Aussi les facteurs se dispensent-ils le plus qu'ils peuvent de leurs courses* » (A.N., C 3141). On compte en 1870, 5 286 bureaux de postes dans tout l'hexagone, dont 5 000 à recette simple (ibid.).

On suivra donc le dressage de l'instituteur. Et d'abord, comment est-il choisi, ce fonctionnaire de l'éducation ?

A partir d'octobre 1836, obligation est faite de choisir les instituteurs parmi les élèves de l'école normale. Ce choix reste encore municipal (sauf dans le cas où la municipalité intéressée tarde trop), mais il est en même temps soumis à l'approbation du Comité de surveillance, qui tout particulièrement a qualité pour juger de la moralité du candidat choisi. Celui-ci doit présenter deux pièces, conditions nécessaires de sa sélection, mais non suffisantes : 1) un brevet de capacité (on n'insistera pas là-dessus : voir l'article « Les instituteurs artisans »,

Les Révoltes logiques, n° 3), et 2) un certificat de moralité délivré par le maire de la résidence de l'instituteur, complété de l'attestation de trois conseillers municipaux, et portant sur les trois années précédant la demande d'emploi. A sa candidature enfin, est joint un Avis du Comité de surveillance.

Aucune de ces clauses n'est une clause de style. Ainsi, pour les municipalités peu pressées d'engager les dépenses d'éducation qui leur échoient de par la loi, les préfetures se chargent du rappel à l'ordre : « *Il ne faut pas perdre de vue que le Comité d'arrondissement a le droit de nomination, sans présentation du Conseil municipal, et qu'il est disposé à l'exercer toutes les fois qu'il y aura négligence de la part des communes* » (le préfet des Pyr.-Orientales à la municipalité du village de Trullas, 8 avril 1837) (A.D., P.-O., 1 T 88). Même contrôle précis (on pourrait dire « tatillon » si les mécanismes de la machine de contrôle étatique n'avaient justement besoin de cette précision pour fonctionner), même précision donc pour le certificat de moralité. L'indique par exemple cette lettre du préfet des Pyr.-Orientales au maire de Trullas (29 mai 1837) : « *Le certificat de Monsieur le maire de Perpignan ne constate la moralité du sieur Ribes que jusqu'au 4 février dernier. Pour éviter toute difficulté, il serait bon que cette moralité fût constatée depuis le 5 février jusqu'à la fin de mai, par le maire de la Commune qu'habite le sieur Ribes, depuis qu'il a quitté Perpignan, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, qui devraient signer le certificat* » (ibid.).

Ainsi muni de son « bagage » réglementaire, le candidat peut se présenter à son juge : le Comité d'arrondissement. « Heureux élu », il devra « évidemment », au moment de son installation officielle, prêter « le serment imposé par la loi à tous les fonctionnaires ». A partir de quoi peut commencer une vie professionnelle toute de moralité et d'honnêteté « pauvre et digne ». Suivons par exemple l'instituteur-fonctionnaire Ribes : moins d'un an après sa nomination à Trullas, le voilà révoqué parce que le nombre d'élèves que lui procure cette petite commune est insuffisant à le faire vivre et que, trop mal payé, il s'en est allé. Lettre du préfet des Pyr.-Orientales au « sieur Ribes », le 6 mars 1838 : « *Suivant le décret du 17 mars 1808, qui régit la matière, celui qui abandonne sa fonction, sans avoir obtenu une lettre d'exeat, doit être rayé du tableau des instituteurs et condamné, en outre, à une détention proportionnée, pour sa durée, à la gravité des circonstances* ». Lettre du Recteur de l'Académie de Montpellier, plus explicite sur les objectifs du décret napoléonien, le 28 novembre 1837 : « *Par cette pétition, le Sieur Ribes demande de quitter la commune de Thuir (Trullas), où il ne jouit pas, dit-il, d'un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins, et à venir s'établir à Perpignan, en qualité d'instituteur privé. Si le Sieur Ribes demandait un exeat pour aller s'établir, en qualité d'instituteur communal, dans une autre commune où il serait appelé par le vœu de l'autorité municipale et qui lui offrirait plus de ressources, la chose serait tout à fait sans difficulté. C'est même là le seul genre d'avancement auquel les instituteurs puissent prétendre ; ce passage progressif d'une commune moins importante à une commune qui l'est davantage peut être pour eux un puissant moyen d'émulation.*

Mais le Sieur Ribes, en entrant à l'École normale, a contracté un engagement envers le département, et il ne peut cesser d'être instituteur communal qu'en

remboursant à cet établissement les avances faites pour son instruction. Le but de l'Institution des Écoles normales primaires est de pourvoir peu à peu les communes d'instituteurs suffisamment capables (...); un élève sorti d'une École normale avec le brevet supérieur ne peut refuser d'aller exercer comme instituteur communal élémentaire dans la plus chétive commune, si l'intérêt du service l'exige. » (ibid.), la définition des exigences de « l'intérêt du service » étant évidemment laissée à la seule autorité administrative.

Mais l'intérêt du service ne se borne pas aux questions liées au lieu d'exercice, il exige aussi une moralité à laquelle on va dresser les nouveaux instituteurs : il est hors de question que ceux-ci reprennent les chemins frayés par leurs prédécesseurs, les instituteurs-artisans.

Compétence et sérieux dans la classe d'abord ; sur ce plan, l'État sait – la liquidation des instituteurs-artisans l'a démontré – qu'il peut compter sur l'aide des parents d'élèves, qui pensent en effet qu'apprendre à lire et à écrire n'est pas inutile. Ainsi, à la suite d'une pétition des habitants de Maury en 1876, l'instituteur du village est déplacé pour manque de compétences : « *La classe, dit le préfet, était malpropre, les élèves occupés à un exercice autre que celui indiqué par le tableau de l'emploi du temps ; ils sont fort peu avancés (...) et cela n'est pas surprenant : l'instituteur suit la vieille routine qui ne produisait que des résultats insignifiants ; il est resté sourd aux instructions du Bulletin et aux Conseils de M. l'Inspecteur primaire* » (AD. P.-O., 1 T 88). En décembre 1884, c'est du manque de sérieux de l'instituteur que se plaint un parent au sous-préfet : « *Hier encore, il se mit à manger sa côtelette en présence des élèves qui lui en demandèrent un morceau, et il en donna à quatre (...), puis il se tourna aux autres en leur disant « Vous ne me dites pas que je dois prendre le café ? », et il le prit en présence de tous* » (AD., P.-O., 1 T 90).

Dignité et respectabilité hors de l'école : dans les années 1883, il reste encore peu recommandé de trop se montrer au café ; c'est, en tout cas, une circonstance aggravante : « *Informé que le Sieur Bouvier, instituteur-adjoint à Prades, avait passé sa journée au café au lieu de se rendre à la conférence pédagogique, je dus (...) vous proposer de retirer à ce maître le poste qu'il occupait pour lui confier celui moins important de Pia* » (l'inspecteur d'académie au préfet, février 1883) (ibid.). Mais les lois Ferry compensent leur rigueur nouvelle par la suppression de la quasi obligation d'assistance à la messe qui était souvent jusque là le lot des instituteurs : « *Le sieur Vigne, d'un caractère aussi irréfléchi qu'imprudent, s'était permis des propos contre l'autorité du maire (...). Depuis les premiers jours du mois de juin, sans aucune autorisation, il crut pouvoir s'absenter et fermer l'école, et même avant il se permettait de ne pas vouloir accompagner les élèves à la messe, ce qui n'était pas digne de lui, et notamment le jour de la Fête Dieu que pour le bon exemple il se promena sur la place publique durant la messe sans s'approcher de l'Église* » (le maire de Villelongue de la Salanque au préfet, 18 juillet 1849). Il est vrai que le maire de ce village est particulièrement zélé. En compagnie du curé, ils inspectent l'instituteur : « *De concert avec M. le curé, j'ai procédé pendant 3 jours consécutifs à un examen général sur toutes les parties qui font l'objet de l'enseignement de notre école publique* »

(le maire au préfet, 17 janvier 1854). A partir de quoi, il s'agit évidemment de marcher droit : « *J'ai pour instituteur un nommé Imbert de la paroisse Saint-Mathieu très capable (ce qui aggrave son cas) mais de mauvaises idées. Je ne le perds pas de vue et il est obligé de marcher droit et l'école va bien (...)* Il (l'inspecteur) sait parfaitement qu'il importe que ce dernier (l'instituteur) ne puisse se croire indépendant du maire comme aussi que les élèves s'habituent à reconnaître que l'autorité est présente à tout » (le maire au préfet, 4 octobre 1854). Non seulement, d'ailleurs, l'instituteur, et ses élèves, mais aussi tout le village qui selon les dires de son maire, « *tient à ne pas être en dernière ligne lorsqu'il s'agit de créer une chose utile et d'obéir à toute invitation faite par l'autorité supérieure* » (lettre au préfet, 30 septembre 1865) (A.D. P.-O., 1 T 88). Et si les voyages forment la jeunesse, il faut croire qu'ils déforment les instituteurs : « *Vous (la circulaire est adressée à l'Inspecteur d'académie) n'userez qu'avec discrétion, j'en suis convaincu, de cette latitude : vous ne voudriez pas plus que moi-même favoriser, chez les instituteurs, des habitudes de pérégrinations peu compatibles avec les devoirs de leur vie modeste et nuisibles au bien du service* » (Conditions requises pour jouir du bénéfice du tarif réduit sur les chemins de fer. Circulaire d'exécution, 18 juillet 1879) (AD., P.-O., 1 T 90). A plus forte raison sera réprimé le vagabondage d'amour : l'inspecteur d'Académie informe le préfet que Mlle Soléra, institutrice-adjointe à Prades, est partie, le 8 mars 1886, « *avec le jeune Vailmary, canonnier au 18ème d'artillerie à Toulouse, dont la permission était expirée depuis le 7* », et que le couple s'est réfugié de l'autre côté de la frontière franco-espagnole. « *Dans cette circonstance, Mlle Sbiéru a commis deux fautes d'une gravité exceptionnelle, implicitement reconnues par l'article 33 de la loi du 15 mars 1850. L'une, contraire aux règlements, en abandonnant son poste sans autorisation. L'autre, contraire à la morale, en prenant la fuite avec un jeune homme à l'insu de sa famille* » (16 mars 1886) (A.D. P.-O., 1 T 90). L'institutrice-adjointe, pour ces deux raisons, **réglementaire et morale**, est révoquée ; il apparaît ainsi, une fois de plus, que ce n'est pas la loi qui régit le fonctionnariat (la loi est faite pour les citoyens seulement), c'est le **règlement**, norme interne au corps des fonctionnaires. Et il faut un superbe mépris de l'État pour oser utiliser à d'autres fins que scolaires les locaux mis à la disposition des instituteurs : « *J'ai eu l'occasion de remarquer qu'en 1882, le corridor où fait la classe aujourd'hui votre premier adjoint, servait à faire sécher du linge et que la salle d'école proprement dite avait été ouverte à un groupe de personnes de la ville pour y faire des répétitions de chant, contrairement aux dispositions des articles sus-cités* » (le maire d'Arles-sur-Tech à l'instituteur du village. 19 mai 1883). Lequel instituteur ne se démonte pas pour si peu : « *Il faut faire comprendre à l'instituteur (...) que lui, avant tout autre, doit veiller à la bonne conservation des locaux, au lieu de convertir les salles inoccupées en poulailler, et le préau couvert en séchoir pour son propre usage* » (délibération du Conseil municipal, extrait du registre, 7 février 1886) (A.D. P.-O., 1 T 90). Il faut dire que l'instituteur d'Arles-sur-Tech est un enfant de chœur à côté de sa consœur de Palau del Vidre qui, elle, est accusée, l'été 1882, de transformer la salle de classe en écurie et en grenier à foin ! « *Comment un cheval pourrait-il monter les 16 marches de l'escalier tournant qui mènent à la salle de classe ?* », se demande, un peu sceptique tout de même, l'autorité (plainte contre Ascola, A.D. P.-O., 1 T 90).

C'est que certains maires vont au-delà des demandes de l'État dans la poursuite de tout ce qui bouge (ou simplement peut bouger). L'instituteur Ribes, qui s'en va parce que ses revenus à Trullas sont insuffisants, l'instituteur Vigne, « *aussi irréfléchi qu'imprudent* » qui se permet « *des propos contre l'autorité du maire* » et ne veut pas aller à la messe, l'instituteur Imbert, qui est « *très capable* » mais a « *de mauvaises idées* » et qu'on oblige à « *marcher droit* », l'institutrice-adjointe Soléra, qui « *passé en Espagne* » avec son amoureux et dont on ne sait si la faute est plus « *réglementaire* » que « *morale* » ou l'inverse, l'instituteur d'Arles-sur-Tech, qui persévère à élever des poules dans une salle de classe désaffectée, l'institutrice Ascola, qui aurait introduit un cheval dans la salle de classe, que leur reproche-t-on, dans ces années qui vont de la loi Guizot à Jules Ferry ? A tous, la même chose, et c'est bien ce qu'indique la Circulaire d'exécution pour les tarifs réduits dans les chemins de fer, on leur (et ce « on » peut être municipal ou préfectoral, l'académie n'étant ici qu'un appendice de la préfecture), on leur reproche le mouvement, au propre ou au figuré.

C'est que le mouvement ne peut se contrôler totalement et entre avec les plus grandes difficultés dans le compte rendu général « *adressé chaque mois à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur* », et « *embrassant toutes les matières politiques dont les esprits peuvent se préoccuper* » (Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux préfets, 18 novembre 1859). Dans les problèmes de légitimité qui se posent à chacun des différents gouvernements, en 1815, en 1830, en 1848 ou en 1852, une même question se pose sans cesse : celle de la construction de la machine d'État, on s'inquiète donc de ses appendices humains. D'où des flots de rapports et correspondances des préfets sur l'esprit public avec cette mention particulière : « *Attitudes des divers fonctionnaires* ». De leur côté, les ministères redoublent dans leur spécialité l'initiative du ministère de l'Intérieur. Par exemple, le ministre de l'Instruction publique demande lui aussi aux préfets un rapport particulier qui « *comprend naturellement l'Instruction publique et spécialement l'enseignement primaire* » (1).

Ce premier type de contrôle de l'État sur ses employés vise ainsi à les normaliser autant pour qu'ils servent bien l'État que pour qu'ils deviennent des modèles pour les populations. Pour cette raison, la répression que subissent les fonctionnaires non-conformes est assez semblable sous Louis-Philippe, la Seconde République, le Second Empire ou une nouvelle fois la République : la question de l'État n'a pas directement à voir avec les différents régimes. Au point même qu'il peut arriver que l'intervention politique du fonctionnaire soit sanctionnée davantage comme fait non-conforme qu'en raison de son contenu, on s'en convaincra en suivant les difficultés de ce professeur de Rennes, une première fois (en 1844-45) mis en congé, une deuxième fois (en 1849) suspendu 3 mois sans traitement, pour des motifs semblables : « *Au commencement de 1843 (...), dans sa chaire, M. Sarget se livrait à des digressions singulières. Ses leçons commençaient par quelques réflexions sur les institutions et s'achevaient dans les*

(1) Ces rapports des préfectures deviendront de plus en plus nombreux, et surtout de plus en plus nourris et minutieux, avec la généralisation du droit de vote.

divagations les plus extraordinaires, il parlait beaucoup plus du droit naturel que du droit romain » (Parquet du Procureur général de Rennes au Garde des Sceaux, 6 septembre 1846) (A.N., F 17 13704 1) ; « *un honorable père de famille m'a déclaré que, d'après le rapport de son fils, M. Sarget avait dit dans sa leçon du matin que le gouvernement était plus coupable que ceux qui descendaient dans la rue ; que la constitution était violée par l'expédition contre Rome ; et qu'il avait ajouté d'autres paroles dans le même sens. J'ai répondu qu'un tel excès était intolérable* » etc (le Recteur de l'Académie de Rennes au ministre, 26 juin 1849).

On le voit : dans le cas de ce professeur, le contrôle de l'État ne peut fonctionner que par un relai (« *un honorable père de famille m'a déclaré que...* »). Curieusement en effet, ce sont ceux à qui le fonctionnaire doit servir de modèle (modestie, sobriété, dignité, etc) qui viennent le rappeler à ses devoirs. Il ne s'agit pas seulement de l'intervention d'« honorables pères de famille », il s'agit plus généralement du public. Celui-ci, d'abord, est la raison, la justification, de l'inspection : « *Pour assurer cette satisfaction (à laquelle a droit le public), il faut dans chaque administration un personnel inspectant, séparé du personnel actif et uniquement occupé à rechercher les abus* » (déposition d'un inspecteur du télégraphe devant la Commission chargée d'étudier la révision de l'ensemble des services administratifs, A.N., C 3141. On l'appellera dans la suite : Commission de 1871). Le public est ensuite, comme utilisateur, juge des employés de l'État et on propose l'institutionnalisation de son intervention : « *En ce qui concerne la formation même de ces Conseils d'Administration, je vois bien que l'on s'est sérieusement préoccupé, à juste titre d'ailleurs, des intérêts des différentes catégories d'agents de l'État ; mais je vois moins clairement comment les intérêts du public, dont ces agents ne sont en somme que les serviteurs, seront représentés autrement que par les fonctionnaires intéressés eux-mêmes. Et je demande s'il ne serait pas prudent de faire entrer dans les Conseils des personnalités qui, appartenant à la catégorie de ceux qui paient et n'en ont pas toujours pour leur argent, pourraient exercer une sorte de contrôle et faire entendre une opinion indépendante. Il ne manque pas d'hommes dans les grandes sociétés industrielles ou commerciales, dans les Chambres de Commerce, dans les Conseils généraux, dans les grands syndicats ouvriers eux-mêmes, pour ne citer que quelques groupements, qui seraient très capables de donner des avis utiles aux chefs des grandes Administrations publiques* » (A propos du statut des fonctionnaires, le directeur de la Sûreté générale, janvier 1909) (A.N., F.I.a.3179).

C'est que la place du public est ici déterminante : le caractère de modèle social qui est celui du fonctionnaire est aussi une exigence du public, et l'État joue de cette exigence. Ainsi, en juin 1907, à propos du droit de grève, Clemenceau écrit à la Commission chargée d'élaborer le statut des fonctionnaires : « *Le projet du gouvernement laisse en dehors de cette interdiction (le droit de grève) les ouvriers de l'État qui ne font pas partie des cadres permanents organisés en vue d'assurer un service public* » (A.N., F 1a 3177) (2). De fait, s'il y a alors

(2) Texte que la Commission ne trouve d'ailleurs pas évident : « *A qui, demande-t-elle, s'appliquera la loi dans le personnel des chemins de fer de l'État ? Comment s'y départagent les employés*

discussion sur un statut des fonctionnaires (puisqu'ils ne peuvent dépendre de la loi de 1884 sur les syndicats et qu'ils sont assujettis à celle de 1901 sur les associations, quelles garanties différentielles faut-il leur donner ?), c'est que la question qui se pose est la question de la grève, avec son inverse : le service public. Dans cette restructuration de la discipline, qui est l'objectif de ces discussions sur le statut des fonctionnaires, tout se joue sur ce couple (droit de grève/service public). Jusques et y compris la définition du fonctionnaire (3), puisque qui sera reconnu comme fonctionnaire n'aura pas le droit de grève : « Article 20. Sera considéré comme démissionnaire, et sans préjudice des sanctions prévues à la Section 3, chapitre 2 (qui concerne la coalition des fonctionnaires), titre 1^{er}, livre III du Code pénal, tout fonctionnaire qui, sans excuse légitime, simultanément avec d'autres, aura, après invitation à lui adressée, refusé de coopérer au service public auquel il est attaché. Cette démission sera transformée immédiatement en suspension et, sans autre formalité, en révocation sur le vu d'un rapport constatant le refus de servir du dit fonctionnaire » (Statut des fonctionnaires).

Et en effet, où irait-on si les pouvoirs publics étaient gangrenés par les luttes syndicales ? On pourvoiera donc à éviter des agitations, à « contenir dans de justes limites des ambitions trop ardentes et à sauvegarder les prérogatives gouvernementales » (Statut des fonctionnaires). Comment ? En limitant de diverses manières les possibilités des associations : « Comme la jurisprudence a interprété la loi de 1884 en ce sens qu'elle conférait aux associations syndicales le droit de recevoir des dons et legs sans l'autorisation du Gouvernement, la Commission a pensé qu'il y avait lieu d'accorder la même faveur aux associations de fonctionnaires. Mais cependant elle ne s'est pas dissimulée qu'autoriser une association syndicale à accumuler des capitaux, c'était lui donner la tentation de les verser dans une caisse de résistance. C'est pour prévenir cette éventualité que le projet de loi prescrit l'emploi des fonds en œuvres d'assistance mutuelle (...) La Commission, après avoir assuré aux fonctionnaires les moyens de défendre leurs droits, n'a pas voulu leur fournir des armes pour empiéter sur ceux de l'État. En conséquence, d'une part, elle a circonscrit dans des limites déterminées le nombre des membres pouvant faire partie d'une même association, et, d'autre part, elle a interdit les unions d'associations ».

et agents d'une part, les ouvriers de l'autre (les ordres généraux de la Direction des chemins de fer de l'État rangent parmi les agents, les hommes d'équipe et même les ouvriers lampistes) ? » Qui pourra faire grève, qui ne le pourra pas ?

(3) Celle du projet du gouvernement est simple : « Est considéré comme fonctionnaire, pour l'application de la présente loi, tout Français qui, en vertu de la décision d'un représentant du pouvoir exécutif ou d'un délégué de ce représentant, occupe, dans un service civil régi par l'État, un emploi permanent rétribué sur les crédits inscrits au budget de l'État et ouvrant droit au bénéfice éventuel d'une pension civile ». Mais, se demande la Commission, quel est le statut des « personnes au service des établissements publics » ? Si on les soumet à la nouvelle loi, on prend là une « résolution dont l'application pouvait conduire à des résultats fort inattendus », mais à l'inverse, la Commission « se souvient que des menaces de grève avaient été proférées dans les hôpitaux par le personnel des infirmiers et même par celui des internes et alors, pour prévenir le retour d'une semblable agitation pouvant avoir des conséquences funestes », elle les réintègre dans le statut.

Après avoir été normalisé, le fonctionnaire est maintenant transformé en impotent social. Il est clair que, dès lors qu'il est ainsi, en fonction de ses devoirs, limité dans ses droits, l'employé de l'État doit recevoir quelques garanties, en particulier du côté de sa carrière et des pouvoirs internes à son Corps.

Quels sont donc « *les moyens de défendre leurs droits* » qu'ont les employés de l'État ? Quelles garanties ont-ils ? Jusqu'où peuvent-elles (doivent-elles) aller ? Par exemple, sur les questions disciplinaires internes, le fonctionnaire pourra-t-il se faire assister d'un avocat ? « *J'estime*, dit le Directeur général des Manufactures de l'État en 1909, *qu'il y aurait de très sérieux inconvénients à admettre des débats publics sur des questions qui sont en général purement administratives et à autoriser les agents à se faire assister d'un avocat (...)* (Avec l'intervention d'un avocat) *il n'est pas douteux qu'une atteinte sérieuse serait ainsi portée à l'esprit de discipline* » (A.N., F 1a 3178). Même position à la Sûreté générale : « *Ce n'est pas le procès du fonctionnaire poursuivi qui sera instruit, mais bien celui de ses chefs. Il est facile, en effet, de présumer le résultat de pareils procès quand il s'agit de fonctions agissantes comme celles de la police, où l'on trouve toujours dans les actes les plus nécessaires à l'intérêt public, matière à de longues dissertations critiques* » (A.N., F 1a 3179). La loi interne à l'administration pourra ainsi venir se surajouter, dans le secret, aux lois civiles. On l'appellera règlement, un règlement qui, pour mieux s'exercer sur les administrés, devra d'abord s'exercer sur les administrants, la différence tenant à ce fait que les administrants, placés ainsi entre le marteau et l'enclume, auront le droit (tardif) d'entrer dans une logique syndicale...

Ce n'est pas sans peine : leur donnera-t-on la possibilité d'intervenir sur l'organisation du travail ou les procédures d'avancement ? « *L'introduction des membres élus dans les Conseils d'Administration ne s'impose pas*, répond l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre. *Il est difficile d'admettre que l'avis des hauts fonctionnaires puisse être mis en échec par celui d'agents souvent inexpérimentés, ne pouvant pas avoir, à raison de la nature de leurs fonctions, de vue d'ensemble sur le service et ne présentant d'autre garantie que d'avoir été élus par leurs collègues* ». L'Administration des Manufactures de l'État est encore plus claire : « *Il est même des agents, comme les concierges, les garçons de bureau, qui ne me semblent pas qualifiés pour s'occuper de la plupart des questions d'organisation* ». Ce n'est pas dans cette administration que la cuisinière pourra exercer son imagination politique. Ni aux Ponts et Chaussées qui trouvent l'idée « *inconciliable avec le fonctionnement des services publics* » et tiennent à marquer qu'« *il importe essentiellement de ne pas perdre de vue que les services publics ne sont pas faits pour les fonctionnaires, mais eux pour ces services* ».

C'est que, dans les questions d'organisation comme d'avancement ou de discipline, ce qui est en jeu, ce sont évidemment les prérogatives et les hiérarchies internes. Certains d'ailleurs le disent simplement : « *A trop multiplier les garanties du personnel administratif, ne risque-t-on pas de trop amoindrir l'autorité des chefs ?* » (Ministère des Colonies) (A.N., F 1a 3178). Si en effet, disent les chefferies, les fonctionnaires voient leur avancement réglé, leurs peines disciplinaires édictées non seulement par leurs égaux, mais par leurs inférieurs, c'est la négation de toute hiérarchie administrative.

D'autre enfin le disent avec un mépris quasi raciste (4) « *Ce serait remplacer l'espèce d'inertie ordonnée résultant de la mauvaise organisation antérieure par une agitation désordonnée qui ne tarderait pas à mettre l'Administration française au niveau des Administrations de l'Amérique du Sud (...). On peut dès maintenant discerner ce que produira l'éloquence de certains avocats quand elle s'exercera, par exemple devant le Conseil d'Administration des gardiens de la paix de Marseille. On devine ce que pèsera l'intérêt public devant ces braves gens un peu frustes et tout ahuris de se voir transformés en magistrats* » (Sûreté générale, A.N., F 1a 3179). Autre exemple : la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques : « *Il faudra faire venir des quatre coins de France (peut-être de Corse) une demi-douzaine d'inspecteurs, de sous-inspecteurs et de commis, faire venir des témoins du fond de leur province* ». Enfin, on devine sans peine que s'il y a un ministère peu décidé à soutenir cet article concernant le Conseil d'Administration, c'est le ministère des Colonies : « *L'extension des dispositions dont il s'agit à tous les fonctionnaires servant dans nos possessions d'outre-mer, notamment aux agents indigènes, conduirait à des difficultés telles que l'exercice de l'autorité deviendrait impossible et que l'administration du personnel susciterait des obstacles insurmontables (...)* » (A.N., F 1a 3179).

Les garanties se sont perdues dans les réponses des ministères à l'enquête lancée sur leur possibilité, l'interdiction de la grève peut régner sans partage : « *Si vous interrompez le service public dont vous avez la charge, dit la direction des chemins de fer de l'État à un représentant du syndicat des cheminots, je dis que nous avons le droit, immédiatement, de suspendre les garanties données et de vous remplacer (...). Nous qui représentons tous ces paysans, tous ces ouvriers, tous ces employés, dont le chemin de fer est l'instrument de travail et de vie, nous ne voulons pas que vous puissiez être amenés à faire grève ! (...)* On (la C.G. T.) vous dit : « *Pour un morceau de pain, on veut vous attacher un boulet !* » Eh bien ! Nous avons le sentiment que les uns et les autres, nous faisons partie d'une grande famille. Ce que quelques-uns appellent un boulet, ce que vous appelez esclavage, c'est la nécessité où vous êtes d'assurer à votre famille du pain et à la nation le chemin de fer, instrument de travail. Le « boulet », c'est le lien qui nous unit les uns aux autres, dans l'intérêt des nôtres et de la nation » (Chronique des cheminots, in **Le Radical**, 8 juillet 1912) (A.N., F 7 13660).

(4) Il semble que le mépris des hauts fonctionnaires pour leurs employés et cette sorte de racisme soient une tradition de l'Administration de l'État français. Effet d'une centralisation parmi les plus fortes d'Europe ? Voici comment un préfet jugeait ses fonctionnaires en 1865 : « *Les fonctionnaires en général ont une attitude satisfaisante et se montrent désireux de servir utilement le gouvernement dans la sphère de leurs attributions. Je ne reviendrai pas ici sur les divisions qui existent entre les fonctionnaires indigènes dans les diverses localités et sur les conséquences fâcheuses de cet état de choses au point de vue de la bonne administration et de la pacification des esprits. C'est là un mal dont les racines sont profondes et auquel on ne pourra porter remède qu'avec le temps en éloignant les uns des autres ces fonctionnaires dont l'antagonisme irréconciliable est compromettant pour le bien public* » (Rapport sur l'esprit public dans les Pyr.-Orientales, A.N., F 1c I 199).

La sécurité de l'emploi est-elle suffisante, ou l'État considérerait-il que les propositions de Talleyrand à Bonaparte ont perdu tout intérêt ?

2ème épisode : Avancement, chefferies et centralisation

Comment **s'attacher** les fonctionnaires ? Question qui peut se renverser : elle n'a pas à voir, en effet, avec la seule négativité d'une normalisation (que certains acceptent mal, et qu'il faut pour cela réprimer, déplacer, révoquer), elle a à voir avec une positivité : quels avantages donner au fonctionnaire et, surtout, dans un entrelacement de l'économique, des pratiques et des idéaux, quel statut différencié lui donner de telle manière que, à ses intérêts, il puisse lui-même opposer, le cas échéant, « l'honneur », « l'esprit » ou « l'amour » du Corps et le Service public ?

Car ce n'est pas seulement d'une sécurité économique qu'il est ici question, ce qui est en jeu est plus radical : c'est un style de vie. La promotion à l'ancienneté donne cette « perspective » scalaire que célébrait Talleyrand ; la promotion au choix aide à « l'émulation » et à la « subordination » ; autrement dit, non seulement elle constitue les chefferies, mais elle les rend désirables ; quant à la retraite, qui va définir le fonctionnaire à partir de la loi de 1853, elle donne cette garantie que, à la fin, la soumission paie. Une garantie qui est un attachement.

« *Sans promotion*, dit un mémoire des conducteurs des Ponts et Chaussées, (qui font souvent fonction d'ingénieur), mémoire adressé à la Commission de décentralisation de l'Assemblée nationale en juin 1871, *sans promotion, peu à peu l'âme s'aigrit, l'énergie s'émousse, l'intelligence perd de sa clarté, l'homme semble disparaître devant la machine administrative* » (A.N., C 3141). Et le frère d'un député appartenant à la même Commission, se faisant le porte-parole des conducteurs, précise : « *Les conducteurs sont trop nombreux. En revanche, ils ont peu à faire et sont peu payés. C'est le contraire qui devrait avoir lieu... Dans l'Aisne, on pourrait supprimer 1 800 agents sur les 6 800 conducteurs et employés secondaires... En général, les conducteurs travaillent 5 heures dans les très grandes villes, 6 heures dans les grandes et 7 heures dans les petites... L'administration centrale ne peut exercer de contrôle que sur le chiffre total des traitements, elle ne consacre chaque année au personnel qu'une somme déterminée et essaie de combattre le mal en refusant les avancements et faisant ainsi une économie détestable que je ne puis mieux comparer qu'à celle que ferait un fermier sur l'avoine de ses chevaux* » (ibid.).

A la promotion à l'ancienneté, toujours nécessaire pour elle-même et pour sa liaison à la retraite (5), il faut donc ajouter la perspective de la promotion au choix : « *Il faut y joindre (à la surveillance) le judicieux emploi des gratifications...*

(5) Hamille, déclaration à la Commission de 1871 : « La retraite est une source d'émulation, le fonctionnaire sachant que **chaque avancement correspond à une augmentation de retraite** »

il importe peu que les augmentations soient dispensées proportionnellement au mérite, qu'elles ne soient pas considérées comme un droit, mais comme une récompense. Elles sont alors pour les employés un précieux stimulant... Il faut autant que possible que les propositions d'avancement sans sortir des règles soient motivées par la distinction des services et non pas uniquement par leur ancienneté. Il n'y a pas de meilleur moyen d'encouragement » (Rapport de la 2ème sous-commission, Commission de 1871). Mais alors, n'aura-t-on pas, à force de promotions « au choix », une armée où officiers et sous-officiers seront plus nombreux que les soldats de seconde classe ? C'est un risque, mais un risque à courir : 1) ce n'est en effet un risque que dans les bureaux des ministères parce que les employés y sont encore peu nombreux, 2) c'est un risque qu'on **peut** courir puisqu'il a pour effet de tracer le partage entre bons et mauvais employés et qu'il donne quelques privilèges aux bons, 3) c'est un risque qu'on **doit** courir parce que ce type d'avancement porte dans sa logique, non seulement la chefferie, mais aussi la centralisation qui est sa réciproque obligée. Qu'on lise par exemple les justifications données par l'administration des Douanes à la Commission de 1871 : « *Le nombre des sous-chefs n'est pas en rapport avec le nombre des employés, mais ce grade est la récompense des services rendus et il a été donné afin de conserver à l'Administration des employés capables* ». L'avancement, constituant ainsi une ligne de partage, définit une première hiérarchie interne. Un partage en deux groupes (les privilégiés et les exclus), qui fait accepter la règle du jeu à ceux qui sont du bon côté de la barrière : ceux-là, seuls « véritables » fonctionnaires, sont dès lors prêts à accepter l'existence de la chefferie.

De fait, qu'il s'agisse d'avancement ou plus radicalement, de licenciement ou de recrutement, c'est cette loi des deux groupes qu'il s'agira de faire jouer. La 1ère résolution de la Commission recommande : « *La première réforme consisterait à réduire considérablement le nombre des employés commissionnés, à conserver dans les cadres la partie intelligente : chefs, sous-chefs, commis de toutes classes, et à en exclure tout le reste. On aurait ainsi un état-major fixe et une armée d'auxiliaires. Ceux-ci pourraient de plus être employés d'une manière mobile* » ; la Cinquième République, comme on le voit, n'a rien inventé... S'agit-il maintenant du recrutement à venir : « *Pour le recrutement des fonctionnaires, deux principes : deux classes d'individus, les ouvriers et ceux qui commandent* (discussion qui reprendra en 1907 à propos du statut : les ouvriers sont-ils ou non des fonctionnaires, et que les travailleurs municipaux trancheront, quant à eux, d'un « *les travailleurs manuels ne peuvent pas être des fonctionnaires* ») : *pour obéir, il faut savoir son métier, poursuit l'inspecteur des télégraphes auteur de cette déposition, pour commander il faut être supérieur. La mesure de l'autorité ne se révèle pas par un examen, mais par une culture intellectuelle, ce sont les examens universitaires. Donc deux classes, les agents inférieurs avec capacité professionnelle, les chefs avec une véritable culture intellectuelle* ».

L'avancement au choix et le système de chefferie qui s'ensuit acceptés et désirés, reste à tirer les conséquences techniques de l'opération. Elles sont doubles : la première concerne le fonctionnaire, c'est la mobilité spatiale de l'emploi. De

même en effet que, en 1837, l'intérêt du service exige d'un instituteur qu'il reste assigné à résidence dans un village où le nombre d'élèves est insuffisant à le faire vivre (rappelons-nous l'instituteur de Trullas), de même, en 1871, cette logique de « l'intérêt du service » définit le fonctionnaire comme déraciné par vocation, le seul enracinement qui lui soit permis étant celui du Corps auquel il appartient, c'est-à-dire, par delà le leurre du Corps, l'État. Ainsi, par un paradoxe dont l'étonnant ne tient qu'au fait qu'il soit accepté, l'avancement dans la carrière, marque du bon fonctionnaire, et la mobilité spatiale de l'emploi, marque en général de l'échec en bas, sont-elles ici équivalentes. C'est là une différence de statut remarquable entre l'employé de l'État et l'employé du privé, et c'est cette différence qui peut permettre de faire du fonctionnaire le « Sujet universel » de l'histoire. Voudrait-il rester dans la grisaille et la trivialité du particulier que ses chefs se chargeraient de lui rappeler que « l'intérêt du service » l'appelle à sa vocation de l'Universel : « *Trop fréquemment, des employés (du service actif) sacrifient une partie de leurs chances d'avancement pour rester dans leur résidence... La Direction Générale doit avoir en vue l'avenir et peut, dans l'intérêt du service, donner de l'avancement avec déplacement à celui qui pourra remplir un jour les grades élevés* », (déposition de l'administration des Douanes). Peut-être celle-ci a-t-elle aussi d'autres inquiétudes que celles de l'Universel, et en particulier cette très concrète et triviale inquiétude : et si ses employés, précisément trop « enracinés » dans les populations locales des frontières, se mettaient à « fermer les yeux » sur les activités des frontaliers ? Mais les autres Corps de fonctionnaires ?

La seconde conséquence de l'opération «avancement-chefferie» concerne cette fois le service et les tâches de l'employé d'État. Le service : « *Les chefs ont parfaitement leurs employés dans la main par le droit de présentation, et le rôle de la Direction du Personnel est salutaire en ce que par sa centralisation elle régularise les avancements dans les divers services. Si on la supprimait, il y aurait de véritables scandales administratifs* » (Secrétaire général du ministère des Finances). Il est clair en effet que si l'employé de l'État est le sujet universel de l'histoire, cela suppose à tout le moins que sa carrière soit déterminée par ce seul lieu de l'Universel qu'est l'État... « national » (on verra d'ailleurs que cette logique d'État en haut, en croise une autre, de l'en bas celle-là, qui demande « plus d'État »). Mais il est clair aussi que la définition même de cet Universel en fait un Ogre, d'abord pour cette raison (bassement triviale une fois de plus), que cet Universel – l'État – ne peut se manifester que sous la forme de ces gouvernements particuliers qui cherchent à s'attacher les individus par la nationalisation, pardon les emplois d'État. Et cela à cause, dans doute, de « *la raison politique qui a toujours conseillé aux gouvernements de France d'augmenter le nombre des emplois salariés par eux, pour en faire des adeptes* » (mémoire des conducteurs des Ponts et Chaussées). Ensuite, en vertu de sa logique propre : les conducteurs parlent de « *l'énorme développement donné à la paperasserie pour les besoins d'une centralisation excessive* ». Ils précisent : « *Pour les affaires de voirie et de curage, les règlements d'usine, les estimations de terrains ou autres, les pièces doivent être fournies en triple et même quadruple expédition. Le goût de la paperasserie a envahi les ministères et beaucoup de bureaux d'ingénieurs ; de là des demandes de statistiques souvent sans raison d'être* (les

conducteurs oublient la « volonté de savoir » du pouvoir d'État), *des écritures nombreuses exigées par la manie de tout régler qui possède l'administration* ». Comment celle-ci ne croîtrait-elle pas sans cesse ? De fait, le monstre, persévérant dans son être, n'en finit pas de croître, et à son tour cette croissance le nourrit sans cesse : « *C'est une suite trop naturelle de l'excès des fonctions administratives, après avoir augmenté le nombre des fonctionnaires centraux, de chercher à étendre leurs attributions, et de leur faire revenir toutes les affaires pour justifier l'utilité apparente de leurs fonctions* » (Rapport à l'assemblée nationale au nom de la Commission).

De là que rien ne doit échapper à cette voracité. Jusqu'aux plus petits chemins de campagne, témoin cette protestation du Conseil général de Seine et Marne en 1871 contre le projet de réunion du Service des routes et de celui des chemins vicinaux « *entre les mains de Messieurs les Ingénieurs des Ponts et Chaussées* » (6) : « *MM. les Ingénieurs (...) ne se feraient pas défaut de briser ou de compromettre des positions à propos de luttes électorales favorables ou défavorables suivant le cas à tel ou tel Conseiller général qui s'aviserait de critiquer sérieusement leurs œuvres. Si nos représentants (...) laissaient dissoudre le Personnel Vicinal, nos départements, nos Communes surtout, se trouveraient liés à une Administration fortement organisée, à la tête de laquelle il y a des hommes d'un talent incontestable, mais qui, imbus du prestige qui s'attache à leur origine, fortifiés par cet esprit de corps qu'ils emportent de l'École Polytechnique, prétendent à tout, même à l'infailibilité (...) Si MM. les Ingénieurs peuvent joindre à leurs travaux le service si étendu de la Vicinalité, c'est que leurs fonctions leur laissent d'immenses loisirs, sinon, et c'est ce qui arrive presque partout, c'est qu'ils abandonnent à leurs subordonnés les soins du service vicinal* » (A.N., C3141). A partir de quoi il faudra évidemment engager d'autres employés.

Le remarquable de la centralisation est là : sa logique du contrôle passe par la dissolution-assimilation d'autres Corps d'employés, départementaux ou communaux, plus faibles. C'est en effet le contrôle de ces Corps départementaux ou communaux qui va rendre possible la domination par les Corps d'État de ceux là mêmes qui contrôlaient les Corps départementaux ou communaux. Inversion sur laquelle s'appuieront employés et fonctionnaires d'en bas pour échapper à la tutelle locale.

(6) Dans la voracité généralisée des administrations, sans doute l'une des plus voraces parce que l'une des mieux rodées, de par sa fonction propre, dans le quadrillage de l'hexagone.

3ème épisode : La retraite, différenciation de l'homo fonctionarius

Barthe, à la Commission de 1871 : « *L'État, qui doit avoir des fonctionnaires honnêtes, intelligents, capables, ne peut pour les attirer qu'offrir la retraite, pour les conserver que la difficulté que l'on a toujours à renoncer à des droits acquis.* » Même pensée, mais évidemment inversée, du côté des tenants d'un plus grand libéralisme économique : « *Le fonctionnarisme est une des plaies de l'époque ; ce qui nourrit le fonctionnarisme, c'est la caisse des retraites* » (Déposition du baron de Ravinel, député). Leur fait écho le représentant de la (respectueuse) association mutuelle des employés, appelé à déposer devant la Commission : « *La société des employés a pour but de défendre et de sauvegarder les droits des employés et spécialement d'augmenter la retraite. Bien des employés ne sont retenus que par le regret d'abandonner les versements faits pendant quelques années* ».

Si la retraite est ainsi point central de discussion, c'est parce qu'elle joue en plusieurs sens, plus exactement parce qu'elle a plusieurs efficacités. L'une est évidente : la retraite, c'est la garantie d'une vieillesse, sans doute misérable, mais non absolument abandonnée. Une seconde, qui concerne aussi le fonctionnaire et particulièrement l'employé de ministère, est récurrente et touche, non pas au futur de l'employé, mais à son présent : la retraite est si faible que la mise à la retraite en devient une sanction, la plus forte des sanctions. Du coup, elle est inutilisable jusqu'au moment où l'on ne peut plus faire autrement : « *La loi de 1853 fait aux fonctionnaires ou tout au moins à certains une position si dure que l'on hésite à se séparer d'employés qui ne peuvent plus rendre de très bons services* » (Hamille à la Commission). De même, le secrétaire général des Douanes explique pourquoi son administration a fixé la retraite à 55 ans pour les fonctionnaires actifs et à 65 ans pour les fonctionnaires administratifs : pour ces derniers, on attend en effet au maximum, car il est impossible de se séparer des « *employés médiocres* » : « *Le mal est dans l'insuffisance de la retraite et par suite dans la difficulté de la faire accepter* » (ibid.). Dans son insuffisance et aussi dans sa non-proportionnalité : le fonctionnaire ne peut pas partir avant l'âge ni avant le temps de service fixés : « *La loi des retraites est mauvaise, dit le directeur des Caisses Centrales ; comme elle ne donne de droits aux fonctionnaires qu'après 60 ans et un temps donné de service, le fonctionnaire est conservé, même incapable, par humanité. Il faudrait des retraites proportionnelles au temps de service, quel que soit le temps* ». Parce qu'on ne peut se défaire des « *employés médiocres* » pour cause de faiblesse et de non-proportionnalité de la retraite, parce que celle-ci est la plus dure des sanctions, pour cela, la retraite a cet effet récurrent : elle devient garantie de l'emploi. Sauf révolte évidente, l'employé de l'État a une sécurité de l'emploi à vie en raison même de la faiblesse des garanties de sa vieillesse. L'État s'est-il piégé lui-même par ladrerie, ou bien piège-t-il ainsi encore mieux ses employés ? Le secrétaire général du ministère des Travaux Publics nous donne la réponse : « *On représente le droit à la retraite comme un obstacle au renvoi des employés, dit-il devant la Commission ; cela est vrai ; mais à côté de cet inconvénient, il y a de grands avantages et l'on ne saurait méconnaître que surtout dans les postes inférieurs, il ne soutienne puissamment l'homme dans son travail, dans son amour de la famille et ne l'aide à*

accomplir des devoirs souvent d'autant plus difficiles qu'ils sont plus obscurs ». Le piège est en effet bien tendu : ce n'est plus la seule normalisation du bureau qui est visée par la retraite, c'est aussi la normalisation domestique, ou plutôt c'est le domestique qui impose la soumission au bureau. C'est en tout cas le domestique et « l'amour de la famille » qui vont devenir le moteur de la revendication du fonctionnaire : la logique de la demande de sécurité non pas seulement personnelle, mais familiale, l'attache toujours davantage à l'État. Une trentaine d'années après les réflexions de la Commission de 1871, la demande concernant la retraite débordera l'individu et concernera la famille : ainsi le 7^{ème} Congrès des employés de l'octroi (Tours, avril 1908) demande l'attribution à la veuve, après 10 ans de mariage, de la moitié de la retraite « *revenant à l'ayant-droit* », et une augmentation d'un tiers pour chaque enfant mineur : « *Le combat que nous soutenons depuis de longues années pour l'obtention de la réforme sur la réversibilité, nécessite autant si ce n'est plus que toutes les autres questions les qualités civiques indispensables à toute corporation défendant ses intérêts, à savoir : l'étude, la volonté, la persévérance, qualités devenant dans l'occurrence les flambeaux initiateurs, découvrant à nos yeux parfois terrifiés un avenir prenant son cours dans l'adversité, adversité qui se brisera contre le roc inébranlable de la force et de l'unité de notre invincible courage, (garantie de) l'avenir pour la veuve et les orphelins* ». Il nous faudra « *la volonté, puissant levier pour surmonter cette sérieuse difficulté de l'inévitable révision des lois qui règlent et régissent nos pensions de retraite dont la principale remonte au 9 juin 1853* » (A.N., F 7 12537). A quoi vise ce discours de guerre ? A renverser le pouvoir d'État, sinon à le détruire ? Non, simplement à suivre et compléter la logique de la sécurité : du fonctionnaire à la famille du fonctionnaire. La demande se comprend, mais du côté de l'État, elle se renverse : la garantie de la veuve, les employés d'octroi le disent eux-mêmes, suppose non seulement le mariage, mais au moins 10 ans de mariage, c'est-à-dire une stabilité domestique, garantie de la stabilité du bureau. Contester deviendra maintenant mettre en danger son présent et celui de sa famille, mais aussi le futur. La machine d'État traite ses employés comme de Wendel ses ouvriers : elle les attache aussi par le contrôle de la vie domestique. En cela, la domestication des fonctionnaires joue un double rôle : leurs avantages peuvent servir de point de mire aux luttes ouvrières, mais inversement les différents corps de fonctionnaires servent à l'État de **laboratoire social**.

Laboratoire social en effet parce que l'État peut définir, dans sa stratégie à l'égard de ses employés, les conditions générales d'assujettissement des salariés. Ces conditions passent par la positivité d'un statut différencié dont la retraite est une des clefs, mais elles passent aussi, et peut-être d'une manière plus forte, par une autre forme de positivité dont on reparlera plus loin : une positivité « non égoïste », celle du travail spécifique du fonctionnaire. Ce travail en effet a plus à voir avec l'assistance sociale – le service public trouve là ses racines – qu'avec la caserne. Pour cette raison, l'amour du service peut prendre toute son efficacité (et l'inspection, on l'a vu plus haut, intervient en ce point précis et pourvoit aux défaillances possibles de la capacité de servir). Alors, laboratoire social prend une autre extension et peut se traduire par école du socialisme. De là, le passage possible pour cette pratique et cette pensée de la gestion de l'État,

au programme de nationalisation d'une gauche parlementaire. Un programme qui est justement la pensée sociale de l'homo fonctionarius, le socialisme du fonctionnaire. L'idée est en tout cas claire et distincte, tant dans la droite de l'économie libérale que dans la « gauche » syndicale (où, d'ailleurs, ces deux logiques de la gestion, celle du syndicat et celle du fonctionnaire, font un mariage d'amour).

L'économie libérale, par la voix de Barthe, déclare à la Commission de 1871 que « *si la Commission veut faire une oeuvre sérieuse, elle doit se demander d'abord ce qu'il est possible de faire en dehors de toute préoccupation de forme gouvernementale. A quoi doit se réduire le rôle de l'État ; telle est la première question à étudier ; or, l'idéal à atteindre, c'est la diminution jusqu'aux limites du possible de l'action de l'État. Plus l'État étend son action, plus il a besoin de l'étendre ; plus on crée de fonctionnaires, plus on a besoin d'en créer ; le fonctionnarisme est la maladie où notre pays peut trouver la mort : avec les conséquences du **socialisme en effet dont il n'est qu'une forme imparfaite**, il porte en lui l'anéantissement de toute activité humaine* ». La « gauche » syndicale des fonctionnaires ne dit rien de bien différent, comme l'indique ce manifeste des instituteurs : « *Nous avons de la forme syndicale la plus haute conception. Le syndicat ne nous apparaît point créé uniquement pour défendre les intérêts immédiats de ses membres, mais il nous semble qu'il doit se soucier autant de rendre plus profitable à la collectivité la fonction sociale que ses membres remplissent.*

Les syndicats doivent se préparer à constituer les cadres des futures organisations autonomes auxquelles l'État remettra le soin d'assurer sous son contrôle et sous leur contrôle réciproque les services progressivement socialisés ». (Revue de l'enseignement primaire, novembre 1905).

Le piège a, semble-t-il, rempli son rôle : le fonctionnaire se pense comme séparé, et lorsqu'il adhère à un syndicat, il y porte avec lui cette séparation, transposant dans une logique syndicale qui, d'ailleurs, s'y prête, la logique de séparation des fonctionnaires. C'est là que conduisait la stratégie d'État : plus que la discipline imposée par l'inspection ou les brimades des chefs, la positivité de l'avancement (et on a vu que celui-ci participe d'un mouvement de centralisation, qui, à son tour, produit de nouveaux fonctionnaires et fait accepter la chefferie), ou celle de la retraite, font au fonctionnaire un statut à part. « *Il est impossible, dit Barthe à la Commission de 1871, de traiter comme de simples ouvriers à salaire journalier des fonctionnaires que l'on a soumis à des exigences spéciales. A des hommes spéciaux, il faut un traitement exceptionnel, ainsi le veut l'intérêt de l'État qui doit attirer et retenir les capacités. C'est pour cela, précise Barthe, qu'une caisse de retraite bien organisée est indispensable* ». C'est aussi pour cela qu'on peut tolérer que les employés des ministères travaillent de 4 à 5 heures par jour, le Directeur du Mouvement général des Fonds le dit très clairement à la même Commission : « *Les employés de la Direction travaillent effectivement environ cinq heures par jour... Il est certain que sept heures de travail n'auraient rien d'exagéré ; mais peut-on vraiment traiter les employés de l'État comme des employés particuliers ?* »

Ce statut séparé se traduit dans un Corps, si bien que le fonctionnaire n'a finalement pas le vécu d'une relation à l'État, ne se pense pas comme appendice de la machine d'État, mais comme élément – un élément le plus souvent fier de l'être – d'un Corps. Évidemment, cette relation au Corps, marque de complicité inter pares, est d'autant plus forte qu'on s'élève dans la hiérarchie des fonctionnaires, ou qu'on l'utilise de manière répressive : « *Je trouve néanmoins mauvais que l'instituteur de Taulis ait eu des relations de près ou de loin, même à l'église, avec le curé qui, à cette époque, faisait une guerre acharnée et déloyale à l'instituteur de Saint-Marsal ; c'était faire preuve de bien peu d'esprit de corps* » (l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'académie, 12 juin 1884, A.D. P.-O., 1 T 90). (Cf. en hors-texte, le rapport du Conseil de l'Université de Montpellier au Comité de l'enseignement supérieur sur une question de réhabilitation). Cette relation au Corps existe néanmoins en-bas dans les différentes catégories de fonctionnaires ; voici par exemple la lettre qu'un instituteur, attaqué par le conseil municipal qui demande son déplacement, écrit au préfet des Pyr.-Orientales le 1er juin 1900 : « *Si encore ma modeste personnalité était seule enjeu, s'il ne s'agissait que de mon intérêt particulier, si Monsieur le maire avait à faire valoir un semblant de raison pour motiver son inqualifiable attitude, je pourrais peut-être m'effacer, me laisser sacrifier sans rien dire, dans l'intérêt supérieur de l'ordre et de la conciliation (...) Dans ces conditions, si par impossible, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, bien informé, vous mettait en demeure de donner satisfaction au Conseil municipal de Latour-de-France, ce ne serait pas moi seul qui serais atteint, mais **tout le corps des instituteurs le serait en moi**. Et quelle démoralisation s'en suivrait pour eux quand ils apprendraient que le dévouement le plus absolu à leurs fonctions, la conduite la plus régulière, la correction la plus parfaite dans leurs rapports avec les élus du suffrage universel ne suffisent plus à leur garantir un peu de sécurité, que cette sécurité est à la merci d'une municipalité (...) Non, Monsieur le Préfet, un pareil déni de justice n'est pas possible sous un gouvernement républicain* » (A.D. P.-O., 1 T 90).

C'est dans cette prise dans le Corps, dans son « esprit » et dans son « honneur » que se fait la saisie de l'individu par l'État.

(La deuxième partie de cette étude paraîtra dans le numéro 6).

**FEMMES
PRENOMMEES
LES PROLETAIRES
SAINT-SIMONIENNES
REDACTRICES DE
«LA FEMME LIBRE»
1832-1834**

(suite et fin)

La Femme Nouvelle.



**TRIBUNE
DES FEMMES.**

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

Notre devise est le principe de nos journaux
qui allaient à l'égalité. (Journal de la Femme)
Égalité sans cesse de l'homme et de la femme.

AUX FEMMES.

Dans un de mes articles, répondant à ceux qui nous accusent de ne savoir ce que nous voulons lorsque nous parlons de liberté, d'égalité, j'ai formulé, quoiqu'en termes très-courus

**« IL APPARTIENT A LA FEMME, DE CONCERT AVEC L'HOMME, D'APPORTER AU MONDE PAIX, ORDRE ET BONHEUR »
(Joséphine-Félicité, Apostolat des femmes, n° 10)**

Pour les Saint-Simoniennes, du faisceau droits/devoirs qui éclaire la voie des femmes, dans certains domaines d'application concrète, se dégage une analyse globale d'une politique des femmes. Il s'en détache un certain nombre de notions, héritées de leur utopisme saint-simonien, et réapproprié par elles ; prolongeant et déplaçant, tout à la fois, le point de vue masculin.

Les notions d'ORDRE, de DÉSORDRE, d'HARMONIE, de PAIX, se bousculent et se juxtaposent, articulant une vision de la société future et de la (des) place(s) des femmes, empreinte de la dualité moraliste (droits/devoirs) de leur féminisme et en rupture de symétrie. Dans cette touffe de discours idéologiques, quelques failles se repèrent, venant casser une conformité étouffante.

« DÉPLOYONS NOTRE BANNIERE PACIFIQUE » (Isabelle, Apostolat des femmes, n° 10 : *La Maternité souffrante*).

Thème constant à l'époque, chez les utopistes et dans le mouvement ouvrier en général, l'idée de la non-violence s'étale dans leurs déclamations. C'est que cette ère d'association voit triompher le règne de la RAISON, pas celle des philosophies critiques et destructrices du XVIII^e siècle ; celle du siècle de l'industrie, du développement des forces productrices et des rapports moraux qui substituent le dialogue et la conciliation à la lutte où ces femmes ne se reconnaissent pas. Et tandis qu'Enfantin stigmatise « ce présent de partis et d'émeutes, de haines et de sang », c'est encore aux femmes, au nom de cette obsédante maternité, que revient la mission de pacifier le monde. Quand **Suzanne** (Voir **Apostolat des femmes** n° 10) et les femmes nouvelles décident d'offrir au jeune poète Saint-Simonien, Mercier, une écharpe avec ces mots : « Donnée par les femmes », pour le remercier de ses vers cités en exemple :

« Parmi nous, femme douce et chère

Viens pacifier l'univers ;

A ses enfants viens donner une mère... »

et qu'elles choisissent en épigraphe la devise de Jeanne-d'Arc (« Notre bannière étant à la peine, il est juste qu'elle soit à l'honneur»), c'est la **MATERNITÉ SOUFFRANTE** qui part en croisade contre la guerre.

Car la « nature » de la femme, qui est avant tout « religieuse » la prédispose plus que l'homme à « l'union » (**Marie-Reine**).

La **maternité** fonde donc la **fraternité**, dans une complémentarité où les sentiments associés à la rationalité, établissent le règne de la Paix et de l'Association :

« *L'Association universelle commence, il n'y aura plus parmi les nations que des rapports industriels, scientifiques et moraux ; l'avenir sera pacifique. Plus de guerre, plus d'antipathies nationales, amour pour tous. Le règne de l'harmonie et de la paix s'établit sur terre et le moment est arrivé où la femme doit y avoir sa place* » (« **Appel aux femmes** », **Jeanne-Victoire, La femme libre n° 1**).

Est-ce un certain rapport au corps, au réel, au quotidien, à la vie, qui détermine cette filiation dans la fixation du rôle pacifiste des femmes ; depuis l'image des Sabines séparant les combattants, à cet Appel aux femmes des Saint-Simoniennes : « *Venez calmer l'ardeur belliqueuse des jeunes gens* » (**Jeanne-Victoire**), dont les accents se prolongent en 1848 dans ces « paroles de paix aux accents maternels » que les femmes veulent apporter aux « partis exaspérés ». Echo qui se répercute à l'intérieur des scancions des Mouvements de femmes, jusqu'à nos jours, dans les prises de position anti-militaristes, qui déplacent cependant la centralité de cette Maternité pacificatrice ? (1).

Quant au pacifisme qui caractérise le féminisme du début du XX^e siècle, autour de la première guerre mondiale, il se déduit de la même notion originelle : « *Mères, berceau de toute humanité, Semez, semez l'amour et la fraternité* » (**Madeleine Vernet**, Mars 1916).

Mais loin de nous l'idée d'une linéarité historique sans faille, et que d'interrogations violentes, contenues dans cette Maternité piégée et pervertie, de douleur et de sacrifice, qui mobilise les femmes autour de la propagande fasciste, enfermées dans « l'équation morts-naissances-morts-naissances », le culte du chef et des héros morts ; « *foule vivante et recueillie des mères et des veuves des disparus* » devant Mussolini (M.A. Macciocchi, **Les femmes et la traversée du fascisme**, 10/18, 1976).

« **LES FEMMES PRÉFÈRENT TOUJOURS L'ORDRE AU DESORDRE** » (**Marie-Reine, Tribune des femmes**).

Dans ce refus de la violence, commandé par un «nature» féminine où la fatalité de la Maternité se subit, mais aussi se retourne ; qui s'assume comme un choix idéologique, au nom de leur Saint-Simonisme, au nom de leur mission sociale, où les porte cette vocation à relier plutôt qu'à combattre ; la corrélation ordre/harmonie, n'est pas énoncée par toutes, de la même manière.

(1) Voir article : « La caserne des Femmes », **Temps modernes** - Mai 1974.

Pour les unes, l'immixtion dans la politique des hommes, implique que les femmes y fassent preuve d'une efficacité induite par la grille des droits et des devoirs qu'elles se sont attachées à définir. Ainsi se dégage **un féminisme de l'Ordre** qui fait des femmes les meilleures garantes de la paix sociale : « *Si aujourd'hui, tant de femmes se livrent avec dégoûts aux devoirs qui leur sont imposés, c'est qu'en général, ils sont peu en accord avec leurs droits et qu'ils leur sont imposés sans qu'elles sachent pourquoi... Lorsqu'elles seront éclairées, elles s'y soumettront... et elles n'apporteront pas, ainsi qu'on a paru le craindre, le trouble au milieu de la société, car les femmes préfèrent toujours l'ordre au désordre...* » (**Marie-Reine, Tribune des femmes, p. 13**).

C'est que l'enjeu est de taille, et elles, femmes nouvelles, qui ont cette conscience, peuvent se poser en avant-garde éclairée : « C'est dans l'intérêt de la société toute entière que nous voulons notre liberté. C'est pour en poser les bases et les limites et la faire comprendre aux femmes et aux hommes, que nous avons fondé notre APOSTOLAT.... C'est en affranchissant les femmes qu'on affranchira les travailleurs, leurs intérêts sont liés et **de leur liberté dépend la sécurité de toutes les classes** » (**Jeanne-Désirée, Apostolat des femmes, n° 3 et 5**).

« NOUS ÉLEVONS LA VOIX POUR APPELER LES FEMMES A VENIR AVEC NOUS RÉCLAMER LA PLACE QUE NOUS DEVONS OCCUPER DANS LE TEMPLE, DANS L'ÉTAT ET DANS LA FAMILLE ». (**Marie-Reine**) : **Lumière, femme, foyer.**

Pour celles qui répètent les appels à l'ordre, s'introduire dans l'arène politique, nécessite, en contrepartie d'un interdit bafoué une compression de cet aspect du dehors ainsi frayé dans la vie publique. Elles le ramènent donc à une représentation d'identité avec cet espace du **dedans**, qui est celui des femmes : le foyer.

Celles-là, se font un devoir, leur Apostolat n'étant qu'une préparation à la Loi Morale qui régira l'avenir, de rester fidèles à la morale chrétienne, « *quelque gênante qu'elle paraisse à certains caractères, car il est plus conséquent et plus religieux pour chacune de nous de donner à nos actes un but général... La liberté sans règle ni limite ne pourrait être constatée, selon nous que comme désordre, car en l'absence de la loi d'avenir, qui est-ce qui sanctifierait tout lien nouveau ?* » (**Suzanne, « Le règlement des femmes nouvelles », Apostolat des femmes n° 7**).

Dans cet oubli d'elles-mêmes, élevé au rang de vertu, cette attente ne signifie pas passivité. Il faut « *développer et diriger la force d'entraînement et d'inspiration de la femme* » (**Jeanne-Désirée**) et lui faire reverser dans ce « grand ménage mal administré qu'est l'état » (selon la formule des femmes de 48), ses qualités de **ménagère** : les vertus d'ordre, de régulation, des gestion,

sa pratique d'une politique du détail, son rapport au concret... C'est ce qu'explique, avec une étonnante prévenance **Jeanne-Désirée**, aux hommes du pouvoir :

« *Vous ne pourrez satisfaire votre amour de la propriété, en jouir tranquillement, en accroissant sa valeur, qu'en associant le ménage et l'industrie* » (**Apostolat des femmes n° 5**).

« **ELLE EST DÉBILE VOTRE LIBERTÉ, ELLE EST DÉBILE VOTRE AUTORITÉ** (**Suzanne**, « *Aux hommes de tous les partis* », **Apostolat des femmes n° 7**).

« **ASSEZ D'ORDRE, DE L'HARMONIE** (Manifestation antifasciste de femmes, 1975).

Mais l'ordre qu'elles préconisent n'est pas toujours celui de la soumission, du commandement, au sens où nous l'entendons maintenant. Et le terme apparaît souvent lié à celui d'HARMONIE, opposé au DÉSORDRE. L'opposition ordre/désordre, issue de l'orthodoxie Saint-Simoniennne, veut que l'ordre assigne aux être sociaux une place suivant leurs œuvres, tandis que le désordre du despotisme de la classe dominante, le désordre des partis, le désordre des insurrections ouvrières, sont autant de signes d'une société mal organisée :

« *Oui, le peuple sent bien que ce n'est plus par des émeutes qu'il peut améliorer son sort, aussi n'est-ce plus sur la place publique qu'il s'assemble, mais dans des réunions où l'ordre règne, il vient exprimer ses vœux et ses espérances... Nous aussi, femmes, nous avons beaucoup à réclamer, les temps sont venus, associons-nous afin que nous puissions dire nos vœux et nos espérances* » (**Marie-Reine**, **Apostolat des femmes n° 8**).

Ces appels au calme, ce refus de l'usage de la force, s'ils confinent parfois aux prêches de patience, héritage d'un christianisme renié mais présent, n'en ouvrent pas moins une réflexion sur la violence qui ne nous est pas étrangère.

Car il n'est aucunement question, pour elles, de la prise du pouvoir central, d'état. Une dictature du prolétariat ne se justifie pas plus qu'une dictature de la bourgeoisie.

Seule, l'Association universelle, qu'elles appellent de leurs vœux, mène à cette HARMONIE, qui se situe aux points de rencontre du **REVE** et de **L'ÉVOLUTION**. L'à-venir reste donc dans une sorte de nébuleuse où se mêlent fantasmes, désirs, proclamations d'intentions, dans les affirmations d'une **Isabelle**, d'une **Joséphine-Félicité**... qui manient davantage les formules abstraites et vagues qui apparaissent à côté des discours plus terre à terre, d'injonction et d'obéissance d'une **Marie-Reine**, et, moins souvent, chez **Suzanne** et **Jeanne-Désirée**.

Mais l'**imagination** est LA référence de la « femme de l'Avenir », à la fois proche et loin des rêves minutieusement rationalisés d'un **Fourier**.

« *Si vous jugez maintenant, vous serez confondus, car l'avenir s'avance et il vient sur des nuages de pourpre et d'or, remplacer votre passé brumeux et gros d'orages* » (**Joséphine-Félicité, Apostolat des femmes n° 11**).

« APPROCHEZ-VOUS AFIN QUE QUELQUES ÉTINCELLES ÉLECTRIQUES DU FEU QUI NOUS EMBRASE, EMEUVENT VOS AMES DE GLACE ET FASSENT AGIR LES RESSORTS DE VOTRE ETRE » (Isabelle, « Aux femmes », Apostolat des femmes n° 9) : Femme, Révolte, Allumeuse.

Celles qui n'ont qu'« un seul cri, une seule devise : Liberté ! Liberté » plus préoccupées d'avenir que d'apostolat, femmes fortes de leurs convictions, multiplient les appels et les affirmations d'elles-mêmes, dans l'espoir d'entraîner les femmes faibles de leur isolement, de leur inhibition, à venir avec elles œuvrer à ce futur qu'elles refusent d'enserrer dans de quelconques limites et explicitations concrètes pour appuyer leur crédibilité.

Elles vivent ce processus comme un débordement. La femme n'émerge plus de la lumière de l'instruction qui la sort du foyer pour mieux l'y renvoyer ; elle est l'étincelle, l'allumeuse d'une insurrection où retentit « *cette parole de révolte la plus large et conséquemment la plus satisfaisante à toute nature, à toute volonté* » (**Claire Demar**).

C'est d'abord le refus de la clôturation du foyer :

« *Si vous conservez cette vieille croyance que la femme n'est propre qu'à produire des enfants, soigner la maison de l'homme et faire sa jouissance... vous échouerez toujours* » (**Jeanne-Désirée, La Femme Nouvelle n° 5**).

Ainsi, la révolte de ces femmes « *nées pour la liberté et la rêvant sans cesse comme on rêve le bonheur* » (**Isabelle**), trouve sa légitimité en elle-même, et non plus dans une réciprocité droits-devoirs : « *Nous avons pour nous l'innapreciable avantage d'avoir raison* » (**Suzanne**).

Les détracteurs de tous bords, ont tort de pratiquer la dérision et le mépris : « *Messieurs, riez bien fort, cependant votre poupée... commence à se lasser et grimace à force de rire. Magnétisée pour ainsi dire, par d'antiques usages, somnambule de la société, elle dort tout en parlant et en agissant* » (**Isabelle, Tribune des femmes, p. 272**).

Car tout opprimé a des armes qui sont propres à sa faiblesse, et qui pourraient bien se retourner contre l'opprimeur, l'histoire est là pour le prouver :

« *Continuez à nous tenir esclaves et vous verrez tous les jours, des Hercules filant aux pieds des Omphales et des Samson joués par des Dalila* » écrit **Isabelle (Apostolat n° 8)**, qui imagine le rabattement de l'homme fort de son statut d'adulte au stade premier de l'oppression : l'enfance : « *Où en seriez-*

vous, si nous montrant aussi peu généreuses que vous l'êtes, vous nous serviez uniquement de jouet ? La nuit, gardant pour nous un sommeil bienfaiteur, vous languiriez faute de nourriture ; et le jour vos cris perçants blessant nos oreilles délicates nous fuirions loin de vos berceaux... que pourriez-vous alors ? et nous aussi nous aurions la force » (Tribune des femmes, p. 272).

Même fantasme d'inversion, exprimé par **Suzanne (Tribune des femmes, p. 242)** mais où se marque cependant la remise en question des rôles masculin/féminin, actif/passif, où s'est fixée la représentation d'une prétendue « nature » de femme.

« Je le sens, l'homme dominera la femme de sa hautaine protection tant que par sa faiblesse, elle-même s'avouera mineure... Jusqu'à ce que relevant la tête haute et fière, elle dise à son tour comment elle veut que l'homme soit pour lui plaire, à quelles conditions elle le louera, à quelles conditions elle l'aimera » (1).

Elles refusent donc de s'abaisser à demander leur liberté « comme une grâce » : « *Fi donc ! elle est à nous !* » (**Isabelle, Apostolat des femmes n° 8**) ; Mais cette liberté, qui fait « généralement parmi nous l'effet d'un bel idéal qu'un grand nombre rêvent et que si peu effectuent », si elle ne se quémande pas, doit se prendre. Là encore, **Joséphine-Félicité** et **Isabelle** sollicitent la mobilisation et l'énergie des femmes, sur un ton lyrique et prophétique :

« L'heure est sonnée, levons-nous en masse et faisons voir à l'homme que le sexe faible est fort lorsqu'il est opprimé, brisons les chaînes dont on nous entoure » (Isabelle, La Femme Nouvelle n° 9).

« Vous ne connaîtrez plus les dégoûts inséparables des chaînes que vous portez et votre cœur ne sera plus affadi par les plaisirs mesquins que vous offrent vos protecteurs. Votre bonheur grandira à mesure que vos chaînes tomberont » (Joséphine-Félicité, Apostolat n° 6).

« POUR ASSEOIR LA SOCIÉTÉ SUR DES BASES SOLIDES : IL FAUT HARMONISER LE SENTIMENT ET LE RAISONNEMENT » (Suzanne, Tribune des femmes, p. 190).

Ces places, que les femmes se doivent, soit de conquérir, soit d'imposer, ne découlent pas seulement de leur accès aux différentes sphères de l'activité sociale ; elles sont aussi fonction de valeurs dont les femmes sont porteuses, dans un monde d'hommes.

Elles définissent ainsi, extension des images masculines (toute la théorie enfantiniennne des relations entre les sexes, repose là-dessus), une **féminité** complémentaire et symétrique de la masculinité. Mais, en même temps, (ce sont quelquefois les mêmes), en révolte contre cette « nature » féminine in-

(1) Souligné dans le texte.

temporelle, qui traverse les idéologies les plus variées, elles se veulent dans l'**assymétrie** de ce que, de nos jours, certaines femmes préfèrent appeler : une « **féminitude** », dont elles tentent de préciser les contours.

« **LA RAISON FINIRA PAR AVOIR RAISON** » (Suzanne, **Tribune des femmes**, p. 7).

Ainsi, comme l'a figé la doctrine proclamée par Enfantin, la féminité s'établit autour de **deux dualismes antithétiques**, dont la mise en pratique s'additionne dans les relations sociales : **Concret/Abstrait ; Sentiments/Raison**.

Tout le journal retentit de leurs hymnes à la raison, au progrès, à la science, à l'industrie ; (« Alliance de la science et de l'industrie », **La Femme Nouvelle n° 4**, Jeanne-Victoire).

Mais si « *la société devenant plus rationnelle, la femme participe librement à son tour des avantages de l'homme* » (**Concordia**), des rôles différents sont assignés à l'un et à l'autre, comme en témoigne ce « discours de la Directrice d'un pensionnat de filles à Castelnaudary », dont les rédactrices de la **Tribune des femmes**, louent les « idées progressives » :

« *Notre but a été seulement de faire connaître les généralités des sciences... L'éducation des femmes ne doit pas consister uniquement aujourd'hui, à manier l'aiguille et le fuseau, mais encore à acquérir des notions relatives au degré de civilisation où nous sommes parvenus... Loin de nous de vouloir confondre les rôles qui forment les caractères distinctifs de chaque sexe. A l'homme les brillantes conceptions scientifiques, et l'exécution de ces vastes entreprises industrielles qui transformant le globe de 1000 manières, augmentent le nombre de nos jouissances ; à l'homme les courses aventureuses et à la femme, dont la complexion est plus délicate, de légers travaux de détails, les idées d'ordre et de paix, l'administration intérieure du foyer domestique, les soins primitifs de l'enfance...* » (**Tribune des femmes**, p. 225).

La voie de l'émancipation traverse ainsi celle de la conformité aux normes de l'opresseur. Cette croyance entachera toutes les luttes de femmes, ultérieures, aussi bien pour le droit au travail, l'accès au savoir ou le droit de vote...

Dans cette partition, où les hommes sont conquérants, porteurs du développement des forces productives, et moteurs du progrès social, les femmes ne restent cependant pas inactives :

« *La phase des docteurs est achevée, toutes théories sont faites, vienne la phase du sentiment, des femmes en un mot* » (**Suzanne, Apostolat des femmes n° 10**).

Il leur revient le rôle d'**entraîner** les hommes « *par la douceur de leur parole* » et d'**inspirer** « *au peuple un saint enthousiasme pour l'œuvre qui se prépare* » (**Jeanne-Victoire**) « *dans un mouvement où l'instruction, la moralisation et le*

bien-être de la société marchent de front... pour arriver à une fusion générale » (Jeanne-Désirée, Apostolat des femmes n° 5).

« IL FAUT CONSERVER EN ELLES LES DISTINCTIVES PARTICULARITÉS QUE L'HOMME NE POURRA JAMAIS COMPRENDRE » (Concordia, Tribune des femmes, p. 115).

Leur féminisme ne se vit pas seulement comme un universalisme rédempteur. Elles refusent de se contenter « *d'apporter leur face aimable et attrayante à une constitution sociale empreinte de sécheresse et de rigidité* » (**Christine-Sophie, Apostolat n° 6**) et s'insurgent contre la fixation masculine de ces valeurs et de ces rôles :

« En effet, ne semble-t-il pas que les hommes, après je ne sais quel festin, comme possédés du délire, se soient écriés : – à nous le soleil ! à vous femmes, son satellite, qu'il vous éclaire s'il se peut ! – A nous le monde et ses gloires, à nous la connaissance de toutes les découvertes ! à vous la société et ses ébauches ! A vous le fabuleux de l'origine ! – A nous les sucs vivifiants qui développent l'esprit et fécondent l'imagination ! A vous, les vapeurs fades et odoriférantes qui amolissent les facultés et énervent les sens !... » (Angéline, Tribune, p. 15).

Au rejet de cette féminité qui enferme les femmes dans une complémentarité obligatoire, s'ajoute celui de se masculiniser dans la « promotion » par l'instruction, le travail ou l'accès au pouvoir institutionnel ; elles tentent d'affirmer des valeurs autres, irréductibles, dont elles posent l'existence sans en préciser vraiment le contenu :

« Pourquoi cette parole divine de liberté est-elle venue nous saisir telles que nous sommes ? C'est que le monde n'a plus seulement besoin de la science mâle, c'est que l'on ne réclame de nous que du sentiment nécessaire à cette époque d'analyse, pour vivifier cette sécheresse de raisonnement qui depuis trois siècles mine et tue la société, et n'a produit en résultat que l'égoïsme et le doute. Et vraiment, est-ce quand l'homme nous aura donné sa science, son intelligence ; est-ce quand il nous aura transformées et en quelque sorte, FAITES HOMMES, qu'il nous permettra d'être libres ? Mais cette inconséquence continuerait le règne de la force. Voyez, Messieurs, la preuve de ce que j'avance dans l'existence des femmes arrivées à la puissance. Pourquoi n'ont-elles pas songé au sort déplorable de leur sexe ? C'est que leur éducation avait été faite par des hommes, elles avaient l'esprit imprégné de leurs maximes. La plupart, cependant, ont régné d'une manière assez remarquable pour révéler leur puissance intellectuelle et faire pressentir ce que la femme, élevée et dirigée d'après sa propre nature, fera de grand lorsqu'elle se sentira libre, elle agira d'après la spontanéité de son âme ardente et généreuse » (Suzanne, Tribune, p. 92).

Ces autres valeurs ne sont pas l'antithèse exacte de celles qu'aurait projeté

un « vieux rêve de symétrie ». Elles revendiquent ces caractères qui ont pu immobiliser les femmes dans une espèce d'atonie sociale, en les déplaçant : l'inspiration, l'intuition, le refus des catégories, des hiérarchies, de l'arbre gris de la théorie, se retournent pour promouvoir un savoir différent, un autre rapport au réel, au concret, le mise en jeu d'autres fonctions, que purement intellectuelles. Ainsi **Jeanne-Désirée**, qui refuse la « paternité de doctrine » saint-simoniennes, veut laisser «aux hommes ces distinctions d'opinions : leur esprit plus systématique que le nôtre a besoin pour agir avec ordre de rattacher à un nom, à un individu, les progrès qu'il fait ; mais « *nous êtres de sentiment, d'inspiration, nous sautons par-dessus les traditions et les règles auxquelles les hommes ne dérogent qu'avec peine* » (**Apostolat n° 7**). Près de 100 ans plus tard, Anaïs NIN leur fait écho : « Ce gigantesque échafaudage de systèmes, d'ordres et de prophéties me fatigue. Je suis lasse de ces régions glacées ». (**Journal I**).

Ayant déroulé cette chaîne de revendications entrelacées le long d'une fonction se définissant par ses prérogatives et ses responsabilités, autour de celle-ci viennent s'agencer les visions différenciées qu'ont les unes et les autres, de l'espace politique que les femmes doivent occuper. Cette trame sociale ainsi tissée, elles vont pouvoir s'interroger sur comment peuvent s'y vivre ce qui, pour elles, femmes Saint-Simoniennes, détermine toutes les transformations sociales : les relations morales, autrement dit, les relations entre les femmes et les hommes.

« QUE LES BASES DE LA MORALE, LES RELATIONS DES SEXES, FIXENT PRINCIPALEMENT NOTRE ATTENTION »
(Suzanne, Tribune des femmes, p. 171) : Conformité et marginalité. Mariage et amour libre.

Leur réflexion qui n'est pas monolithique, puisqu'elle laisse apparaître deux positions différentes, aboutit globalement à une remise en cause des rapports sociaux dominants, cimentés autour de la famille, bastion en voie de fortification. Aussi sont-elles, très vite, en butte aux attaques des idéologues du quotidien : journalistes, caricaturistes et autres hommes de lettres. Mentionnant les obstacles à vaincre et les combats à mener dans ces conditions, celles qui prônent la conformité à la morale dominante, en attendant « La Nouvelle Loi Morale », s'en défendent en renchérissant sur l'image de normalité. Ainsi, **Suzanne** ou **Marie-Reine** « refusent de protester par le désordre ». Elles cherchent à rassurer, à la fois les femmes auxquelles elles s'adressent, en particulier les « Chrétiennes », et leurs détracteurs masculins : « *Mais avant que d'oser apprendre au monde ce que nous concevons pour l'avenir, quelle foule de préjugés le passé n'a-t-il pas accumulé sur nous... les premières femmes qui oseront avancer la main pour les détruire, devront avant tout faire à leur sexe le sacrifice de leur réputation. Les possesseurs de femmes ne sont-ils pas par cela même, tout disposés à continuer les mille*

calomnies qui ont été débitées sur les Saint-Simoniennes... en entendant parler les femmes ne dira-t-on pas que nous demandons l'avilissement pêle-mêle... Que ces hommes se rassurent donc : l'esclave seule, ruse, trompe et proteste par le désordre » (Suzanne).

Tant il est vrai qu'une image duelle poursuit les femmes dans l'histoire, à travers les siècles et les idéologies : **madone ou putain**. Et voilà pourquoi la femme est muette. Mais quand l'image se faille, que les femmes ripostent à leur dépossession, une seule représentation : celles du centre, le sexe de la femme « *d'où lui vient son auréole* » (1). Car c'est bien la même idéologie homogène qui relie les juges qui instruisent les procès des sorcières au moyen-âge, aux historiens qui ont pu rendre compte des mouvements de femmes (1789, 1830, 1848, 1871... Ce sont toujours des « dépravées », des « déséquilibrées », des « monstres femelles », des « femmes immondes qui ont tous les vices de leur sexe », etc.), aux caricaturistes (Daumier...). Proudhon résume cette lignée, dans sa fameuse formule « Ménagère ou courtisane ». Et dans la Chine de 1976, les dazibaos caricaturant Chiang-Ching, oppositionnelle politique, la représentent mi-sorcière, mi-putain...

C'est la même image sans rupture de symétrie, que l'on retrouve dans la symbolique d'Enfantin, fasciné par la Prostituée. La Nouvelle Morale, devant remplacer la Loi Chrétienne, la Prostituée remplace Marie ; l'une réhabilitant la chair, la Vierge, n'étant qu'une mère de représentation.

Au-delà de la symbolique, les femmes Saint-Simoniennes, se préoccupent concrètement, des réformes à imposer ou proposer. Mais comme elles n'ont pas toutes les mêmes positions, elles décident de porter des rubans de couleur différente, indiquant comment chacune d'elles « comprend sa liberté ». Il y a les modérées, qui choisissent la position de soumission à la règle chrétienne et comme symbole de dévouement et d'attente : la couleur dalhia.

« LE MARIAGE SANS LE DIVORCE N'EST QU'UNE CHAÎNE PESANTE ET INSUPPORTABLE » (Suzanne, Tribune des femmes, p. 188).

Les femmes qui se rallient au ruban dalhia, n'en rejettent pas moins l'idée de PROTECTION et de SOUMISSION que la loi civile, dans le prolongement de la loi chrétienne, impose aux femmes dans le contrat de mariage. C'est là que « *gît la source du mal* » ; le mariage qu'elles prônent doit se vivre dans l'égalité de l'association et se défait par le divorce, quand « *il n'y a plus d'amour* ». « *Plutôt le célibat que l'esclavage* », s'écrit l'une d'elles

(1) Citation de **La Voix des Femmes**, n° 33, 1848. Voir article de Geneviève Fraisse in **Révoltes Logiques** n° 1.

(**Jeanne-Victoire**). S'interdisant de sa faire juges de leurs compagnes « *partisanes de l'indépendance absolue* », les femmes au ruban dalhia, expliquent les raisons de leur choix ; on y retrouve la division autour des idées d'ordre, la peur du désordre dans le bousculement des règles et des traditions, qui conduit **Suzanne** à cette projection du mythe des femmes-amazones (que l'on retrouve au détour de nombre de discours misogynes) : « *Sans mariage, avec l'amour libre... je ne conçoit pas de société possible, non seulement dans l'état transitoire, mais même dans l'avenir. Pour moi, je l'avoue naïvement, plus rien alors n'est distinct à ma vue, c'est le chaos... Il faudrait pour établir ce système, que la femme régnât seule, dominât seule, et je suis loin de prétendre pour mon sexe à la suprématie, je veux l'harmonie, la sainte égalité* ».

« **LE BONHEUR EN LIGNE DROITE M'A TOUJOURS SEMBLÉ CHOSE FATIGANTE ET MONOTONE** » (**Suzanne, Tribune des femmes, p. 237** : «**Un divorce**»).

Écho des théories d'Enfantin sur les relations entre les sexes, la « *mobilité des affections* » ; la dénonciation de la toute-puissance paternelle et maritale, du mariage comme contrat entre deux hommes échangeant la femme comme une marchandise ; se prolonge par la dénonciation de l'indissolubilité du mariage. Les Saint-Simoniennes font entendre la première protestation collective des femmes contre la loi sur le divorce (supprimé en 1816). C'est là que pour elles, aux droits de la femme se superposent ceux de l'amour. Toute la littérature romantique popularisera ce thème de l'amour vainqueur de la loi. Au-delà du romanesque, les Saint-Simoniennes se préoccupent de l'annihilation de la femme dans le mariage. Le divorce, correctif nécessaire, quand « *viennent les antipathies, les répugnances, la fatigue de vivre toujours la même vie* », et garantie d'indépendance pour la femme, doit être rétabli sur le principe de réciprocité et à la volonté de l'un des conjoints, comme l'avait fait la Révolution. La loi amendée, votée en 1831, par la Chambre, est jugée par Suzanne, comme un « *résumé du 18e siècle* ». Soucieuse de faire de « *la morale vivante* », elle expose son propre cas dans le dernier numéro de la La Tribune des femmes (« **Un divorce** ») : l'histoire de la séparation d'avec son mari Voilquin (1).

La question du divorce sera au centre de tous les discours du 19e siècle, sur les droits des femmes et la morale familiale comme fondement d'une « morale sociale ».

Il faudra attendre 1884 pour le voir peureusement rétabli.

(1) Ce récit est remarquable par la volonté de publicité donnée à une histoire personnelle, qui se veut inscrite dans une réflexion globale, sans s'abriter derrière les paravents de l'idéologie, caractérisant les entreprises militantes. Le débat autour de l'utilisation du « JE » et du « MOI », ne se réfugiant plus derrière le groupe, l'organisation, qui a fortement imprégné les mouvements de contestation récents et en particulier le mouvement des femmes, nous fait pointer cette démarche.

« LA MOBILITÉ N'EST PAS UN VICE, C'EST UNE PASSION NATURELLE QUI NAIT DE L'ÂME » (L.B., 22 ans, Tribune des femmes, p. 178).

En contrepoint de ce discours de régulation, retentissent les accents fougueux de celles qui, prônant l'amour libre, veulent passer outre le « *manteau de plomb de la morale exclusive d'une société qui cherche en vain à maîtriser les passions* » (**Jeanne-Désirée, Mai 1832**).

Celles-là choisissent comme signe de communion d'idée, le ruban Ponceau et font le procès d'une morale dépassée, celle de la religion chrétienne ; c'est la profession de foi de **Joséphine-Félicité (Apostolat des femmes n° 7)** « *Non ! je ne suis pas chrétienne, Mesdames... (cette religion) à moi si exaltée, si passionnée, elle est venue me dire que la passion est du domaine de Satan... Elle est venue me dire de ne pas aimer ; à moi qui veux du plaisir, elle est venue commander la souffrance ; à moi qui prise autant la forme que le fond, la chair que l'esprit, elle a exalté l'un et anathémisé l'autre... moi j'ai échappé au désordre, à la prostitution, à l'adultère, car je n'ai pas connu de joug, car jamais l'abnégation n'a été pour moi un devoir, je n'ai rien eu à briser et il ne m'a fallu aucun événement extraordinaire pour m'amener à l'amour sans le mariage* ».

« L'AMOUR N'ÉTANT PLUS UN CRIME POUR LES FEMMES NOUS EN JOUIRONS HAUTEMENT, SANS ROUGIR... LES FEUX BRULANTS ET L'IMAGINATION DÉLIRANTE » (Isabelle, Apostolat des femmes n° 11).

Fustigeant la toute-puissance paternelle (« *ce pouvoir monstrueux, espèce de droit divin* » **Claire Demar**) et maritale, les femmes au ruban ponceau exaltent la mobilité, la « *tempête des passions* » (**Amanda**), où elles voient, comme Fourier, le bouleversement des relations et des rôles, dans cette expression possible, par les femmes, de leurs désirs.

Et en même temps qu'elles interpellent les préjugés du vieux monde : « Et quoi ? ne pourrions-nous donc jamais dire ce que nous pensons ? Quand serait-il permis de dire, **je t'aime**, sans craindre le déshonneur ? » (**Amanda, Tribune des femmes, p. 38**), elles laissent entrevoir ce que ce déchaînement peut transformer :

« *Femmes privilégiées, vous ne mourrez plus accablées sous le poids de l'ennui, de la satiété, de la monotonie et de la prison ; de nouvelles émotions vous attendent, de nouveaux amours rendront la vie à vos cœurs blasés ; de nouvelles voluptés titilleront vos fibres engourdies... Et toi, fille du peuple... sois resplendissante de joie, tu ne seras plus trompée par tes amants, tu ne seras plus vendue à la débauche au teint pâle et cadavéreux, on ne te verra plus le soir passer comme une ombre le long des murailles impures, offrir ta*

couchette aux passants. Il y aura des joies enivrantes pour toi, de l'amour pour toi, de vrais amants pour toi et non des maîtres brutaux, des maris jaloux et despotes... » (L.B., **Tribune des femmes**, p. 178).

« **ENFIN NOUS SERONS FEMMES ET NOUS NE SERONS PLUS ESCLAVES... NOUS AIMERONS SANS FEINTE ET NOUS RIRONS DES PRÉJUGÉS** » (Isabelle, **Apostolat des femmes n° 9**).

Ces femmes déplacées, qui veulent inventer une topographie nouvelle, savent à quoi elles s'exposent : «... *Devant les sots préjugés d'un monde peuplé d'esclaves, la mordante critique vint m'assaillir de toute part et pour garder ce que l'on appelle sa réputation, je me vis recluse entre les murs de ma chambre, isolée, solitaire...* » (Isabelle, **Apostolat des femmes n° 8**).

Mais la mise en marge est pour elles à vivre dans l'extension de leur volonté à mettre en accord la pratique avec leurs théories.

« *J'appelle aujourd'hui les femmes qui aiment la joie du bal et les plaisirs des fêtes, les femmes qui trouvent le courage de braver l'opinion et n'ont pas eu la force de résister à qui leur a parlé de l'amour, à la liberté que déjà elles ont et à celle qui nous reste à acquérir* » (Joséphine-Félicité, **Apostolat des femmes n° 7**.)

« **DEPUIS LONGTEMPS NOS PROTECTEURS NE SE SERVENT DU POUVOIR QUE LEUR DONNE CE TITRE QUE POUR NOUS SÉDUIRE** » (Jeanne-Désirée, **La Femme Libre**, n° 1).

Elles réfutent l'opprobre et le jugement masculins, qui sous couvert de bienveillance craignent « la licence pour celles qui veulent s'affranchir de leur tyrannie et de leur exploitation ».

« *Tel qui nous désapprouve en public, nous approuverait en secret si nous usions de notre liberté pour favoriser ses projets de séduction* » s'indigne **Joséphine-Félicité (La Femme Libre, n° 2)**.

Ainsi dégagées « de toute prévention », elles veulent dénoncer le scandale de la **double-morale** et « *remonter à la source de cette horrible dépravation qui fait d'une partie de la société un véritable enfer... là où toute la puissance se reproduit sous mille formes, par la fraude, le vol, l'assassinat, le suicide, la prostitution* » (**Jeanne-Désirée, La Femme Libre, n° 1**).

A l'heure où les idéologues de tous bords (médecins, hygiénistes, administrateurs du pouvoir, hommes de partis...) multiplient les études sur ces « fléaux sociaux » que sont la **prostitution** et le **suicide**, qui atteignent plus particulièrement

rement les femmes ouvrières, elles les désignent comme les **symptômes d'une société en crise**.

« **LA PROSTITUTION EST PARTOUT** » (Christine-Sophie, **Apostolat des femmes**, n° 4).

De la prostitution ouvrière, elles retiennent deux choses :

– La situation matérielle de cette fille « *malheureuse qui se débattant dans les flots de misère, luttant par un obstiné travail, mais dont les prix est insuffisant contre la faim qui la dévore, s'en va se vendre au vautour qui épie le moment de sa détresse, pour un morceau de pain...* »

– Mais aussi la force qu'elle puise, y compris dans son exploitation : comment elle peut retourner les instruments de son asservissement contre l'exploiteur, l'homme, mis en situation de faiblesse par sa demande même.

C'est la revanche de la « *pauvre fille du peuple (qui) s'élançait dans le vaste champ du plaisir... domine ses maître par l'amour, et dégagée du masque de la morale qu'en public ils professent, elle avoue hautement et librement la morale qu'en secret ils aiment et pratiquent* » (Jeanne-Désiré, **Adresse aux femmes privilégiées**)

et Christine-Sophie ajoute : « *C'est à nous à devenir à notre tour leurs accusatrices et leurs juges, nous attachant à leur arracher sans cesse le masque d'hypocrisie dont ils se couvrent* »...

Mais là où leur prise de position rend un son neuf, c'est quand elles établissent que la prostitution n'est pas seulement le « métier » auquel sont contraintes les ouvrières poussées par la misère à se vendre pour le plaisir de l'homme contre de l'argent, mais que la prostitution englobe plus largement, tout **échange du corps des femmes entre hommes**. Dans cette optique, qu'est donc le contrat de mariage bourgeois qu'une forme de prostitution reconnue, légalisée, masquée sous des formes de convenances sociales et religieuses ? Ne peut-on en dire autant de la fonction de représentation de l'épouse utilisée comme femme-potiche ?

« (La prostitution) est chez toi, fille de la classe privilégiée... on va te vendre aussi, ton père te donnera pour époux... celui qui t'apportant la plus grande somme d'argent, pourra richement acheter ta personne et ta dot ; pauvre fille !

Et toi, noble fille des rois... esclave de quelques diplomates, on t'a donnée sans consulter tes goûts ni ta volonté, on t'a prostituée... » (Christine-Sophie, **Apostolat des femmes** n° 4).

« **SOIT VIOLENCE, SOIT SÉDUCTION... LES PAUVRES FILLES DU PEUPLE SE TROUVENT ISOLÉES SUR LA TERRE** » (Angélique et Sophie-Caroline, **La Femme Nouvelle** n° 9).

De ce contexte de violence sociale, elles donnent à voir un autre aspect : dans le récit du viol d'une jeune ouvrière de 16 ans, qui n'a pu porter plainte (les tribunaux n'accordent ce droit que jusqu'à 15 ans...) et n'étant plus considérée comme une enfant, « *si elle porte les marques de la violence qui lui a été faite, sera déshonorée, raillée par le public : il serait en effet ridicule aujourd'hui de croire à la vertu d'une femme !* » « *et ces faits se reproduisent chaque jour dans la société... il n'est pas un jour, pas une heure où de semblables crimes d'exploitation ne se commettent* » (**La Femme Nouvelle n° 9**).

Ainsi le **viol** dénoncé comme un crime contre les femmes, les renvoie à ce questionnement angoissé, qui revient sous leurs plumes ; interrogation toujours présente pour nous, dans d'autres termes (1) : « *Sans appui, sans défenseurs, et même sans vengeur, comment peuvent-elles se soustraire à la brutalité des hommes ?* » (**Angélique et Sophie-Caroline, La Femme Nouvelle n° 9**).

« **PÉTRIFIÉS PAR LA LUTTE ET LE DOUTE, ILS SE DÉCOURAGÈRENT DE CETTE EXISTENCE FROIDE ET DÉCOLORÉE** » (**Suzanne, « Suicide de Claire Demar et Perret-Desessarts »**).

Dans cette situation de solitude et de marginalisation, les femmes Saint-Simoniennes se débattent dans des contradictions, qui sont aussi les nôtres.

Dans le corset d'interdits et de normes qui enserre les femmes au 19^e siècle, les issues sont limitées. **CLAIRE DEMAR**, cette dissidente des dissidentes mêmes, en choisit une : le **suicide**, en août 1833, non sans avoir interpellé les Prolétaires Saint-Simoniennes sur « le peu de lien qui unit » en dépit de l'existence de leur groupe, les femmes entre elles : « *Je parlerai seule et sans le secours d'aucune femme... car même les femmes qui se disaient nouvelles, qui prétendaient faire œuvre d'apostolat, n'ont pas daigné s'arrêter à une brochure... qui s'en allait remuant à leur profit toute la pourriture cadavérique des vieilles institutions et d'une loi morale impuissante* ».

C'est dans **Ma loi d'avenir** qu'elle s'exprime ainsi. Destinée primitivement à être une réponse polémique à un article de **Suzanne (Tribune des femmes n° 15)** sur les relations entre les sexes, cet écrit devient une brochure d'une impressionnante radicalité, sur les femmes et l'amour.

Suzanne, malgré ses désaccords avec les thèses de **Claire**, publia ce « *grand cri de liberté, le plus fort, le plus énergique qui ait été jeté au monde par une voix de femme (...)* » estimant son nom « *désormais inséparable de celui de Claire* » (**Préface de Suzanne à «Ma loi d'avenir», 1834**) (2).

(1) Cf. **La manifestation de 10.000 femmes romaines «contre la violence des hommes»** (27 nov. 1976).

(2) Voir **Claire Demar**, rééditée par Valentin Pelosse. Payot 1976 et article à ce sujet dans **Révoltes Logiques n° 2**.

Mais à ce suicide, elle ne peut répondre que par l'espoir toujours futur :
« *Puissiez-vous renâître dans des temps plus harmonieux... votre place, que vous n'avez pu trouver maintenant, vous sera réservée* » (**Tribune des femmes**, p. 252).

Son questionnement sur les difficultés de cette marginalité, est fort de résonance et d'actualité, dans ce qu'il est convenu d'appeler désormais « l'après-mai 68 »...

Que faire, se demande-t-elle, pour que « *les femmes qui rompraient avec le monde ancien, ne soient pas conduites, par l'isolement et le peu d'appui qu'elles trouveraient parmi nous, au découragement et à la mort... Croyez-le bien, il ne suffit pas, pour que cela soit, d'appeler les femmes à la liberté et de les laisser ensuite se débattre seules avec ce monde égoïste qui n'a pour tout régulateur et unique dieu que l'argent... la plus élevée en dignité, comme celle placée sur le dernier échelon, que peuvent-elles ? que sont-elles ? légalement parlant rien, toutes sont abritées derrière un nom, une place, une position sociale qu'elles reçoivent passivement du bon plaisir d'un autre* » (**Suzanne**, **Tribune des femmes**, p. 253).

Mais le suicide n'est pas seulement un choix idéologique de militante qui le rationalise comme l'a fait **Claire**, il est quelquefois le seul moyen de casser un enfermement, pour toutes les femmes :

« *Un seul exemple : le mari d'une de mes amies, outré d'entendre parler de liberté, d'émancipation pour la femme, a déclaré à la sienne, qu'il la regarde comme sa propriété, comme sa chose, et qu'en elle, il punira toutes celles qui voudront échapper à un joug trop oppressif... ma pauvre amie m'a avoué depuis peu qu'elle ne quitterait la maison de son mari, que pour se jeter dans la Seine !... Que de suicides qui ont pareilles causes !* » (**Suzanne**).

Le suicide de **Marie-Reine** quelques années plus tard, et la dispersion des femmes Saint-Simoniennes, « *seules, isolées, sans guide* », furent les seules réponses aux interrogations de **Suzanne**.

« **LE CHARME FOU DE LEUR IMAGINATION DÉLIRANTE** » (des femmes) (**Suzanne**).

« **LES REVES DE LEUR IMAGINATION ÉPUISEE** » (des hommes) (**Enfantin**).

Tandis qu'Enfantin à son deuxième procès d'Assises (Avril 1833), tire le bilan de l'exercice du pouvoir par les hommes : « *Quoi ! votre orgueil mâle sourit parce que vous entendez un homme vous dire son espoir en Dieu et dans les femmes ? Mais qu'espérez-vous donc, vous, des hommes ? N'avez-vous pas essayé depuis 40 années dans notre politique toujours sanglante, tous les rêves de leur imagination épuisée ? C'en est assez !* », les femmes y opposent le « *charme de leur imagination délirante* », se répandent en déclara-

rations enflammées, lyriques mais floues, sur un présent de foi, d'enthousiasme et de prosélytisme, et projettent un futur radieux où se réaliseront tous ces possibles à peine pressentis : « *Mon cœur était gonflé de désirs bouillants et impétueux ; ma tête brûlait du feu de l'enthousiasme ; je croyais être dans une sphère voisine du ciel... Je voyais l'humanité sortir rayonnante de l'abîme de l'erreur, un monde plein de sève et de vie remplacer le vieux monde agonisant, une religion pleine d'empire sur les débris foulés du christianisme ; je voyais le ravissant spectacle de l'harmonie des hommes et de la nature, une association sublime, où tout est fraternité, confiance, prière, amour. Je voyais la vie à travers le prisme de l'espérance, de l'enthousiasme, de l'exaltation...* » (**Caroline Valchère, Tribune des femmes, p. 145**). Tandis que la jeune L.B. résume sa vision d'avenir, dans une formule-programme : « *Plus de maître, plus d'esclaves, plus d'exploitation. Union, amour, liberté. Voilà l'avenir qui se montre à l'horizon si beau, si frais, si riant...* ».

Le seul projet un peu concret et détaillé, imaginé par deux jeunes ouvrières, qu'elles reproduisent dans **L'Apostolat des femmes n° 9**, et qui se veut réalisation immédiate faisant basculer la théorie dans la pratique et l'utopie dans la réalité quotidienne, concerne une « Association de femmes dans une maison communautaire ». Le projet est resitué, par la présentation des rédactrices de la **Tribune**, comme une alternative dans le cadre de tout le procès d'autonomisation des femmes et des formes d'organisation qu'elles ont à se trouver ; de leur accès à l'indépendance économique, car « *les défauts d'ensemble et d'harmonie les expose chaque jour aux pièges et à la brutalité des hommes* ».

Cette « Maison d'association artiste et industrielle » serait ouverte aux filles du peuple qui y trouveraient un asile contre « *la misère, la faim, les séductions des hommes ou l'appât de l'or si puissant sur l'être qui sent le froid, et la soif et la faim* », et comme preuve de cette assertion, **Angélique et Sophie-Caroline** exposent le viol de cette très jeune ouvrière, insistant sur la vulnérabilité des ouvrières, tout en faisant valoir aux femmes riches qu'elles peuvent se retrouver dans le dénuement, seules et abandonnées de leurs protecteurs, et qu'elles aussi, ont leur place dans l'association. L'association, panacée dans la pensée de l'époque, est pour elles, le seul moyen d'affranchir les femmes de la tutelle individuelle du père ou du mari. Cette maison qui se situe dans le cadre doctrinaire de l'école Saint-Simonienne, réunit des « jeunes filles dans l'attente » (de la MERE) et des « dames veuves par la mort ou l'absence de leurs maris, dont les conseils et l'expérience puissent diriger leurs sœurs » plus jeunes. Mais leur conception rappelle les structures de couvent (on s'y adonne aux chants religieux, « surtout le dimanche »...) avec une hiérarchie matérielle et suivant les âges ; présentée comme garantie de **moralisation**.

Si tous les gains sont reversés à la communauté, certains travaux sont plus lucratifs (sans précision) que d'autres. Mais la solidarité et la responsabilité qui liera les femmes, les unes aux autres (« chaque personne devra bien comprendre le besoin de socialisation, d'union et d'amour entre tous les membres

de la communauté ») posés comme principes moraux de base, feront passer le bien-être général avant l'intérêt individuel. Les différences de salaires et de richesses possédées, sont maintenues, compensées par l'échange des « trésors de science, d'art et d'industrie » que les unes et les autres « peuvent individuellement posséder ».

Après le règlement moral, suivent les détails concrets : « Nous pouvons louer pour 1200 F par an, une petite maison isolée, entre cour et jardin, derrière le Luxembourg, dans cette maison il y aura salon, parloir, atelier, dortoir, réfectoire, lingerie, cuisine, infirmerie... » ; et les chiffres afférents à l'économie du lieu.

Ce projet, seule idée de « réalisation pratique » qu'elles envisagent (dont on ne sait s'il se réalisa), ne trouve sa spécificité d'oeuvre de femmes que dans les contraintes sociales qui le motivent, mais non dans son contenu, sinon paradoxalement, dans une soumission aux règles, entendue comme une « vertu toute féminine ». S'il est fait mention de sa « vocation artistique », c'est surtout sur la « vocation industrielle » qu'elles insistent. Les notions de hiérarchie, de discipline, de régulation religieuse (attente et chant religieux) ; l'absence des loisirs (malgré le parloir et le salon), l'absence de la sexualité lui confèrent un aspect monastique et de conformité très éloigné de ces utopies abstraites dans lesquelles voguent certaines rédactrices du journal.

« NOUS VENONS RÉHABILITER L'AMOUR, CE NOM SI PROFANE PARMI VOUS ET QUI EST POUR AINSI DIRE L'ANAGRAMME DE LA RELIGION FUTURE » : AMOUR/MERE : une symbolique féminine autour du mythe de la MERE.

Tandis que l'épaisseur du réel leur oppose la résistance et la lourdeur des changements sociaux en perpétuel décalage par rapport aux mouvements d'idées, c'est dans l'investissement d'une symbolique masculine qu'elles trouvent une ouverture qui déplace, au sens propre, leurs interrogations.

Le mythe de la MERE, qui atteint son sommet de développement en 1833, est ce fantasme collectif, issu des théories d'Enfantin, qui prend place comme symbolique unissant l'Ecole Saint-Simonienne dans « l'attente de la Mère » (autrement énoncé « Attente de la FEMME »). Dès 1833, proclamée « Année de la Mère », Enfantin et ses fils (les Apôtres de la Femme) soutiennent que l'appel de cette FEMME leur vient d'Orient et commencent à organiser des expéditions (signalées dans le journal des Prolétaires), visant à sa recherche. Mais cette production symbolique sera interprétée différemment par les hommes et les femmes. Ces différences s'articulent autour d'une opposition :

- le symbolique et comment les hommes en jouent
- le réel et comment les femmes y croient.

Les hommes se situant dans la durée d'une fantasmagorie toujours repoussée, qui prolonge leur relation symbolique avec le PERE et maintient leur position centrale : PERE, FILS, THÉORICIENS, APOTRES DE LA FEMME. La figure de LA FEMME renvoyant dans la périphérie celle DES FEMMES, prises alors dans le double mouvement :

- vouloir rentrer dans le cercle des hommes et faire leur cette construction masculine ;
- sortir du cercle et projeter une symbolique que les hommes ne médiatisent plus (1).

Suzanne, après les réflexions suscitées par le suicide de Claire Demar, exprime « cette pensée, ce désir qui pourraient aussi avoir agité d'autres cœurs... » (**Tribune p. 254**) : la reprise par les femmes de cet emblème de révolte, leur place active dans la recherche de la MERE. « *Cette famille d'hommes presque entièrement dispersés sur la terre, (porte) notre espoir d'émancipation, mais c'est surtout lorsque la propagation de ces idées pourra se combiner et se faire par groupe, par famille complète, qu'elles prendront force et activité* »...

« **QU'ELLES NE S'EFFRAIENT PAS A L'IDÉE DE QUITTER LEUR PAYS, LEUR PATRIE, LEURS AFFECTIONS. LA PATRIE EST LA OU SE TROUVE LE BONHEUR** » (**Une jeune française**, lettre au journal anglais « MAN » Dec. 1833) : **Une utopie de circulation**.

Dans les derniers numéros de la **Tribune des femmes**, des voix s'élèvent cependant pour dénier aux hommes de s'arroger le droit d'aller, seuls, chercher la MERE.

Ces femmes se lanceront alors dans une **utopie de circulation**, car « *Dieu n'a point limité l'espace* » (**Suzanne**), qui enfreint toutes les règles imposées aux déplacements de femmes.

Elle portera, après la cessation de parution de leur journal (Avril 1834), et l'éclatement de leur groupe, les Prolétaires Saint-Simoniennes à aller répandre leur parole d'affranchissement, d'abord par les routes de France, de ville en ville, puis dans l'exil, à la suite des hommes et seules, vers l'Egypte, la Russie, l'Amérique...

« Affrontant les périls d'une mer orageuse, les sables brûlants du désert, elles se sont élancées vers un monde inconnu pour elles, vers des régions lointaines, cherchant et demandant partout la Mère qui doit faire cesser l'odieuse exploitation que le sexe mâle exerce sur le sien... Femmes ! le printemps est proche, que les plus courageuses et les plus fortes d'entre nous se préparent à une mission tant en Orient qu'en Occident »... (**Tribune des femmes, p. 132**).

(1) Voir à ce propos les affirmations plus claires de Claire Demar. Article déjà cité, **Révoltes Logiques n° 2**.

Dans l'annonce d'arrêt de parution du journal, **Suzanne** cite ces actes qui ont permis aux femmes d'entrer dans la pratique de la vie nouvelle : « *Dans cette année, les femmes à Paris, à Lyon, impressionnées de la vie nouvelle, se manifestèrent de toutes les manières. A Lyon des femmes prolétaires vendirent même leurs métiers pour se dévouer plus complètement à la propagation de leur foi et quelques unes parcoururent le midi afin de faire partager leur espoir à d'autres femmes* » (**Tribune des femmes**, p. 182).

Et puisque le journal, où se discutaient les théories d'avenir, est contraint de cesser de paraître, il est temps pour les femmes d'agir et d'entraîner par l'exemple.

« *Mieux vaut se tromper de route et revenir sur ses pas, que de rester accroupi sur le bord du chemin, glaçant sa vie par l'inaction. Pour moi, je ne demande plus aux femmes qu'elles viennent sur un sujet aussi délicat, élever discussion sur discussion, et rester inactives devant la pensée idéale de la MERE... Marchons !* » (**Suzanne**).

« LA MERE N'EST POINT UNE SEULE FEMME : CE SONT TOUTES LES FEMMES » (Unira, Janvier 1834).

Outre la volonté d'infléchir cette quête par leur apport spécifique, on distingue déjà ce qui se précisera plus tard dans leur correspondance et les **Souvenirs de Suzanne : le rejet du mythe comme fantasme masculin**, construit autour de l'idée de l'Unité ; vécu par elles, comme un désir de réappropriation plurielle, par l'ensemble des femmes, des promesses de libérations contenues dans « l'appel de LA FEMME ».

On le trouve, nettement marqué, dans une lettre envoyée de Londres, le 10 janvier 1834, intitulée « Une voix de femme » et signée « Unita ». Cette lettre, très curieuse, et déclamatoire, se déroule comme un réquisitoire des crimes des hommes contre les femmes. Elle désigne précisément **Enfantin** comme un imposteur, et sa projection symbolique comme une falsification : LA FEMME n'existe pas, seules les FEMMES, vivantes, comptent.

« *La MERE avec ses mille voix répondra à celui qui s'est dit PERE...* »
« *Gardons-nous bien de nous laisser prendre au piège où se sont pris les hommes et qu'ils nous tendent à leur tour – NON ! – ils ne trouveront pas l'idéal qu'ils cherchent tant que leur vue étroite ne s'étendra pas et ne le verra pas dans toutes les femmes* ».

et pointant cet exotisme qui attire les Apôtres vers l'Orient :

« *Ils souffriront tant qu'ils chercheront cet idéal seulement dans les femmes brillantes, dans les climats brûlants qui flattent leur orgueil et enflamment leurs sens...* ».

Le choix de l'Orient, par les hommes, comme terre porteuse de l'appel

d'affranchissement, est lui aussi contesté. Cette partie du vieux monde, est le berceau de trois religions monothéistes, qui ont établi la soumission des femmes. C'est dans la Civilisation même, qui les a « défigurées », que naîtront les femmes libres.

Déjà **Louise Crouzat**, femme lyonnaise et **Claire Demar**, dissidente parisienne, voyaient dans l'Amérique, ce nouveau monde, la terre d'élection « *des femmes qui n'ont eu besoin que de leur propre inspiration, de leur propre mouvement pour montrer ce que nous sommes, quand nous voulons* » (**Louise Crouzat, Mai 1833**).

Dans cette perspective, la symbolique se renverse, et à travers les mille voix de femmes, se donne à voir un « imaginaire féminin à forger » :
« *N'en sommes-nous pas toutes à la négation de notre condition présente ? Vienne le **Grand Concile des femmes**... **Ce sentiment tout féminin** qui créera ce que les Saint-Simoniens appellent **La MERE**... alors seulement pourra être discutée la limite du bien et du mal* » (**Suzanne, Apostolat et Souvenirs**).

« **FI ! LA VILAINE SOCIÉTÉ QUE LES HOMMES NOUS ONT FAITES** » (**S...**, **Apostolat n° 8**).
« **UNE SEULE SOLUTION : AUTRE CHOSE** ». (**Manifestation de femmes, 1er Mai 1976**).

Ce qui se joue, à l'issue de ces analyses de la situation sociale, économique et « morale » des femmes, est une articulation d'ensemble, retentissant dans « L'Appel de la Femme », qui voue à la faillite la politique des hommes et préfigure les contours d'une alternative de société, d'une « politique des femmes ».

« **TOUT CELA EST SOMBRE ET MALE COMME LA SOLITUDE** » (**Suzanne, Tribune des femmes, p. 195**) : **La LOI des hommes**.

La débâcle de la vieille société masculine et de la Loi des hommes est partout manifeste ; preuve en est cette « *protestation énergique, violente et désordonnée* » (**Suzanne**) qui a traversé les siècles, émise non seulement par les hommes « *qui, tous les jours violent eux-mêmes la LOI qu'ils ont faite, mais aussi par une très grande quantité de femmes* ». Il revient donc aux femmes de dénoncer « *cette ténébreuse politique de protocoles et de déceptions* », celle d'une bourgeoisie au pouvoir, mais aussi celle de ces Républicains, auxquels elles se sentent liées par des idées progressistes, mais dont « *la tâche est incomplète... car l'émancipation de la femme ne se trouve jamais comprise dans leurs réclamations* » (**Armantine, Tribune des femmes, p. 275**).

Elles renvoient dos à dos les hommes de tous les partis, professant les théories, des plus réactionnaires aux plus progressistes. De la politique des hommes, il ressort à l'évidence qu'une solidarité de pouvoir les unit au-delà des antagonismes idéologiques et qu'elle se fonde sur l'exclusion des femmes : « *La liberté des femmes n'est pas plus une réalité pour la plupart des doctrinaires nouveaux, que, sauf exception, l'amour de Dieu pour les prêtres, les chartes pour les libéraux, l'égalité pour les républicains, le bonheur du peuple pour tous les partis* » (Extrait d'une lettre d'une « jeune française » au journal anglais **MAN**, **Décembre 1833**).

La loi, le Code, la Charte ont été établis par les hommes, sans les femmes. Aussi n'est-il pas question pour les « femmes nouvelles » de s'arrêter à la charte-vérité, piètre conquête d'une insurrection qui n'a pas ébranlé ce « *fœtus de gouvernement... poursuivi par un éternel cauchemar de pavés et de barricades* » (**Claire Demar**).

Quant aux « *zélés amis du peuple qui... ont détruit les privilèges surannés de la noblesse* », ils ont oublié que les femmes devaient avoir leur part de « *l'émancipation générale* » (**Jeanne-Désirée, Apostolat des femmes n° 5**).

Quelques correspondantes, affirmant leur sympathie pour les idées républicaines, n'en interpellent pas moins, ceux qui, à la différence des Saint-Simoniens, « *laissent, dans leur enthousiasme de liberté, la femme se débattre sous le lien si pesant des préjugés* ». Et quoi ! s'exclame **Marie G...** (**Tribune des femmes, p. 182**), qui refuse de les appeler du « doux nom de frère », – « *la liberté est femme, et ceux qui se déclarent ses défenseurs croyaient avoir assez fait pour elle, en brûlant sur son autel quelques grains d'encens !...* ». En même temps qu'elles pointent les contradictions des oppositionnels, elles ont à se défendre des attaques, des caricatures, déversées sur elles par ces idéologues de tous les jours : les journalistes. Tandis qu'une correspondante « républicaine » écrit à la **Tribune des femmes**, pour opposer son démenti « *à l'ignorance routinière d'un rédacteur du Constitutionnel !* », rétorquant à son assertion sur « ces pauvres Saint-Simoniens qui n'ont jamais été dangereux » : « *je n'en crois rien, car là où le pouvoir exerce son humeur arbitraire* (1) ; là il y a quelque chose de bon ; ainsi le **Constitutionnel** s'est toujours vu exempté, depuis 1830, d'encourir ses tant si douces réprimandes » (**Armantine, Tribune des femmes, p. 246**). C'est **Suzanne**, surtout, dont la place de théoricienne s'affirme dans les numéros, qui engage la polémique avec eux. Elle dénonce les calomnies et les caricatures qui entourent le suicide de Claire Demar ; le caractère de classe de la formule méprisante du **Figaro** (« une demi-douzaine de couturières ») ; la menace d'assignation en jugement, que brandit un journal de Verdun, l'**Industriel**, qui s'effare du « sens dessus-dessous général » provoqué par les « réclamations » des Saint-Simoniennes. Sa polémique avec **Charles Nodier** de l'Europe littéraire, qui se targue d'opinions avancées, préfigure par son argumentation sur les rôles, la

(1) Référence aux nombreux procès des Saint-Simoniens.

place, les tâches des femmes, les échanges de Jeanne Deroin, Jenny d'Héricourt, Juliette Lambert, avec Proudhon sur son éloge de la ménagère. Nodier, cependant, tout bourgeois qu'il soit, est moins obscurantiste que le penseur socialiste. Il n'en est pas comme ce dernier à dresser une symptomatologie argumentée « scientifiquement », prouvant la faiblesse naturelle des femmes. Il pense seulement que les femmes ont tout à perdre à vouloir troquer « leur longue et délicieuse enfance, leur minorité légale » contre « quelques misérables droits sociaux », à vouloir entrer dans l'histoire, car « leur histoire à elles c'est le roman », à vouloir différencier leur lutte car « les prolétaires n'ont pas de sexe ». A quoi **Suzanne** réplique que la non-reconnaissance juridique et civile des femmes, l'idéal du roman s'enveloppent dans la mesquinerie du quotidien et l'exploitation ; que l'influence qu'on veut bien leur accorder les fixent à une place de fétiches, et que l'émancipation du peuple et des femmes allant de pair, « *ils auront un jour un sexe et des droits reconnus* ». Et elle conclut triomphalement : « *Je suis toute fière que (nous) vous causions une telle frayeur. Quoi ! nous ne demandons que l'égalité et vous craignez de voir la société toute entière tomber en quenouille* » (**Affranchissement des femmes**).

Le désenchantement se poursuit dans l'évocation de la JUSTICE et de la LOI des hommes.

Suzanne qui promène son œil sociologique dans une Cour de Justice Correctionnelle, à partir d'un fait divers, où elle voit un fait de société, met en accusation la « *Loi-Homme* » (**Femme Nouvelle n° 11**). Elle laisse s'épancher « *le désir de démolition qui s'est emparé d'elle* » à l'écoute de cet avocat qui ramène la plainte d'une femme (contre son mari et l'amante de ce dernier qui avaient dilapidé tout l'argent du ménage) à une « querelle de femmes » ! Un examen minutieux de quelques articles du Code suscite cette réflexion de colère : « *Moi, faible femme, je me sens aujourd'hui le besoin et la force de protester hautement contre ce qu'il y a d'arbitraire et de vicieux dans votre système social résumé dans quelques articles de lois* ».

C'est la même analyse des institutions qui « *font les hommes criminels* », qui fonde Marie-Reine à demander l'abolition de la peine de mort (**Tribune des femmes, p. 81**) : « *Quelques hommes oisifs, opulents, sont choisis par d'autres hommes un peu moins riches qu'eux, pour venir en assemblée discuter les lois qui devront régir la société. La masse du peuple y reste étrangère* ». Criminel est donc celui qui « intervertit l'ordre de la société » qui l'a fait paria. « *Jamais ce supplice n'a empêché les crimes de se commettre* »... ; la criminalité ne se résorbera que par un nouvel ordre social. Leur influence pacificatrice ne s'arrêtant pas aux frontières de la nation : « elle comprend l'espace et s'étend à tous » ; unit dans une même dénonciation la loi des hommes qui asservit les femmes, la loi bourgeoise qui asservit le peuple, et la loi des Blancs qui asservit les Noirs ; aussi s'élèvent-elles contre l'esclavage de « *cette république Américaine, si exaltée dans notre belle France, qui cependant n'a point eu puissance pour détruire cet horrible abus de l'homme sur l'homme* » (**Tribune des femmes, p. 58**).

« ENTRE LA THÉORIE D'UN PRINCIPE ET SA TRADUCTION PRATIQUE, IL Y A MEME POUR LES HOMMES LES PLUS FORTS, UN ABIME A COMBLER » (Suzanne, *Tribune des femmes*, p. 174) : *Féminisme et désillusions*.

Tandis qu'elles se félicitent, dans la première livraison de la **Tribune des femmes** du thème choisi par ces hommes « féministes » de la « Société des Méthodes d'Enseignement », comme d'un mouvement en leur faveur, et qu'elles formulent l'espoir qu'en dehors du ghetto Saint-Simonien se manifestent d'autres pensées d'émancipation : « *En dehors du tourbillon Saint-Simonien... fermentent autour de nous des germes puissants d'affranchissement pour la femme. Déjà craque de tous côtés le viel édifice social qui condamnait sa vie au rôle terne et passif d'une ombre, ou d'une automate organisée...* » (Suzanne, *Tribune des femmes*, p. 279) ;

tous les comptes rendus des séances de la Société, dans la deuxième livraison de la **Tribune des femmes**, les font basculer dans les désillusions du féminisme : « *Les véritables souffrances de notre sexe sont restées muettes et dans l'ombre, pour laisser le champ libre au bel esprit, à la pédanterie, aux fades compliments, à l'erreur, aux paroles désordonnées, à l'égoïsme qui cherchait à spéculer sur l'empressement que nous avons mis à nous rendre à cet appel...* » (Marie-Camille, *Tribune II*, p. 18).

« VOUS SEREZ TOUJOURS INAPTES A RENDRE LA JUSTICE. QUI PEUT, AUTRE QU'ELLE, PROMULGUER SON PROPRE BONHEUR » (Concordia, Lettre à Owen, *Tribune des femmes*, p. 115).

Dans cette « société qui coule en ruines », aucun homme, même animé des meilleures intentions, n'est apte à décider du sort des femmes. Même un OWEN, tout socialiste utopiste qu'il soit, se voit dénier la possibilité d'établir un « CODE des LOIS pour l'espèce humaine », par **Concordia**. Il peut toujours légiférer pour les hommes, mais seules les femmes peuvent vraiment comprendre, expliquer, savoir ce qu'elles veulent pour elles-mêmes.

A la loi des hommes qui se fait respecter par la contrainte, l'usage de la force, elles opposent cette « *Justice-Femme* » qui est « *persuasion et amour* » (**Claire Demar**) :

« *Nous voulons substituer une loi d'amour forte, puissante, énergique, même que nous sentons que le temps est venu d'y coopérer activement, non comme vassale de l'homme mais comme son égale* » (Marie G., *Tribune des femmes*, p. 182).

« QUITTER LE TERRAIN STÉRILE SUR LEQUEL SE TIENT LA POLITIQUE AUJOURD'HUI » (Marie-Reine).

Elles n'imaginent pas dans leur accession à la vie publique, d'entrer dans la politique institutionnelle ou « de vaines discussions sur des théories constitutionnelles » :

« *Qui, plus que nous doit engager les hommes à quitter ce terrain stérile ; qui sent plus que nous le vide de toutes ces discussions ? Nous qui ne sortons jamais du milieu de nos familles, nous sentons bien mieux que les hommes ce qu'il faut pour remédier aux douleurs qui, chaque jour, viennent y porter la désolation* » (**Marie-Reine, Apostolat des femmes n° 6**).

L'accès des femmes à la politique, implique l'élargissement du champ de la famille dans l'état. Nous avons vu comment elles justifient cette entrée au nom de leurs fonctions de mères et d'épouses. Leur action dans l'infrastructure économique, comprise comme une des données des transformations sociales, se légitime elle, par le rôle même des femmes dans l'économie du ménage, qui assument seules les initiatives et les décisions de la production domestique, de la consommation, de la gestion d'un budget.

« **LIBERTÉ POUR LES FEMMES, LIBERTÉ POUR LE PEUPLE, PAR UNE NOUVELLE ORGANISATION DU MÉNAGE ET DE L'INDUSTRIE** » (Epigraphe à plusieurs numéros du journal).

Leurs conceptions en la matière, relèvent davantage de quelques principes rapides empruntés à un fouriérisme élémentaire, que d'un système d'explication approfondi. Sur le thème de « l'Industrie », elles ne se réfèrent quasiment jamais aux Saint-Simoniens. « Les théories d'association de M. Fourier sont les plus complètes à ce sujet ». (Elles se proposent à plusieurs reprises, d'ailleurs, des développements ultérieurs sur le système de Fourier, mais ils ne seront jamais exposés).

Les seules rédactrices qui se sont fait une « spécialité » de la question économique, sont **Marie-Reine** et **Jeanne-Désirée** qui rallieront plus tard les écoles se réclamant de Fourier.

Si les hommes n'ont pas en tête qu'il faut « changer le système commercial et associer le ménage et l'industrie », ils vont à l'échec, « *par la complication des affaires, la banqueroute, la concurrence, par le peu d'ordre et le peu de capacité des femmes qui ne naissent pas toutes **bonnes ménagères**, par la cherté des objets de consommation, qui tient au morcellement des intérêts et au vice de distribution...* » (**Jeanne-Désirée, Apostolat des femmes, n° 5**).

Mais pour se livrer à « ces grandes tâches », sortir des « petites choses individuelles » qui les vouent à l'isolement, les femmes doivent s'organiser dans l'ASSOCIATION.

« *Aujourd'hui, la plus grande partie des femmes est absorbée par les soins du ménage, ce qui est pour elles un esclavage, car cela les empêche de se*

livrer à toutes les carrières auxquelles elles peuvent être aptes ; lorsque l'organisation aura pour base l'**association**, elle n'emploiera qu'une faible partie des femmes, celles seulement que leur goût y portera ; alors les autres pourront se livrer à toutes les directions qui leur conviendront, ce qu'elles ne pourraient faire aujourd'hui sans occasionner de désordre dans le ménage » (**Marie-Reine**, « *Aux femmes* », **Tribune des femmes**, p. 205).

Trop subversive aussi, que cette idée, pourtant présente dans le système de son maître à penser : Fourier ; la participation des hommes au travail domestique...

Une seule phrase est consacrée par ailleurs, par **Marie-Reine**, à la suite de ce court exposé sur le ménage et l'industrie, à l'idée de la prise en charge des enfants par la société :

« *Ce nouvel ordre social, devra être organisé pour que la mobilité des affections puisse s'exercer sans nuire en rien à leurs intérêts et aux soins qu'ils exigent, c'est-à-dire qu'il y ait Providence sociale pour eux...* »

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES :

Mais autour de cette « réorganisation » se greffent d'autres contradictions entre les Prolétaires.

L'un des points de vue est résumé dans l'épigraphe qui revient plusieurs fois : « *Avec l'affranchissement de la femme viendra l'affranchissement du travailleur* », reprise de la pensée de Fourier, sur la liberté générale qui se mesure au degré de celle des femmes, et développé par **Jeanne-Désirée** : « *Pour moi, toutes les questions sociales dépendent de la liberté des femmes, elle les résoudra toutes* » (**Apostolat des femmes n° 7**).

Mais la libération des femmes, n'est pas, pour au moins l'une d'entre elles, le pivot de tous les changements sociaux. Alors qu'au travers du DÉFI marqué par la création de la **Femme libre**, tente de s'énoncer une existence politique, économique, culturelle ; où la revendication de l'indépendance économique (même si les moyens d'y parvenir restent flous) s'accompagne, dans le même temps, d'une réflexion sur l'amour, la famille, les rôles sociaux, les institutions... ; la RÉDUCTION au primat de la « liberté matérielle » sur la « liberté morale » s'affirme dans les articles de **Marie-Reine**.

Cette priorité se traduit dans sa terminologie qui se déssexualise ; elle parle surtout du « peuple », des « ouvriers », des « maîtres »... Les femmes s'effacent derrière les « travailleuses » et le fameux « APRES » prend place dans la discussion. L'on voit déjà s'esquisser le débat « lutte de classe-lutte de femmes » qui jalonne l'histoire des rapports des mouvements de femmes et du mouvement ouvrier ; associé aux priorités afférentes à cette question ; celle des femmes finissant par être vouée dans les systèmes de pensée socialistes, aux calendes grecques de la Révolution.

« *J'ai dit que la question des femmes était liée essentiellement à celle des travailleuses. On a beaucoup parlé au peuple de sa liberté politique, aux femmes de leur liberté morale et intellectuelle, cela est beau... Mais pour pouvoir pratiquer ces nouvelles théories, pour pouvoir laisser notre cœur se*

livrer à tous ces sentiments, ils nous faut d'abord la liberté matérielle... »
(**Tribune des femmes**, p. 167).

Marie-Reine, la pragmatique, qui a l'air de penser que ses sœurs se complaisent dans les chimères, renchérit dans son article intitulé « **De la nécessité d'une réforme industrielle** » (la réforme du ménage à disparu) :
« *Il faut plus qu'un avenir éloigné, il faut une théorie que de suite on puisse réaliser. M. Fourier l'a ; c'est donc la sienne dont nous devons hâter la réalisation* ».

La position d'expectative de **Suzanne**, viendra ponctuer ce conflit en lui ménageant une ouverture. L'utilisation du « nous », laisse entendre que plusieurs femmes partagent son opinion :

« Les développements de l'industrie, les articles qui peindront la misère matérielle qui assiège notre sexe, seront reçus par nous avec empressement, mais nous avons senti que d'abord "la femme nouvelle" devait être religieuse et morale : ainsi avant d'exalter tel ou tel système industriel, comme parmi nous quelques-unes semblaient le vouloir, nous attendrons que leurs auteurs aient appelé à leur secours, comme preuve, l'expérience de la pratique » (**Apostolat des femmes n° 10**).

L'arrêt du journal en 1834, clôt ce débat qui ne sera repris qu'en 1848.

« **CE SONT VOS PAROLES QUI ONT FAIT VIBRER MON COEUR ET QUI ONT ÉCHAUFFÉ MON IMAGINATION** » (**L.B.**, Extrait de la correspondance, **Tribune**, p. 180).

Si des extraits de correspondance donnent une idée de l'écho suscité chez quelques femmes, par l'œuvre des Prolétaires, il reste difficile de se faire une idée de sa résonance hors du cercle Saint-Simonien.

Suzanne déclarera plus tard, dans ses **Souvenirs** :

« *Notre petit journal, malgré sa modeste allure, me mit en rapport avec un grand nombre de femmes : je pus donc, ainsi que par une correspondance active, faire une propagation étendue de nos principes* », confirmant au périodique sa dimension d'**organisateur collectif**, que semble lui avoir attribué certaines correspondantes.

Il est à noter que ces correspondances émanent souvent de province ou de l'étranger. Elles renvoient Paris à cette place de centre, pesante tradition de la vie politique française, mais dessinent en même temps, un étoile de liens relationnels, dont la mouvance déborde les frontières.

Les encouragements et les demandes leur viennent de tous côtés :

De Paris : « Continuez, Mesdames, votre œuvre avec persévérance, et quoique jeune, j'y travaillerai avec courage » (**Célestine**, **Tribune des femmes**, p. 231).

Deux lettres décrivent le décalage de la Province :

« *C'est sur Paris que reposent mes espérances, là hommes et femmes sont plus avancés, dans nos petites villes de province, la vie y est si uniforme, si monotone ; il existe en ce moment si peu de liens que les sentiments s'en-*

dorment, l'indifférence s'empare de tous, on ne s'occupe que de riens, on est incapable d'éprouver l'enthousiasme nécessaire pour faire de grandes choses... D'un autre côté, je ne renonce pas à employer tous mes moyens à l'accomplissement de notre œuvre, je n'ai qu'un regret, c'est d'en avoir si peu de toutes manières » (**Augustine, Tribune des femmes, p. 228**).

De Bordeaux : « *Le cri magique de liberté a retenti dans mon âme et j'en ai ressenti les vibrations qui sont venues si longtemps se briser contre les anti-ques et folles croyances de la vieille ville de Bordeaux... Plus les habitants sont rares ou peu nombreux, plus les préjugés sont inouïs et multiples... Comptez sur moi, je ne négligerai jamais d'attacher des prosélytes à la nouvelle croyance...* » (**Amanda, Tribune des femmes, p. 274**).

De Londres, **Jenny Durant**, envoie une relation détaillée de la pratique du mouvement associationniste en Angleterre et des observations sur la situation économique et sociale tirées de ses déplacements dans le pays ; elle demande en retour, « *quelques détails sur l'état des femmes en France, propres à être communiqués ; sur leurs travaux, principalement en ce qui a rapport à la cause des peuples, à leur amélioration, aux associations, que vous citerez par leur nom et leurs œuvres ; dites celles qui se sont distinguées, afin de stimuler un peu les Anglaises qui s'endorment dans la métaphysique et le sentiment...* » (**Tribune, p. 163**).

« TOUTE FEMME QUI A CONSCIENCE DE SA FORCE ET LE COURAGE DE SON OPINION DOIT AGIR ET ENTRAINER PAR L'EXEMPLE »
(**Suzanne, Tribune des femmes, p. 183**).

De ce faisceau d'écritures, il émerge une affirmation répétée : celle de la vocation militante. La « propagation de leur foi » mobilise leurs énergies investies dans le journal, avant d'éclater dans plusieurs directions.

La vision militante, triste et culpabilisée de **Marie-Reine**, objectivée vers une fin qui suppose le dépassement de soi-même :

« celles qui sortiront de l'ancienne loi morale, s'exposent au reproche d'apporter le désordre, puisqu'au lieu d'agir en vue d'une idée sociale, elles ne feront que se satisfaire elles-mêmes, sans servir en rien **la cause des femmes et du peuple...** » se prolonge dans ce vœu de formation d'une structure organisationnelle, qui n'a rien de spécifique aux femmes et préfigure la notion de Parti :

« *Sans doute n'en sommes-nous pas encore arrivées au moment si désiré de tous, où nous formerons un corps harmonique, agissant sous l'impulsion de chefs à qui nous obéirons avec bonheur, car leur autorité sera toute d'amour* » (**Tribune des femmes, p. 199**).

« JE ME REMETTRAI DANS LE MOUVEMENT, CAR C'EST LE PAIN QUOTIDIEN DE MON AME » (**Jenny Durant, Tribune des femmes, p. 63**).

A la rigidité de Marie-Reine, répond le débridement prôné par **Suzanne**, dans « la multiplicité des faits » : « *Dans un temps de révolution morale comme au temps de révolution politique, IL FAUT OSER* » (**Tribune des femmes, p. 183**).

Ainsi se fait jour l'idée d'un **mouvement**, catalyseur d'une parole qui refuse de se construire comme dogme : « *Pour moi, en écrivant dans ce journal, je voudrais lui voir accueillir les réclamations des femmes sans se hâter d'établir des doctrines qui recevront beaucoup du temps* » (**Gertrude, Femme Nouvelle, n° 13**).

Mais le rejet de l'enserrement doctrinaire ne les trouve pas irrésolues et timorées ; leur praxis s'alimente d'une analyse d'elles-mêmes et d'une investigation qui se veut théorie, (venant) « *changer (leur) rapport au monde et colorer (leur) expérience* » (**Simone**). « *Je propose aux femmes de suivre pour elles, l'avis si souvent donné aux différentes classes de prendre leurs propres intérêts entre leurs mains. Les femmes, ainsi, agiraient réellement et promptement sur leur sort ; et comme un des préliminaires, chacune s'efforcerait d'acquérir la connaissance d'elle-même, apprendrait et enseignerait l'habitude d'analyser ses propres pensées et de voir où elles peuvent aboutir, d'examiner jusqu'où elles sont propres à les guider, et de faire du passé une leçon pour le présent* ». (**Concordia, Tribune des femmes, p. 116**).

« **TOUS CES NOMS, TOUS CES FAITS SERONT CONSIGNÉS DANS LA NOUVELLE HISTOIRE** » (**Suzanne**).

Vouée à une oralité qui les fait se perdre dans les blancs et les trouées de silence d'une histoire écrite par les hommes et pour les hommes, l'histoire des femmes se caractérise par des pertes de mémoire récurrentes, qui renvoient les femmes à ce « continent noir », d'où elles n'émergent que par recommencements vécus comme « année zéro ». Mais toute revendication d'identité s'accompagne d'une volonté de recherche d'un enracinement historique. Tels sont les objectifs qu'assignent les Saint-Simoniennes à leur mouvement : sortir du roman pour entrer dans l'histoire et faire du passé une leçon pour le présent.

La conscience de ce balancement : continuité/discontinuité ; surgissement/occultation, les fait se référer à d'autres ancrages :

« Dire que les femmes qui jusqu'ici ont souffert par la loi morale, n'ont jamais voulu la détruire, c'est avancer un fait inexact, c'est rayer d'un seul trait de plume la protestation de toutes ces Femmes dont l'histoire nous a légué les noms... dont il serait facile d'établir jusqu'à nos contemporains une longue série que je crois devoir vous indiquer seulement et qui n'échapperont ni à votre sagacité ni à votre mémoire ». (**Les femmes nouvelles, réponse à Gertrude, La femme nouvelle n° 13**).

Prendre date devant l'histoire, laisser des traces, se traduit par la volonté de perpétuation des actes accomplis : « *Nous souhaitons que beaucoup de faits de cette nature (la création d'une association de femmes), viennent se révéler à nous et donner à cette brochure l'intérêt et le caractère d'Archives de la femme* ».

Cette disposition est réaffirmée dans le dernier numéro du journal, par Suzanne, qui a dressé un petit historique des manifestations de « vies nouvelles » :

« *Tous ces noms, tous ces faits et d'autres aussi qui ne peuvent trouver place maintenant dans ce recueil, parce qu'ils appartiennent encore à celles qui les ont accomplis seront consignés dans la nouvelle histoire* » (**Tribune des femmes, p. 182**).

Les souvenirs qu'elles donneront à voir, et les jugements portés sur elles, plus tard, seront empreints de l'usure du temps et des déterminations différentes des mouvements qui suivront.

« *Bien qu'un grand nombre de femmes entrassent en correspondance avec nous, notre pauvre petite feuille, créée et continuée par des femmes prolétaires, privées de fortune, de position, de cette éducation première pour éclairer notre route, cette publication resta sans prestige et n'eut jamais une influence sur le monde. Elle alla consoler quelques cœurs déçus par le grand désastre saint-simonien ; elle entretint dans l'âme de nos frères et sœurs de Province le feu sacré, l'espoir dans le Père et l'avenir. Enfin son apparition encouragea les femmes du monde à se manifester car peu après cet essai, parurent plusieurs recueils rédigés par des femmes de la société... Elles réussirent, eurent des abonnés, et par cela même aidèrent à l'émancipation de la pensée féminine...* » (**Suzanne, Souvenirs**).

Le jugement de **Marie Talon**, en 1853 (**Almanach des femmes**) est, lui, entaché de l'épreuve du moralisme de 1848, et de son idéologie chrétienne :

« *Toutes s'étaient aventurées avec un saint transport dans cette carrière, où toutes ont perdu la paix et le bonheur, si ce n'est la moralité et la vie...* »

« **CES QUELQUES FEMMES LIBRES QUI DANS TOUS LES TEMPS ONT PRESSENTI L'AVENIR ET DEVANCÉ LEUR SIECLE** » (**Suzanne, La Femme Nouvelle, n° 13**).

Affirmations d'elles-mêmes, revendications de leurs droits, exposition et reconnaissance en contrepartie de leurs devoirs, discussions sur les rôles et les places des femmes et des hommes dans une société autre...

Leur discours oscille entre l'adhésion aux figures d'oppression, et le rêve de « perfection du bonheur » qui, dans l'espace de la Liberté réclamée ou proclamée, n'a pas de confins. Ce refus de l'unanimité juxtapose ainsi, l'ordonnement symétrique autour d'un pôle : la Maternité, néanmoins détournée de la détermination unique de la reproduction ; et l'ébranlement de cet accès de fixation de la place des femmes. Les deux démarches, en tout cas, se retrouvent sur l'absence des moyens de réalisation. De la création de la **Femme Libre** à la disparition de la **Tribune des Femmes**, s'étendent leurs énonciations diverses d'une/de théories d'avenir ; la mise en œuvre d'une

tactique politique visant à les concrétiser n'est pas encore à l'ordre du jour de leurs préoccupations.

Du moins proclament-elles la liaison théorie/pratique au niveau de leurs vécus. Il en ressort tout de même l'impression globale d'une certaine déconnection du social et d'un enfermement certain dans une pratique de secte.

L'histoire des utopies les vouerait-elles à l'auto-clôture et au refoulement par des systèmes de pensée et d'organisation plus rigides, qui secondarisent la question des Femmes ?

C'est aux femmes de 48 qu'il allait revenir de se « cogner » aux réalisations pratiques et à l'institutionnalisation des revendications.

Est-ce ce processus qui allait peser si lourd dans l'affadissement de ces dernières et infléchir le féminisme naissant dans le sens d'une intégration plus grande au champ politique masculin ?

Tandis que les Saint-Simoniennes tenaient à l'inscription d'une spécificité : « Assez longtemps (les auteurs nous ont fait) débiter force tirades sur la liberté et les droits du peuple ; mais des nôtres, point... Cependant les femmes sont peuples aussi ! Quand donc nous fera-t-on parler pour nous-mêmes ? Quand cessera-t-on de nous identifier avec des sentiments qui ne sont point les nôtres ? **(Suzanne, Apostolat des femmes n° 10)** ;

Les femmes de 48 se placent sous « le grand étendard du socialisme » et leur réflexion centrale est liée à celle du monde du travail masculin.

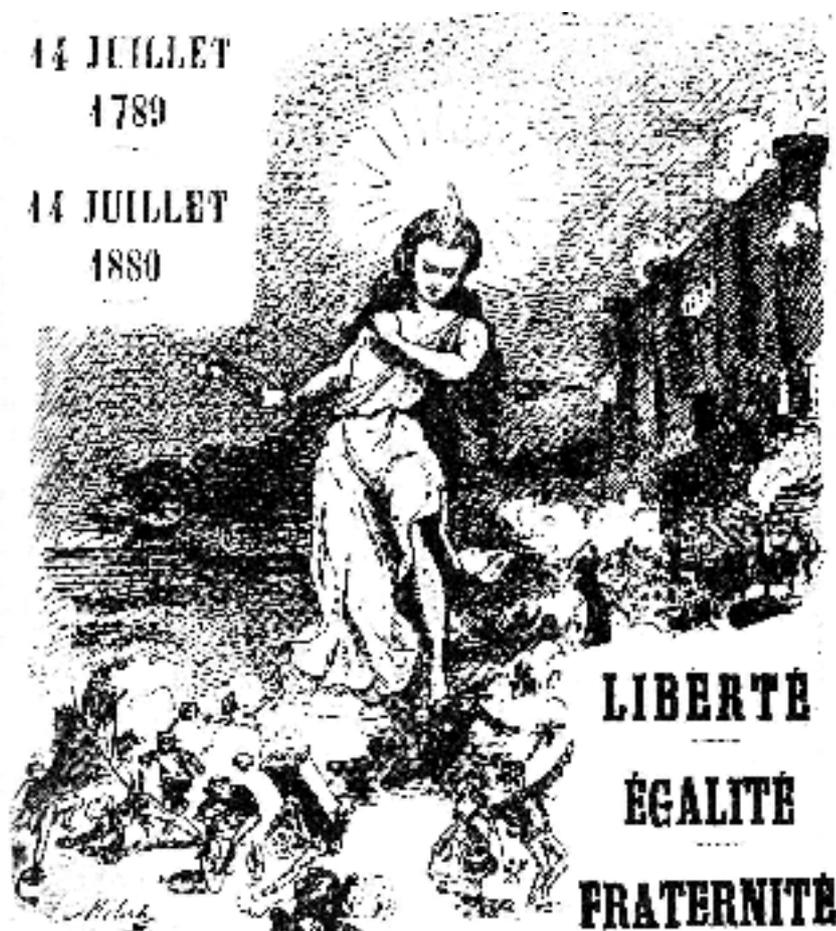
La spécificité se dilue dans l'universalisme, et la vocation militante qui se précise, se marque dans l'affirmation répétée de leur mission principale : moraliser les sociétés ; héritage d'une des revendications des Saint-Simoniennes. Certaines prolétaires Saint-Simoniennes, se retrouveront d'ailleurs sur la scène de cet autre tournant du féminisme. Mais « les feux brûlants et l'imagination délirante » des Saint-Simoniennes de 1832, ne séduit pas les femmes de 48. Elles tiennent au contraire à se démarquer : « *La révolution de 1830, on se le rappelle, eut son moment d'espoir, son moment d'effervescence : un grand cri d'émancipation s'éleva parmi les femmes de la grande cité et alla vibrer dans mille cœurs, au fond de nos provinces... ces vœux et ces besoins trouvèrent des échos, des interprètes parmi les hommes les plus généreux et les plus éclairés de cette époque... Mais lorsque Enfantin a tenté de proclamer la femme libre, lorsqu'il a désigné comme prêtresse de l'avenir l'odalisque indolante, la femme ignorante et sensuelle, il a renié son maître et rompu avec le premier disciple Rodrigues, qui voulait conduire l'homme à l'égalité sainte de la fraternité* » **(La Voix des femmes n° 27)**. Ainsi les productions de femmes disparaissent derrière les actes des apôtres-hommes ; la fraternité des hommes refoule les femmes dans les ténèbres de l'histoire morale.

L'utopie laissait la place à un certain «réalisme socialiste».

LES AMANTS DE LA LIBERTE ? stratégies de femmes luttons républicaines luttons ouvrières

14 JUILLET
1789

14 JUILLET
1880



« Nous nous adressons à vous, prolétaires, comme à nos compagnons d'infortune, pour appuyer notre droit à sortir de la servitude.

Vous êtes électeurs, vous avez la puissance du nombre, tous vous êtes femmes par le cœur, vous êtes nos frères. Aidez-nous à nous affranchir » (1).

Se désignant elle-même comme la représentante de l'ensemble des femmes, « esclave déléguée de neuf millions d'esclaves », Hubertine Auclert, dirigeante d'un groupe féministe parisien, « Le Droit des Femmes », intervient au Congrès ouvrier de Marseille. Elle vient, dit-elle, faire entendre les réclamations des femmes, mais aussi tenter d'imposer au Congrès qu'il prenne position pour l'égalité des sexes, égalité économique, civile et surtout politique.

Au moment où les représentants des militants ouvriers se rallient idéologiquement aux thèses collectivistes et décident d'occuper l'espace du politique en se donnant un parti politique de classe distinct des partis bourgeois, la représentante du féminisme réclame au-delà de la reconnaissance abstraite de l'égalité l'inscription du féminisme dans cette nouvelle politique ouvrière : « *Voilà pourquoi je les prie de comprendre avec nous la nécessité d'une question des femmes et nous aider à la soutenir* » (1). Mais cette inscription ne se veut pas une fusion dans le projet politique ouvrier. Elle est conçue comme « *un pacte d'alliance défensive et offensive* » (1) contre les communs oppresseurs, pacte d'alliance dans lequel les prolétaires doivent être les alliés des féministes, les alliés immédiats de leurs luttes actuelles. Les luttes des femmes pourraient même être d'ailleurs considérées comme prioritaires : « *Avant que vous, hommes, vous conquériez le droit de vous élever jusqu'à vos maîtres, il vous est imposé le devoir d'élever vos esclaves, les femmes, jusqu'à vous* ». Car les prolétaires, s'ils sont les alliés possibles des femmes, sont aussi leurs oppresseurs. L'histoire que raconte H. Auclert aux nombreuses femmes assistant au congrès est celle d'une mise en garde. Selon les leçons de cette histoire, les femmes doivent se méfier des grands mots révolutionnaires qui les ont dupées.

(1) Intervention de Hubertine Aubert au 3ème congrès ouvrier socialiste de France, Marseille, 20-31 octobre 1879, Question « De la Femme ». Republiée intégralement in : Madeleine Rébérioux, Christiane Dufrancatel, Béatrice Slama : « Hubertine Auclert et la question des femmes à « l'immortel congrès »(1879). « Romantisme », n° 13-14,1976.

Les expériences de 1789 et de 1848 leur apprennent que c'est de leurs luttes que viendra leur émancipation. « *Comptons donc sur nous-mêmes pour nous affranchir, n'abandonnons pas nos revendications* » (2). Les femmes ne veulent pas que leurs revendications soient confondues avec celles des ouvriers socialistes car cette confusion se ferait à leurs dépens, en remettant à l'avenir la question des luttes contre leur oppression. L'inscription du féminisme dans la politique ouvrière peut d'ailleurs se réaliser immédiatement : les ouvriers sont électeurs et ont décidé de présenter des candidatures ouvrières : « *Il faut que vous, prolétaires, vous présentiez la table des droits de la femme aux candidats* » (3). Ainsi les ouvriers seront jugés sur leur pratique présente et non sur leurs promesses pour le futur. Ils seront les alliés du féminisme et non des socialistes entre les mains desquels les femmes remettraient sans aucune garantie le sort qu'elles auront dans la société future.

« ...maintenant, sauf quelques proudhoniens disséminés et la petite chapelle positiviste, tous les socialistes sont pour l'émancipation familiale, civile et politique des femmes (...). Les prolétaires socialistes les traitent d'ores et déjà en égales, ils combattent pour elles, qu'elles combattent pour les prolétaires. Les prolétaires disent : égalité de droits pour les sexes ; que les femmes disent : socialisation des forces productives et justice économique (...). Femmes et prolétaires de tous les pays, unissez-vous » (4).

Cinq mois après le Congrès de Marseille, les Guesdistes font au nom des collectivistes révolutionnaires la réponse du berger à la bergère : ils racontent comment après s'être opposés, s'être cherchés, s'être quelquefois rencontrés, l'émancipation des femmes et le socialisme ont enfin supprimé tous les obstacles à leur mariage. Si en 1789 les femmes posent la question de leur émancipation, elles ont pour pires ennemis les Jacobins et les dirigeants hébertistes. Si Saint-Simon et Fourier soulèvent à nouveau la question, lorsqu'en 1848 les femmes réclament les droits politiques, c'est un socialiste Proudhon qui mène les attaques les plus grossières. « La Société pour la revendication des droits de la femme » constituée à la fin du Second-Empire et ayant des tendances socialistes, se reconstitue après la Commune dans un esprit tout à fait bourgeois. Le conseil général de l'Internationale est bien partisan de l'égalité entre les sexes mais la Commune de Paris ne prend aucune mesure légale en faveur des femmes quoique la participation de celles-ci fasse faire d'immenses progrès à l'idée de leur affranchissement politique. L'élite des femmes russes combat maintenant pour le peuple et le socialisme : « *Ce grand exemple met fin aux dernières hésitations* » (4). L'histoire aboutit. L'alliance peut enfin se célébrer si les femmes font preuve de bonne volonté. Le collectivisme répond au féminisme en inversant les termes dans lesquels Hubertine

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) « L'émancipation des femmes et le socialisme », « L'Égalité » n° 11, 2ème série, 31 mars 1880.

Auclert réclamait l'alliance : retournement idéologique, renversement du rapport politique. Les socialistes ont symboliquement la bonne position idéologique : ils se sont déclarés féministes. C'est maintenant aux femmes de se déterminer par rapport à eux et de démontrer qu'elles sont du côté de la bonne idéologie ouvrière, du côté du collectivisme. Les prolétaires socialistes traitent politiquement les femmes en égales : « *Les hommes les admettront dans leurs réunions, cercles d'études, comités socialistes électoraux où elles auront voix délibérative* » (5). C'est à elles donc de mettre maintenant leur pratique politique au service du collectivisme et de s'inscrire en tant que femmes dans l'organisation ouvrière, « *fédération de travailleurs socialistes des deux sexes* » (5). Ainsi, c'est à la condition que la question de l'inscription dans le politique des luttes contre l'oppression des femmes reste en suspens que pour les socialistes l'alliance avec les femmes n'est pas une mésalliance. Ils se sont déclarés féministes, que les femmes marchent « la main dans la main » avec eux ; la place des femmes est à leurs côtés. L'alliance politique est devenue mariage. Que les femmes servent.

Sur la scène que se sont donnés les représentants des militants ouvriers à travers leurs congrès nationaux de 1876, 1878, 1879, une femme féministe demande un pacte d'alliance politique qui prenne en charge la revendication des droits des femmes. Par quel cheminement cette rencontre tout à fait unique a-t-elle pu se réaliser ? Quelles en ont été les conséquences ? A-t-elle même vraiment existé ?

La mise en place des acteurs pourrait commencer à la fin du Second Empire. La parole ouvrière qui assigne aux femmes une place exclusivement dans le privé est si bavarde qu'elle va s'exprimer jusque dans les congrès de l'Association Internationale des Travailleurs. Le projet de l'autonomie ouvrière s'accompagne de tout un imaginaire du corps de la femme qui justifie le désir de son enfermement. A l'utopie et à l'imaginaire s'oppose le réalisme de ceux qui acceptent le travail des femmes. Débat entre hommes, débat entre idéologies ouvrières opposées qui n'est pas sans conséquence sur les possibilités de lutte des ouvrières.

A cette même époque s'accordent et s'opposent un féminisme « masculin » et un féminisme « féminin ». Dans une perspective républicaine, il faut faire de la femme un être de raison et un sujet de droit. Mais à quelle place ? Pour les hommes, à l'intérieur du foyer, lieu où s'exerce le pouvoir de la femme, enjeu de leur propagande électorale. Certaines femmes les accusent de vouloir conserver la monarchie au foyer et revendiquent les droits politiques pour être républicanisées.

Après la défaite de la Commune, les chambres syndicales de la fin du Second Empire se reconstituent progressivement. En octobre 1876, se tient à Paris le premier congrès ouvrier de France. Le travail des femmes est le premier point de l'ordre du jour. Il en sera de même pour le congrès de Lyon qui lui

(5) Résolutions du 3ème Congrès ouvrier socialiste de France, Marseille, 20-31 octobre 1879.

fait suite en 1878. Continuité avec le débat idéologique d'avant la Commune mais aussi volonté de rupture avec la notion même de débat : les ouvriers se veulent réalistes. Pourtant les résolutions se situent entre le rêve et la résignation à la réalité : le travail des femmes. S'il est impossible que les ouvrières appartiennent exclusivement au privé, qu'elles restent entre elles dans l'économique, qu'elles soient autonomes à l'intérieur de l'autonomie ouvrière. Mais des ouvrières sont présentes à ces congrès et interviennent. A l'intérieur de ces conceptions ouvrières, elles font apparaître une opposition homme/femme qui ne détermine pas que leur situation économique mais toute leur condition de femme et qui les empêche de lutter.

Au même moment, le mouvement pour la revendication des droits des femmes se divise. Hubertine Auclert forme un groupe, « Le Droit des Femmes ». Dans une même conception juridique de l'égalité, elle prend un chemin plus radical : l'obtention des droits politiques dans la démocratie bourgeoise pour faire le droit. En retournant la tactique des Républicains féministes du Second Empire, elle essaye de faire inscrire ses revendications dans un appareil républicain qui a besoin de se renforcer. Sans succès.

Ces deux chemins, ouvrier et féministe, se rencontrent au congrès ouvrier de Marseille en 1879. Mais entre quels partenaires une possibilité d'alliance se joue-t-elle à un moment où se radicalise une revendication féministe, où n'est pas encore précisée une définition de l'homme socialiste ? Les représentants ouvriers sont en train de passer des associations au collectivisme et au politique. Mais ce sont les vieux représentants de l'autonomie ouvrière qui ont posé dans leur pratique la question des femmes. Ce sont les futurs hommes socialistes qui répondent au féminisme. Le féminisme qui interpelle le congrès est celui qui veut l'intégration des femmes dans la République, intégration qui intéresse en priorité les femmes bourgeoises. Des ouvrières se sont opposées aux hommes. Le choix collectiviste brise leur unité et détruit le terrain de lutte qu'elles constituaient. Certaines ouvrières sont influencées par le féminisme et posent à l'intérieur du collectivisme le problème de l'égalité homme/femme. Mais c'est Hubertine Auclert qui se situe à l'extérieur, qui est l'interlocutrice du congrès. Ce sont les contradictions internes du féminisme et du mouvement ouvrier qui permettent cette rencontre. Mais sur cette scène politique personne n'est à sa place, et personne ne représente la bonne position. De ces chasses-croisés d'acteurs, que peut-il naître ?

« Le travail des femmes » : l'imaginaire ouvrier

A la fin du Second Empire, se tient tout un discours de l'aristocratie ouvrière sur la place des femmes ouvrières dans la société (6). Des débats ont lieu jusque dans les congrès de l'A.I.T.

(6) Voir l'article de Jacques Rancière et Patrice Vauday : En allant à l'expo : l'ouvrier, sa femme et les machines. « Les Révoltes Logiques », n° 1, Hiver 1975.

La femme doit-elle ou ne doit-elle pas travailler ? Question prise dans plusieurs discours : discours du pouvoir des hommes sur les femmes qui leur donne le droit de décider de leur place, discours de l'autonomie ouvrière, rêvant d'une autre place pour les hommes ouvriers, celle de producteurs libres possédant leurs instruments de travail, discours voyant dans la société future le travail dégagé de l'exploitation, comme la véritable destinée de tout être humain, homme ou femme. Mais ce sont les militants ouvriers les plus radicalement opposés au travail des femmes qui sont les plus passionnés. Ainsi le Mémoire des délégués français au Congrès de Genève. Pour eux, les voies de l'émancipation des travailleurs passent par l'accroissement de leur capacité morale et matérielle grâce à l'instruction et au travail. Mais cette instruction ne peut être que familiale ou sous contrôle de la famille et ne doit pas être séparée de l'apprentissage car l'école de l'État « *reproduit la séparation des pouvoirs et la distinction des classes* » (7). Le refus de l'école aboutit au renforcement de la famille, renforcement qui nécessite la présence permanente de l'épouse et de la mère, renfermées dans l'accomplissement des fonctions éducatives de la famille sous la direction du père. Le désir d'autonomie de l'homme exige la possession d'une femme clôturée dans l'espace domestique. Pour la minorité de la délégation française, Varlin et Bourdon, les femmes ont besoin de travailler pour vivre « honorablement », pour ne pas être sous la dépendance économique des hommes, et ne pas être obligées de recourir à la prostitution. Aussi faut-il chercher à améliorer un travail qui, actuellement – et là, tous sont d'accord – « *ruine le corps et engendre la corruption* ».

Le corps de la femme est violenté par le travail industriel. Dans les ateliers, la violence physique, mais aussi la violence morale, sexuelle, attente à la dignité de la femme dans son corps qu'il faut protéger. Les résolutions du Congrès de Genève, inspirées par Marx, demandent comme seules mesures spécifiques pour les femmes qu'elles soient « *exclues de n'importe quel travail de nuit et de toute sorte de travail où la pudeur serait blessée et où leur corps serait exposé à des poisons ou à d'autres agents délétères* » (8).

C'est une tout autre représentation du corps de la femme que mettent en scène ceux pour lesquels la place de la femme est uniquement dans la famille : celle d'un corps malade. « *Au point de vue de l'organisme, nous ne dirons pas précisément comme Michelet que la femme est une malade perpétuelle ; mais il n'en est pas moins vrai que dans certains faits dûs aux particularités de l'organisme féminin (l'éclosion brusque de la puberté, la crise périodique de la menstruation et le malaise général qui l'accompagne ordinairement, la grossesse, l'enfantement, les couches, l'allaitement, le sevrage et plus tard le retour d'âge), il est difficile de fixer la limite entre l'état physiologique et l'état pathologique, et que ces fonctions organiques empêchent la femme de se livrer à tout travail opiniâtre ou suivi, tels ceux de l'industrie. Mais ces*

(7) Mémoire des délégués français. Congrès de Genève, sept. 1866. In « La Première Internationale », recueil de documents publiés sous la direction de Jacques Freymond, Genève, Droz, 1962, 1.1.

(8) Congrès de Genève, Résolutions, *ibid.*

fonctions qui rendent la femme impropre au travail industriel sont précisément celles qui seules la rendent propres à la maternité » (9). Corps malade que l'homme doit protéger dans l'espace clos de la famille, ou « *machine à faire des enfants* » selon l'accusation de ceux qui sont favorables au travail des femmes ? « *Oui, machine à faire des enfants plutôt que machine industrielle* » (9), leur est-il répondu. Quant aux femmes bourgeoises dont le corps n'est nullement violé par le travail, dont les pratiques professionnelles ne révèlent pas un corps si malade que cela, elles sont d'une espèce à part, celle du corps masculin. La majorité des délégués français au Congrès de Genève rappelle à propos d'une femme médecin américaine qui défend à un Congrès des sciences sociales le droit des femmes à accéder aux professions libérales que les hommes se réservent, que ces femmes appartiennent à une variété désignée comme « *les hommes femelles* ». Notre américaine est apparue d'ailleurs au Congrès, ajoutent-ils, en costume militaire, tunique, pantalon et bottes.

Entre la réalité d'un corps violé par le travail en atelier et l'imaginaire d'un corps féminin saturé de sexualité nécessitant son enfermement dans le privé, l'intérêt ouvrier sur les méfaits de la machine à coudre montre combien la distinction se fait mal. Au congrès de Lausanne, en septembre 1867, Chemalé, co-auteur du mémoire des délégués français au Congrès de Genève, fait une communication sur l'influence exercée par les machines à coudre sur les ouvrières ; il rend compte d'observations médicales portant sur la grave altération de la santé d'ouvrières travaillant sur ces machines ; troubles graves de la santé générale mais aussi troubles sexuels. Épuisement dont on peut penser qu'il est provoqué par l'excitation génitale due à une machine qui développe « *les habitudes les plus pernicieuses pour la santé* » : d'après ce que les femmes disent au médecin, « *un grand nombre d'entre elles éprouvent fréquemment une excitation génitale assez vive pour les mettre dans la nécessité de cesser immédiatement tout travail et d'avoir recours à des lotions d'eau froide* ». L'imaginaire du corps féminin traverse les discours des hommes sur la place des femmes : enfermement dans la maison mais aussi interdiction de toute présence publique : « *... Si le dévouement à la chose publique, si la préoccupation des intérêts collectifs sont chez l'homme des qualités, ils sont chez la femme une aberration dont la science a depuis longtemps constaté les conséquences inévitables pour l'enfant : étiolement, rachitisme et finalement, impuissance* » (10). Ainsi la dépendance vis-à-vis des hommes devient complète. Même l'ouvrière obligée de travailler ne doit pas lutter contre son exploitation. « *Nous disons donc pour terminer, que nous n'attendons l'affranchissement de l'ouvrière que de l'affranchissement de l'ouvrier. Nous ne pouvons que nous efforcer d'améliorer la position de l'ouvrier mâle* » (11).

(9) Rapport de la majorité d'une commission de la section belge, Congrès de Lausanne, 2-8 sept. 1867, in « La Première Internationale », op. cit.

(10) Mémoire des délégués français. Congrès de Genève, 3-8 sept. 1866, op. cit.

(11) Rapport de la majorité de Commission de la section belge. Congrès de Lausanne, 2-8 sept. 1864, op. cit.

Position à laquelle s'opposent les partisans du travail des femmes : « *L'Association Internationale des Travailleurs doit s'efforcer de développer chez les femmes les associations qui n'existent actuellement que pour les hommes, et les engager à se fédérer avec ces dernières, afin de lutter de commun accord pour l'émancipation du travail qui seule pourra leur assurer une commune indépendance* » (12). Ainsi, l'opposition qui se manifeste au niveau des congrès de la Première Internationale dans les discours qui assignent une place aux femmes ont des conséquences très concrètes sur les possibilités de lutte pour les femmes ouvrières. Nathalie Le Mel, relieuse, fait partie en août 1864 du Comité de grève des ouvriers relieurs de Paris ; la Société civile d'Épargne et de Crédit mutuel des ouvriers relieurs de Paris, à laquelle appartient Varlin, favorable au travail des femmes, inscrit dans son statut l'égalité des droits entre relieurs et relieuses. N. Le Mel est élue à la commission administrative de l'organisation. Fait remarquable car les femmes sont exclues en général des sociétés ouvrières et des chambres syndicales représentant les métiers dans lesquels elles sont présentes. Et les ouvriers de cette époque qui commencent à les accepter le font avec beaucoup de « prudence ». Des chambres syndicales donnent par exemple voix consultative aux femmes mais celles-ci ne peuvent pas prendre la parole en public : elles doivent transmettre leurs propositions par écrit ou par l'intermédiaire d'un homme. Un rapport au Congrès de l'A.I.T. à Bâle, en septembre 1869, décrit les dures conditions de travail et de vie des femmes ovalistes de Lyon et demande que soient immédiatement trouvés des moyens permettant la solidarité avec elles. Mais si leur exploitation est dénoncée, c'est parce que ces femmes viennent de mener une grève victorieuse qui a duré plusieurs semaines.

Si l'autonomisation d'une question sur le travail des femmes, au congrès de Paris d'octobre 1876, est en continuité avec les termes du débat contre ou pour le travail des femmes, débat lié à une représentation de la spécificité du corps féminin et de la place des femmes par rapport au « public », les participants au congrès veulent se situer en rupture avec la notion même de débat. Pas de débat idéologique, disent-ils, nous ne sommes pas un congrès d'avocats. Chacun de nous est ici pour apporter des résolutions. Le congrès de Paris se veut exclusivement ouvrier. Pour ses organisateurs, il faut « *à tout prix éviter que des politiciens, des hommes théoriques, ne vinssent égarer les esprits, les diriger et se servir du congrès comme d'un tréteau pour des opérations électorales ou politiques* » (13). Ce sont les ouvriers eux-mêmes qui doivent, « *avec leur esprit pratique, leur expérience incontestable* », exprimer leurs intérêts et tenter de trouver des solutions. Le travail des femmes est certes perçu par les hommes comme une menace, il risque de faire baisser leur salaire, mais on voit de plus en plus apparaître dans leurs interventions combien ils trouvent intolérables les conditions de vie des femmes qui travaillent. Pour la première fois, des ouvrières viennent décrire elles-mêmes leur exploitation devant des ouvriers conscients de l'importance de cette

(12) Rapport de la minorité d'une Commission de la section belge, *ibid.*

(13) Séances du Congrès ouvrier de France. Paris, 2-10 octobre 1876. Historique.

présence des femmes. Ce sont des femmes et non des hommes qui, cette fois, parlent d'elles.

Faire de la femme un être de raison et un sujet de droit

Le premier numéro de l'hebdomadaire «politique», « Le Droit des Femmes », paraît le 10 avril 1869. Son rédacteur en chef est le franc-maçon Léon Richer. Une femme, à cette époque, n'a pas le droit d'être directrice ou gérante d'un journal. L. Richer obtient la caution de noms connus. Écrivains, intellectuels divers, républicains, francs-maçons parmi lesquels beaucoup d'hommes et un peu moins de femmes dont Maria Deraismes, André Léo, Angélique Arnaud.

Toute une agitation autour de l'émancipation des femmes est allée en s'élargissant. Les premières conférences se tiennent d'abord à Paris dans les années 1865-66, sous l'égide du Grand Orient de France ; Maria Deraismes, sollicitée par le courant de la franc-maçonnerie favorable aux femmes, se taille un beau succès d'oratrice par ses interventions sur l'émancipation des femmes et la libre-pensée. A partir de 1868, les conférences de Vauxhall, rendues possibles grâce à la nouvelle liberté de réunion, ont un public beaucoup plus ouvrier ; on y débat en premier lieu du travail des femmes mais Paule Minck et André Léo viennent aussi défendre les droits civils et politiques des femmes. « La Société pour la revendication des droits de la femme », fondée chez André Léo en 1866, regroupe des individus aux orientations très diverses : catholicisme de Madame Jules Simon, anti-cléricisme de Maria Deraismes, philanthropisme de Caroline de Barreau, socialisme de Paule Minck, André Léo, Andrée Michel. Rien d'étonnant à ce que leurs destins pendant la commune soient bien différents. Si la création du « Droit des Femmes » s'inscrit dans tout ce mouvement, l'initiative et la direction semblent en revenir à Léon Richer. André Léo se retirera de la rédaction quatre mois plus tard (14) ; et le journal déclare ne pas avoir annoncé une conférence de « La Société pour la revendication des droits de la femme » parce qu'il n'en a pas été informé (15). Mais la généralisation des débats peut faire dire à L. Richer : « *Nous nous trouvons en face d'un mouvement sérieux, important, qui rencontre dans l'assentiment unanime des classes populaires un point d'appui considérable* » (16).

Ces hommes d'une certaine bourgeoisie ont toutefois des raisons bien à eux de se penser « féministes » : « *L'homme vit du présent, il apporte au foyer des idées de progrès, de liberté, d'indépendance ; la femme, au contraire, se renferme dans sa muette admiration du passé ; elle se complaît dans l'obéissance et la soumission aveugles. Sa conscience ne lui appartient pas ; elle la*

(14) « Le Droit des Femmes », n° 20, 21 août 1869.

(15) « Le Droit des Femmes », n° 35, 25 décembre 1869.

(16) Léon Richer : La part des femmes. I. « Le Droit des Femmes », n° 4, 1er mai 1869.

livre à un autre » (17). Sortir la femme du sein de l'Église par une véritable éducation, tel est leur premier désir. Pour des hommes qui adhèrent aux idées du progrès de la raison, de la libre-pensée, de la science, et qui souvent vivent de ces idées, la femme représente l'irrationnel, l'archaïque, la complaisance à l'imaginaire et à la croyance, la méconnaissance aussi de ce que l'homme veut incarner. Pour eux, les hommes vont de l'avant, les femmes restent en toute inconscience en arrière. Dans une conception bourgeoise du mariage qui n'est pas la seule gestion d'un patrimoine, dans laquelle hommes et femmes ont en commun leurs intérêts matériels, mais aussi celle d'une union où la femme doit pouvoir entendre et comprendre les valeurs engagées dans les projets sociaux de l'homme, la différence entre hommes et femmes est trop grande. Leur éducation différente les fait appartenir à deux cultures dont l'une, celle des femmes, devient une contestation de celle des hommes. Pour ces hommes, il faut unifier la raison pour permettre à l'épouse d'être aussi la compagne des idées de son mari. A la division sexuelle des pratiques ne doit plus correspondre une trop grande opposition des valeurs. Le prêtre, mais pas seulement lui, les autres femmes qui sur la base de leur condition commune peuvent élaborer une vision commune des choses, ne doivent plus séparer la femme de son mari. L'épouse doit être la seconde idéologique de son époux. La mère doit être l'exécutrice du projet paternel d'éducation. Il ne doit plus y avoir dans le mariage deux vérités, celle de l'homme et celle de la femme, mais une seule vérité, une seule raison. Le premier droit que doivent obtenir les femmes, « *le plus impérieux, c'est à notre avis le droit à la vérité – nous voulons dire le droit à la science* » (18). Ce droit est d'autant plus nécessaire que les femmes possèdent un pouvoir qui leur permet d'imposer leurs valeurs spécifiques qui ne sont qu'absence des véritables valeurs et qui influent négativement sur la société. « *L'intelligence et la moralité des femmes souffrent de l'asservissement où elles sont tenues (...). Mâitresses, quoiqu'on fasse, de l'éducation première, arbitres inévitables d'une grande part de la destinée de l'homme, elles font, malgré tout, et abaissent trop souvent les mœurs et l'histoire* » (19). Aussi est-il de l'intérêt des hommes de modifier l'usage de ce pouvoir des femmes en revendiquant pour elles. « *C'est le devoir et l'intérêt de tous ceux qui jugent l'instruction préférable à l'ignorance, la liberté à l'oppression et la justice au hasard* » (19). « *Il est donc bien temps qu'une instruction solide et appropriée ne soit plus le privilège des hommes. En partageant ce privilège, ce sont encore les hommes qui retireront du partage le plus grand bénéfice* » (20). Mais l'éducation seule ne transformera pas la femme en « *être de raison* », car « *être de raison* » et « *sujet de droit* » vont de pair. En droit, les femmes doivent avoir les mêmes droits que les hommes. C'est en tous les cas le principe affirmé :

(17) Léon Richer : La part des femmes II. « Le Droit des Femmes », n° 5, 8 mai 1869.

(18) Léon Richer : La Part des femmes I. « Le Droit des Femmes », n° 4, 1er mai 1869.

(19) Revendication des droits civils refusés à une moitié de la nation. « Le Droit des Femmes », n° 2, 18 avril 1869.

(20) Félix Hément : L'enseignement supérieur des femmes. « Le Droit des Femmes », n° 1, 10 avril 1869.

égalité de droits entre hommes et femmes. Mais si le pouvoir de la femme s'exerce surtout dans la famille, c'est pour ce lieu seul que doivent être revendiqués les droits de la femme. Le deuxième numéro du « Droit des Femmes » publie une pétition : « Revendication des droits civils refusés à une moitié de la nation ». C'est le retrait pour la femme mariée de tous ses droits civils qui entraînerait l'inégalité de sa situation dans les mœurs et les usages, ainsi par exemple l'inégalité des salaires.

Comment peuvent-ils être à la fois républicains et monarchistes ?

« *Ce que les femmes veulent, c'est qu'on renonce à cette distribution arbitraire, fictive des facultés humaines, affirmant que l'homme représente la raison, la femme le sentiment (...). Ce que les femmes veulent, c'est le développement de leur raison pour l'accomplissement de leurs devoirs et la possession légitime de leurs droits* » (21). Dans une brochure un peu naïve, Maria Deraismes conseille aux femmes riches de se réunir entre elles pour cultiver ensemble leur esprit, se livrer à l'étude plutôt qu'à des mondanités où chacune cherche à exercer en rivalité avec les autres un pouvoir de séduction fondé sur la seule éphémère beauté. Si les femmes partagent avec les hommes révoltés par leur infériorisation leur conception que le féminisme est nécessaire à l'évolution d'une société de progrès, leur désir de transformer la femme en l'intégrant davantage aux valeurs progressistes pour la rapprocher de l'homme et leur analyse de l'influence négative des femmes opprimées, leur point de vue de femme introduit des différences dans ce référent partagé et constitue même des contradictions. Pour André Léo, c'est la dégradation des mœurs pratiquées par les hommes qui transforme la femme en objet : prostitution pour les femmes des classes populaires, débauche luxueuse pour les femmes des classes privilégiées « *nées pour plaire aux hommes* ». L'association que les hommes désirent avec les femmes dans le mariage est une association qui ménage leur pouvoir. Les hommes républicains croient possibles d'être démocrates en politique alors qu'ils sont monarchistes pour la famille. Mais ils se trompent. La liberté dans l'État ne peut exister dans ces conditions : « *On peut facilement devenir impatient de toute règle, qu'elle s'appelle devoir ou tyrannie ; on peut être ambitieux, révolté, chef de parti, chef de bande ou chef d'État ; on arrive difficilement au simple orgueil de l'homme libre, qui sent dans tout commandement une dégradation pour les autres et pour lui-même* » (22). La question de l'émancipation des femmes est une question politique : la République est-elle possible sans qu'elle soit posée ? Telle est la question d'André Léo aux partisans de la République qui s'opposent au monarque Napoléon III. Les femmes utilisent leur pouvoir spécifique pour avoir une influence en politique. Elles n'ont pas le droit de vote ni aucun droit politique mais elles influent sur les résultats des élections.

(21) Maria Deraismes : Ce que veulent les femmes. « Le Droit des femmes », n° 1, 10 avril 1869.

(22) André Léo : « Les femmes et les mœurs. Liberté ou monarchie », Paris 1869, 174 p.

C'est bien aussi ce que pense L. Richer quand il crée son journal. La conjoncture est précise : les élections de 1869. Le projet aussi : « *Nous entendons répéter incessamment autour de nous que la politique ne regarde pas les femmes. Rien de plus faux* » (23). Les impôts, la gestion du budget de l'État, la réglementation des libertés, la paix ou la guerre, autant de problèmes qui concernent les femmes en tant qu'épouses et mères. Pour qu'elles puissent s'intéresser à la campagne électorale, Arthur Arnould fait régulièrement en première page une « *causerie politique* ». Si les femmes se mettent du côté des Républicains, « *elles auront travaillé pour la vérité en même temps qu'elles auront travaillé dans leur propre intérêt* » (24). Ainsi se mettent en place tous les thèmes de la propagande électorale destinée plus spécifiquement aux femmes et qui ne dit rien de leur oppression. Un exemple : les dépenses excessives de l'État entraînent des économies forcées dans les ménages. « *Sur qui retombent ces économies ? N'est-ce pas d'abord sur la femme...* » (24). Suit une série d'exemples concernant les femmes des différentes classes sociales. Les revendications des Républicains correspondent à leurs intérêts de mères, par l'abolition de la conscription, d'épouses, par la diminution des impôts, de femmes par la séparation de l'Église et de l'État, l'Église étant le plus cruel ennemi de l'affranchissement des femmes et par l'instruction gratuite et obligatoire. Et si certaines femmes en venaient à penser que c'est bien indirectement qu'elles seront intéressées aux succès des Républicains, il leur est répondu que ceux-ci défendent « *le droit au nom des plus faibles et des plus nombreux. Or le droit est un, et tous les faibles, tous les opprimés, tous les deshérités sont solidaires. Tous les progrès se tiennent ; toutes les réformes s'engendrent les unes les autres* » (24).

Il est certes regrettable que les femmes n'aient pas le droit d'assister même comme simples spectatrices aux réunions électorales, mais, étant donné leur infériorité actuelle, il n'est pas temps de réclamer pour elles l'octroi immédiat et sans transition des droits politiques : elles voteraient mal. C'est grâce au pouvoir qu'elles détiennent que le catholicisme a encore tant de force en France et elles ont d'abord besoin d'une initiation-formation politique.

« *Tout se tient. Obéir servilement aux prêtres, conduit à obéir passivement au pouvoir. Un esprit soumis en religion devient forcément un esprit soumis en politique* » (25). L'expérience de l'utilisation par le peuple de son droit de suffrage dans le plébiscite pour l'Empire doit rendre les Républicains prudents quant à sa généralisation aux femmes.

Les femmes sont-elles d'accord avec nos Républicains féministes ? Jenny P. d'Héricourt vient à leur rescousse à la veille des élections en disant aux femmes d'user de leur influence pour faire échouer les candidats qui ne défendent par les réformes qui leur sont favorables, droits politiques omis.

(23) L. Richer : Les Femmes et la politique. « Le Droit des Femmes » n° 2, 18 avril 1869.

(24) A. Arnould : Causerie politique. « Le Droit des Femmes », n° 5, 8 mai 1869.

(25) L. Richer. Causerie politique. « Le Droit des Femmes », n° 7, 22 mai 1869.

Mais elle trace un historique qui pourrait être un avertissement pour les Républicains, retournant leur point de vue : en 1848, ce sont les Républicains qui interdissent la politique aux femmes. « *Alors les femmes indignées abandonnèrent en masse la République et ne permirent plus à leur mari ni à leurs fils de la défendre* » (26). André Léo attaque ceux qui s'aperçoivent que, tout en n'ayant pas le droit de vote, les femmes influent sur les élections et qu'il faut en tenir compte : « *Ainsi, nos démocrates conservateurs quand même de la monarchie au foyer (...) font-ils des concessions : il est sérieusement question parmi eux de rendre les femmes capables d'élever de petits démocrates pour le salut de la société* » (27). Mais cela ne signifie pas que les femmes doivent obtenir leurs droits politiques : « *Non ! Il s'agit seulement de mieux associer la femme à notre action... mais sous notre direction nécessaire* » (27).

Etre l'éducateur de son épouse est un rêve que caressent certains. « *Le mari ne doit pas être pour sa femme un maître « dominus », mais un maître « magister »* » (28). Angélique Arnaud, femme fort modérée, répond vertement : « *Très bien, si le mari est M. Arago et qu'il s'agisse d'astronomie* » (29). Le mariage doit être une union entre associés, non entre tuteur et pupille ou entre élève et magister.

La grandeur des petits hommes

« *Ne nous y méprenons pas, les ennemis les plus acharnés de la cause que nous soutenons sont les petits hommes (...). Chaque petit homme est au moins assuré d'être grand devant quelqu'un : grand devant la femme en général, grand devant la sienne en particulier. Le jour où il va aux élections, il se sent supérieur à Madame George Sand et à toutes les femmes d'esprit de son temps ; il est homme enfin, cela le dispense du reste. Rentré chez lui, il est souverain, il est arrogant, il impose silence, il tape du talon, il sacre, il jure, il fait tout trembler autour de lui ; on croirait presque qu'il peut quelque chose ; il a des « Je veux » napoléoniens. Par moment, il se livre à des pantomimes adorables ; il essaie d'obscurcir son front étroit, il contrefait la préoccupation et le sourire. Sa femme l'interroge timidement. Il répond par monosyllabes : les inquiétudes politiques le dévorent ; il craint pour sa patrie. Ah ! s'exclame-t-il, les femmes sont bien heureuses de ne s'occuper que de chiffons ! Nous autres pilotes vigilants, nous sommes au gouvernail ! – C'est à pouffer de rire* » (30).

(26) J.P. d'Héricourt : Une page d'histoire. « Le Droit des Femmes » n° 7, 22 mai 1869.

(27) André Léo : La femme et les mœurs, op. cit.

(28) E. Legouvé à M. Léon Richer. « Le Droit des Femmes », n° 1, 10 avril 1869.

(29) Lettre de Angélique Arnaud à Léon Richer. « Le Droit des Femmes », n° 2, 18 avril 1869.

(30) Maria Deraismes : La grandeur des petits hommes. « Le Droit des Femmes », n° 6, 15 mai 1869.

« **Tout en reconnaissant le droit au travail pour la femme, nous voudrions qu'elle ne fit rien en dehors du foyer** » (31)

Cette ambiguïté va se retrouver dans la plupart des interventions des ouvriers délégués au Congrès de Paris et au Congrès de Lyon qui lui fait suite, en janvier 1878, et qui lui aussi ouvre son ordre du jour par « Le travail des femmes ». Nous voudrions bien que le salaire de l'homme soit suffisant pour faire vivre sa femme et ses enfants, répètent-ils inlassablement. Mais le ton est celui de la nostalgie car la réalité est tout autre. Beaucoup d'ouvriers ont bien besoin du salaire de leur femme, et à part des spécialistes patentés comme Irénée Dauthier, l'objet de leurs interventions n'est plus de légiférer sur la place des femmes. La nécessité pour les ouvrières du travail industriel nous amène, disent-ils, à présenter des solutions. Une bonne partie de leur indignation devant la surexploitation dont sont victimes les femmes vient de la « *dégradation morale* » qui résulte de leurs conditions de travail. Les travailleurs doivent trouver des solutions « *qui puissent donner à la condition matérielle de la femme le moyen pour celle-ci de rester vertueuse* » (32). Une femme ouvrière ne peut pas vivre de son salaire. Le spectre de la prostitution hante tous les discours : prostitution définitive mais aussi occasionnelle, celle qui permet d'obtenir un complément de salaire, celle qui permet de garder ou d'obtenir un travail. Cette menace permanente qui pèse sur les ouvrières est ressentie par les hommes comme une atteinte à leur honneur d'ouvriers, comme une menace pour leur capacité d'émancipation. La dégradation de la femme est utilisée comme politique de gouvernement : « *Ce n'est pas avec des armées que l'on combat la liberté, c'est avec des vices, et le despotisme qui sait cela a de tous temps employé la débauche contre la vertu. Et la première victime de cette politique de boue, la femme, a été le moyen* » (33). Politique qui transforme le sexe de l'ouvrière en marchandise dans la prostitution mais aussi dans l'allaitement par des nourrices payées. Celui-ci menace non seulement la santé physique, la vie même des nourrissons, mais aussi la moralité de l'enfant : que peut apprendre un enfant sur les genoux d'une nourrice qui prive de lait ses propres enfants pour le vendre si ce n'est l'égoïsme ?

Quelles sont les solutions proposées au Congrès de Paris ? Les résolutions demandent d'abord une réglementation spécifique du travail féminin : la journée de huit heures sans réduction de salaire et la suppression du travail de nuit, réglementation qui aurait pour effet de réduire le chômage à l'intérieur du marché du travail féminin. Car un double marché du travail, féminin et masculin, doit être maintenu. Mais les femmes doivent pouvoir exercer des métiers qui correspondent à leurs forces ; elles doivent aussi avoir plus d'instruction pour accéder à des métiers plus intellectuels. Les hommes sont

(31) Résolutions du Congrès ouvrier de France, Paris, 2-10 oct. 1876. Question : le travail des femmes.

(32) Intervention du citoyen Delion. Ibid. Question : le travail des femmes.

(33) Adhémar Lecler : « La femme au dix-neuvième siècle ». Paris, 1879, 32 p.

sommés d'être plus soucieux de leur dignité, de ne pas prendre les métiers qui conviennent aux femmes, et de ne pas participer personnellement à l'exploitation du travail des femmes : « *Laissez-nous, Citoyens, jeter un blâme par la grande voix du Congrès sur ces misérables, indignes du nom d'hommes, qui spéculent sur le travail de leurs femmes, et en profitent souvent pour ne rien faire eux-mêmes* » (34). Le Congrès de Lyon reprend ces résolutions. Ce que pensent les ouvriers du travail des femmes est affirmé d'une façon moins ambiguë qu'au Congrès de Paris : « *La femme ne peut être libre et digne, qu'en étant capable de ne relever que d'elle-même* » (35) ; elle doit donc avoir un métier féminin qui lui donne l'indépendance jusqu'au mariage ; à partir de ce moment là, elle devient « *femme du foyer auquel les soins qu'elle apporte sont au moins l'équivalent du travail de l'homme* » (35).

Pour les Congrès de Paris et de Lyon, les chambres syndicales sont le principal instrument de lutte des ouvriers. Il en va de même pour les ouvrières. L'important c'est que les femmes se regroupent, s'organisent pour se défendre : dans toutes les corporations elles doivent constituer des chambres syndicales de femmes qui peuvent remplir différents rôles : création d'ateliers sociaux pour supprimer les entrepreneurs, lutte pour obtenir la réglementation du travail des femmes, élaboration de tarifs à faire appliquer pour le travail dans les prisons, création de coopératives, bureau de placement des domestiques, formation, avec les chambres syndicales d'hommes, de commissions d'initiative pour unir les ouvrières des villes et des campagnes par l'organisation de conférences... Aussi le Congrès demande-t-il la « *suppression de toutes les lois qui restreignent la liberté d'association et de réunion, sans laquelle la femme, qui est une mineure de par la loi, ne pourra jamais devenir une associée* » (36). De Paris à Lyon, la demande faite à l'État par les ouvriers de résoudre par la réglementation le problème de l'amélioration du travail des femmes laisse davantage de place au souhait de voir les femmes prendre les chemins de l'émancipation ouvrière : l'association et les chambres syndicales.

Les ouvrières sont donc encouragées à passer dans le domaine public, domaine d'un certain public, celui de la question sociale, et non domaine du politique. Au Congrès de Paris, les décisions de présenter des candidatures ouvrières ne concernent pas les femmes, ni comme électrices, ni comme éligibles : « *Tout Français jouissant de ses droits civils et politiques doit être électeur sans condition de domicile* »... Au Congrès de Lyon, de la même façon, « *la représentation directe du prolétariat au parlement* » exclut les femmes. A ce même Congrès, les ouvriers font preuve d'un beau respect envers la législation politique spécifique aux femmes. Dans une des séances, au moment de l'élection de la présidence du bureau, le nom de la citoyenne Hardouin est très acclamé : une discussion s'engage, certains font remarquer que la loi s'oppose à ce

(34) Résolutions du Congrès ouvrier de France, Paris, 2-10 oct. 1876.

(35) Résolutions du 2ème Congrès ouvrier de France. Lyon, 28 janvier - 8 février 1878.

(36) Résolutions du 2ème Congrès ouvrier de France. Lyon, 28 janvier - 8 février 1878.

qu'une femme préside une réunion, d'autres que la loi ne peut intervenir en cette occasion car il s'agit d'une réunion privée. Ce sont les premiers qui l'emportent.

Le rapport des femmes à la politique n'est d'ailleurs pas un sujet de débat. Quelques allusions dans certaines interventions. Au Congrès de Paris, Chabert défendant le principe des candidatures ouvrières avec comme garantie la démission toujours acquise, déclare que les questions politiques doivent être dédaignées par les femmes ; elles y perdraient beaucoup plus qu'elles n'y gagneraient : « *Je crois que (...) du moment qu'elles auront l'égalité des droits civils, elles doivent renfermer leur action dans la famille, et que là, elles feront de bien meilleure politique que ce qu'elles feraient dans le journal ou à la tribune* » (37). Ainsi les femmes peuvent se défendre comme les ouvriers par les chambres syndicales ou l'association, mais elles sont exclues d'une partie des décisions du Congrès. Même pour les conseils de prud'hommes, les ouvriers sont très réservés. Au Congrès de Paris, rien à propos des femmes. Au Congrès de Lyon : « *Attendu que les conseils de prud'hommes sont incompétents pour juger le travail de la femme, nous proposons : que les femmes aient droit au conseil des prud'hommes à titre de juge supplémentaire dans les questions qui sont de leur ressort* » (38). Il est normal que les hommes représentent les femmes ; les ouvrières peuvent constituer des organisations de femmes et prendre place dans le domaine public ; pour certaines, elle peuvent participer en égales avec les hommes à des groupes ouvriers. Les Congrès ouvriers en sont un exemple, mais ils sont loin de refléter ce qui se passe à la base dans les chambres syndicales : les ouvriers tailleurs de Paris, dans leur projet de former une coopérative de production, interdisent aux femmes de prendre la parole dans des assemblées générales où le calme fait parfois défaut et où elles s'exposeraient peut-être à se faire manquer de respect. Mais se faire représenter par une femme semble vraiment « *contre-nature* » à beaucoup d'ouvriers. Aussi les résolutions du Congrès de Marseille, le Congrès suivant, qui se tient en octobre 1879, résonnent-elles comme un coup de tonnerre : « *Le Congrès, partant de ce principe, l'égalité absolue des deux sexes, reconnaît aux femmes les mêmes droits sociaux et politiques des hommes* » (39). La présentation de cette résolution votée par la Commission donne lieu à discussion et le citoyen Roche « *déclare que les femmes, dans l'exercice de leurs droits civiques ne pourront déléguer ou représenter que des femmes* » (39). Cependant, la résolution est adoptée.

(37) Intervention du citoyen Chabert. Congrès ouvrier de France, Paris 2-10 oct. 1876, 5ème question. Représentation directe du prolétariat au parlement.

(38) Résolutions du 2ème Congrès ouvrier de France, op. cit.

(39) Résolutions du 3ème Congrès ouvrier socialiste de France, Marseille, 20-31 octobre 1879.

«... Puisque l'on s'aperçoit enfin que nous existons et que nous n'occupons pas la place qui nous est due dans la société, profitons de ces bonnes intentions, faisons entendre nos plaintes (...) et dévions surtout les obstacles qui se dressent sur notre passage pour entraver notre émancipation » (40).

Au Congrès de Paris, 360 délégués, 6 femmes. Au Congrès de Lyon, 9 femmes. Au Congrès de Marseille, 7 femmes. Elles sont peu nombreuses ? Certes, mais ce n'est pas le rapport statistique qui détermine l'importance de la présence des femmes. Elles interviennent sur la question : le travail des femmes, mais aussi sur d'autres questions : d'abord à Paris sur l'enseignement, puis à Lyon, en plus, sur les chambres syndicales et l'association, les conseils des prud'hommes, le vagabondage et les mœurs. Leurs interventions ne sont jamais neutres ; elles se situent comme femmes même dans les questions qui ne traitent pas de leur situation. Qui sont-elles ? Des ouvrières puisque ces Congrès se veulent exclusivement ouvriers, mais aussi des institutrices, 2 à Paris, une de ces deux à Lyon. Les ouvrières sont déléguées par leur chambre syndicale. A Paris, une chambre syndicale des ouvrières lingères, brodeuses, couturières et confectionneuses est créée en 1874 ; c'est la première chambre syndicale de femmes existant à Paris et c'est elle qui enverra des déléguées au Congrès de Paris. Le système de représentativité adopté par ces congrès est favorable aux femmes puisqu'il est fondé directement sur les chambres syndicales ou autres groupes ouvriers. Ainsi, il suffit de l'existence d'une chambre syndicale active pour que des femmes puissent se retrouver aux congrès.

Au Congrès de Paris, 4 déléguées de la chambre syndicale des ouvrières lingères sont sur la liste officielle ; une seule de ces 4 intervient et les deux autres ouvrières de la même chambre syndicale qui prennent la parole ne sont pas sur cette liste. Interchangeabilité des femmes ou oppositions entre elles, en tous les cas cette situation d'appartenance à un même groupe donne du poids à leur présence, qu'elles fassent des interventions similaires comme à Paris ou différentes comme à Lyon. Par contre, les femmes se déplacent peu. Si leur force au Congrès de Paris c'est la chambre syndicale des ouvrières lingères de Paris ; au Congrès de Lyon les ouvrières sont déléguées par des chambres syndicales lyonnaises dont la perspective du Congrès a encouragé la création : 5 viennent pour la chambre syndicale des Dames réunies de Lyon, l'une pour la chambre syndicale des dévideuses de Lyon. La chambre syndicale de Paris est représentée par une seule femme et c'est un homme, le citoyen Hervé, délégué des tanneurs et corroyeurs de Nantes, qui monte à la tribune pour dire que la chambre syndicale des ouvrières nantaises regrette de ne pouvoir se faire représenter à ce congrès. Les ouvrières participant au Congrès viennent d'abord de la ou des chambres syndicales de femmes de la ville où se tient le Congrès. Mais une continuité se crée. A Lyon, la chambre syndicale de Paris est représentée ; à Marseille, les deux chambres syndicales

(40) Intervention de Maria Vincent, 2ème congrès ouvrier de France, Lyon, 28 janvier-8 février 1878, 2ème question : Chambres syndicales et associations.

de Lyon sont aussi représentées. Certaines femmes assurent la continuité. Joséphine André qui a participé à la formation de la chambre syndicale des ouvrières lingères de Paris et qui a été aussi dans le Comité d'initiative de onze membres qui a préparé le Congrès de Paris, se retrouve dans la commission chargée d'appliquer les résolutions du congrès. Une commission spécifique post-congrès, la seule, sur le travail des femmes, est constituée pour préparer le prochain congrès ; plusieurs femmes y sont. Continuité, mais surtout implantation locale. La commission d'organisation de chaque congrès est composée de représentants des chambres syndicales de la ville où doit se tenir le congrès. Dans chacune d'elles, des représentantes de la ou des chambres syndicales de femmes : chambre syndicale des lingères pour le Congrès de Paris, chambre syndicale des Dames Réunies de Lyon, chambre syndicale des ouvrières de Marseille créée un an auparavant pour le Congrès de Marseille. Toutes ces conditions permettent, semble-t-il, aux femmes, de penser que ces congrès sont aussi les leurs ; non seulement leur exploitation dans le travail est reconnue comme une question importante mise à l'ordre du jour mais un minimum de conditions concrètes existent pour que certaines d'entre elles puissent intervenir.

« *Les femmes, connaissant mieux que les hommes la situation qui leur est faite dans la société actuelle, viendront vous l'exposer après mois. Je vous prie de vouloir bien les écouter avec la bienveillance que vous m'avez prêtée* » (41). Pourtant c'est avec un discours bien savant, émaillé de longues citations d'auteurs, que le sellier Irénée Dauthier fait la première intervention sur la première question, le travail des femmes, au premier Congrès ouvrier de France, le Congrès de Paris. C'est bien autrement que les 3 ouvrières qui interviennent sur cette question parlent. Elles décrivent l'exploitation qu'elles connaissent, celle des « *travailleuses de l'aiguille* » : les prix payés par les hommes, entrepreneurs en lingerie, qui leur « *parlent souvent avec une rudesse et un sans-gêne incroyable* » (42), le nombre de pièces qu'une ouvrière peut réaliser par jour, les salaires journaliers extraordinairement bas, de 1,50 francs à quatre-vingt dix centimes, les effets de l'irrégularité des commandes, de la fluctuation de la mode, la fatigue causée par la machine à coudre ; les magasins de nouveautés créent des difficultés aux ouvrières qui travaillent chez elles ; le travail dans les couvents, celui des femmes « *d'un certain monde* » dans leurs salons, leur fait concurrence en faisant baisser les prix établis par les ouvrières ; les hommes aussi font concurrence aux ouvrières, en leur prenant leur métier quand ils sont avantageux : « *Nous avons beaucoup à lutter contre ceux-là même qui devraient nous protéger et qui, tous les jours, nous prennent nos travaux les plus lucratifs* » (43). Ils sont coiffeurs, employés dans

(41) Intervention de Irénée Dauthier. Congrès ouvrier de France, Paris 2-10 octobre 1876. Première question : Le travail des femmes.

(42) Intervention de Valentine Raoult. Congrès ouvrier de France, op. cit. Première question : Le travail des femmes.

(43) Intervention de la citoyenne Merle. 2ème congrès ouvrier de France, op. cit. Première question : Le travail des femmes.

des magasins de nouveautés, ils font même des travaux de lingerie : « *C'est à penser que bientôt nous serons forcées de nous mettre paveurs, charpentiers et maçons, pour remplacer ces messieurs qui nous prennent tous nos travaux* » (44). A travers des faits concrets et précis, les ouvrières font reconnaître leur exploitation dans le travail. Certes, s'ils le voulaient, les ouvriers pourraient connaître les conditions de travail décrites par les femmes mais de là à les reconnaître : « *Les hommes eux-mêmes oublient que nous valons mieux que les animaux et feignent de ne pas voir le gouffre ouvert sous nos pas* » (44), dira la citoyenne Merle au Congrès de Lyon. En montrant elles-mêmes aux ouvriers combien elles sont exploitées, les ouvrières imposent la reconnaissance de cette exploitation. Certes, la description qu'elles donnent se limite aux métiers qu'elles représentent. Cependant, la citoyenne André tente de dire quelques mots sur la situation des ouvrières de l'industrie lainière à Roubaix et à Lille et charge les ouvriers délégués de cette région de leur proposer l'aide de la chambre syndicale des lingères de Paris. Mais les ouvrières ne font pas seulement un tableau de leur exploitation, elles tiennent également un discours différent de celui des ouvriers qui interviennent sur la même question. Toutes, elles prennent le parti du concret, et non, comme souvent les ouvriers, celui du débat idéologique sur le travail féminin ou celui de « *la démoralisation* » des travailleurs. Par contre, alors que les ouvriers cherchent des « *remèdes* » dans une demande de réglementation du travail des femmes, les ouvrières décrivent avec enthousiasme l'avenir par les chemins de l'association et insistent sur la création de chambres syndicales. Pourrait-on dire qu'elles sont dans la même idéologie que les ouvriers mais à leur façon ? Le Congrès se veut réaliste et concret, elles le sont, pas eux ; ils dénoncent peut-être les mêmes faits mais ceux-ci servent à la démonstration d'une position idéologique et morale. Les ouvriers sont partisans de l'association coopérative mais avec beaucoup de précautions. Elles le sont sans réserves. Ce n'est que pour les femmes que les ouvriers demandent une réglementation étatique. Les ouvrières n'en parlent presque pas. Déplacement des discours par rapport à la même idéologie. La prostitution est une menace pour elles aussi, elle est à peine évoquée : Valentine Raoult, pleine de pudeur, termine par un appel à l'entente entre toutes les ouvrières de France pour qu'elles « *n'aient plus recours à des moyens odieux qu'il est impossible d'exposer ici* » (Triple salve d'applaudissements).

Bien différents sont les discours des deux institutrices qui prennent la parole sur l'apprentissage et l'enseignement professionnel. Leurs interventions s'opposent à celles des ouvrières. La citoyenne Hardouin, comme les hommes, assigne leur place aux femmes en remplissant à la satisfaction générale des ouvriers du congrès son rôle idéologique de femme éducatrice des femmes : en descendant de la tribune, la citoyenne Hardouin reçoit les félicitations d'un grand nombre de délégués qui se lèvent pour aller lui serrer la main. Il y a de quoi. Ne serait-ce que pour sa péroraison finale : « *Allons, citoyennes, courage ! Continuez à apprendre pour être capables d'enseigner. Institutrices au foyer ou à l'école, soyez bien persuadées que, dans l'une ou l'autre de ces*

(44) Ibid.

modestes mais saines fonctions, vous accomplissez l'œuvre la plus considérable de l'État. (...) Vous êtes les missionnaires de la religion nouvelle, (...) votre œuvre, ô femmes, c'est l'avenir lumineux et sanctifié » (45). La femme a droit à l'égalité intellectuelle et morale, car, dit-elle en citant Jules Simon, la femme est la première et la meilleure institutrice du jeune âge. La femme, pour remplir son rôle de mère, doit recevoir une instruction spécifique transmettant un savoir fondé sur des connaissances naturelles, logiques, pratiques, et non un savoir fondé « *sur l'imagination et les agréments de l'esprit* » qui égare la raison et fausse le cœur. Que les femmes cessent de se contenter de plaire, qu'elles deviennent des êtres de raison qui donnent à la France les citoyens dont elle a besoin. Elles peuvent aussi être les institutrices des enfants jusqu'à dix ans, ensuite « *l'homme prendrait le garçon* ». La citoyenne Manière, institutrice aussi, qui s'est occupée d'une école pendant la commune, émet des idées plus contradictoires. Elle demande que la femme puisse exercer une profession, au même titre que l'homme, et qu'en conséquence elle reçoive un enseignement professionnel spécifique. Mais elle rassure aussitôt les congressistes : si la femme a été bien éduquée, elle restera volontiers dans son foyer.

Au Congrès de Lyon, si la citoyenne Hardouin, la seule institutrice sur les neuf femmes déléguées, tient toujours le même type de discours sur les femmes, les ouvrières vont de l'avant : « *Mes compagnes, en me déléguant au milieu de vous, ne m'ont pas envoyée répéter, sur un autre ton, la trop longue énumération de l'insuffisance du salaire des femmes* » (46). Il y a plusieurs manières de faire reconnaître son oppression. Il n'est plus question que les congrès ouvriers se contentent « *d'enregistrer les condoléances et les lamentations produites par ce triste état de choses* » (46). Car la protection que l'homme a exercé jusqu'à présent a consisté à laisser l'ouvrière qui travaille autant que lui ne percevoir qu'un tiers du salaire masculin. « *Nous ne voulons garder de nos souffrances que la ferme volonté de les combattre* » (46). Ce que les ouvrières pensent et veulent les conduit à s'opposer aux hommes. « *La femme doit-elle travailler ? Oui, même sans nécessité absolue. Elle doit travailler pour être indépendante, pour être libre, travailler pour être l'égale de l'homme* » (47). Marie Finet, déléguée de la chambre syndicale des Dames réunies de Lyon, attaque les hommes qui leur font concurrence en prenant leur métier : « *Au lieu de voir un homme, au teint pâli, dans le rayon de la dentelle, du ruban, de la caisse, une femme n'y serait-elle pas mieux à sa place ?* » (47). Le comportement des hommes continue à être critiqué. Ils enlèvent leur travail aux femmes, ils ne la respectent pas à l'atelier. Il n'y a d'ailleurs aucune réciprocité des hommes envers les femmes ; alors qu'ils attendent d'elles qu'en tant qu'épouses elles leur apportent tendresse, soins et solidarité, eux refusent de les traiter en égales, et n'ont pour elles dans le travail que « *mépris, moqueries, bassesses* » (47). Le

(45) Intervention de la citoyenne Hardouin. Congrès ouvrier de France, op. cit. Quatrième question : L'apprentissage et l'enseignement professionnel.

(46) Intervention de la citoyenne André. 2ème Congrès ouvrier de France, op. cit. Première question : Le travail des femmes.

(47) Intervention de la citoyenne Finet, ibid.

problème du travail est élargi à d'autres aspects de la condition des ouvrières : ainsi, quand Marie Finet parle de la prostitution, elle ne l'explique pas seulement par la misère mais aussi par toute une condition de femme due à leur infériorité actuelle dans la société. Pour la citoyenne Carraz, ceux qui paient les services d'une prostituée s'avilissent eux-mêmes ; elle demande la suppression des maisons de tolérance et de la police des mœurs, revendication partagée par les féministes et certains républicains. L'accès des femmes à l'éducation montrera que leur infériorité est un mythe mais aussi, dit Marie Finet, « *que l'homme soit moins homme et la femme moins femme et nous équilibrerons le niveau de l'intelligence* » (48). Si la femme doit avoir accès à l'éducation, car « *toute différence de niveau intellectuel forme une barrière entre l'homme et la femme* » (48) dans le couple, elle n'est pas « à éduquer ». « *Des moralistes éminents sont venus nous dire que la femme ne raisonne pas, qu'elle se laisse guider par le sentiment : vieille erreur. Si le raisonnement de la femme est rebelle à la politique, à la philosophie, c'est quand la politique n'est pas basée sur un bon sens simple, naturel* » (48).

Si l'association apparaît toujours comme une solution, c'est cette fois avec beaucoup plus de prudence. L'expérience prouve que dans les conditions actuelles les associations « *n'aboutissent qu'à former quelques heureux auxquels il est impossible de vivre sans devenir, à leur tour, des exploités* » (49). Les ouvrières insistent de plus en plus sur la nécessité des chambres syndicales et les obstacles dus à l'absence de liberté des femmes, particulièrement des femmes mariées, sont violemment dénoncés par Maria Vincent. Sur la base de l'expérience de la chambre syndicale des Dames réunies de Lyon, des exemples sont donnés dans lesquels le mari ou le frère interdisent à la femme d'aller à des réunions. « *Si ma femme suivait les réunions, qui donc soignerait mon intérieur ? C'est assez de moi, je n'entends pas que ma femme fasse de même* » (50). Ce sont les hommes présents, les militants que Maria Vincent attaque : « *Ce qu'il y a de plus triste dans ces faits, c'est que les citoyens qui s'en rendent coupables sont tous cités pour de bons citoyens, pour de sincères démocrates et de vrais socialistes, et qu'ils prêchent eux-mêmes l'émancipation de la femme* » (50). M. Vincent propose que les réunions des maris et des épouses soient à des jours ou à des heures différents, de telle sorte que l'un des deux puisse rester s'il le faut à la maison. C'est bien le moins que puisse faire l'homme qui lui, une fois son travail terminé, peut aller au café discuter politique tandis que sa femme se charge des soins de l'intérieur.

Ce n'est pas parce que les militants ouvriers résignés au travail des femmes sont obligés de vouloir qu'elles prennent une place limitée dans le domaine public et constituent des chambres syndicales de femmes, qu'ils le leur permettent. Voilà ce que montrent les ouvrières. Tout en ne pouvant pas protéger leurs

(48) Intervention de Marie Finet, *ibid.*

(49) Intervention de la citoyenne André, *ibid.*

(50) Intervention de Maria Vincent. *Ibid.* Deuxième question : Chambres syndicales et associations.

femmes, les ouvriers veulent garder les attributs de cette protection : être les maîtres de leur foyer. Dans les principes, il n'affirment plus que protection et pouvoir absolu sont liés ; dans les faits dénoncés par les ouvrières, ils résistent. Obligés d'admettre que les femmes doivent avoir un minimum d'autonomie pour lutter contre leur exploitation et qu'eux-mêmes, en tant que travailleurs, y ont intérêt, ils n'en veulent, comme maris, plus rien savoir. L'essentiel, pour eux, disent-ils, c'est que la soupe ne manque pas de sel. D'un congrès à l'autre, de Paris à Lyon, les ouvrières font reconnaître leur exploitation dans le travail, participent de plus en plus aux différentes questions posées par l'idéologie ouvrière de ces congrès, étendent la description de leur oppression à des aspects non économiques, renforcent leur terrain de lutte : les chambres syndicales. Elles ne défendent pas systématiquement de grands principes qui s'opposeraient aux conceptions des hommes ; elles ne revendiquent pas des droits juridiques. Partant de l'expérience de celles qui ont à lutter contre l'exploitation de classe, elles commencent à constituer concrètement une opposition homme-femme en essayant d'imposer l'intégration de la condition des femmes ouvrières dans l'idéologie ouvrière ; pas seulement dans le travail mais aussi dans le domaine privé. Elles ne peuvent, en effet, entrer dans la lutte que si les rapports privés hommes-femmes changent. Aussi expriment-elles le désir d'un autre type de couple, plus égalitaire grâce à l'éducation des femmes, dans lequel l'union des cœurs serait aussi une union de l'esprit sans laquelle « *l'un devient l'esclave de l'autre* » (51).

« Femmes de France, (...) unissons nos efforts, associons-nous ; l'exemple des prolétaires nous y invite, sachons nous émanciper comme eux ! » (52).

Hubertine Auclert, à la fin du moins d'octobre 1876, peu de temps après le congrès de Paris dont elle a suivi les travaux, publie dans la presse républicaine un appel aux femmes. Deux groupes, dit-elle, sont asservis : les prolétaires et les femmes. Mais si le prolétaire meurt de faim, la femme prolétaire est payée deux fois moins que lui pour le même travail. Et toutes les femmes, riches et pauvres, subissent une législation qui ne leur donne aucun droit, aucune place dans le domaine social et politique. En tenant leur congrès, les prolétaires démontrent leur volonté d'émancipation. Aux femmes de suivre cet exemple, exemple qui, sous la direction d'Hubertine Auclert, va provoquer la tentative d'une nouvelle stratégie de lutte.

Hubertine Auclert, orpheline, ayant des ressources, vient du Bourdonnais à Paris et se rallie à ceux qui demandent des droits pour les femmes. « Le Droit des Femmes », le journal créé à la fin du Second Empire, a reparu après la Commune sous un titre moins compromettant aux yeux de la répression :

(51) Intervention de la citoyenne Carraz, op. cit. Huitième question : Vagabondage et mœurs dans les centres industriels.

(52) Société Le Droit des Femmes, 1876-1880, Paris, s.d. 32 p.

« L'Avenir des Femmes » ; il ne reprendra son titre initial qu'en janvier 1879. Autour du journal, existe un groupe d'hommes et de femmes, « l'Association pour le droit des femmes », qui devient en mai 1873, « La Société pour l'amélioration du sort de la femme ». Hubertine Auclert est au comité de l'association au cours de l'année 1873, et élue au bureau en janvier 1874 ; elle y occupe les fonctions de bibliothécaire. En octobre 1876, elle participe donc, depuis un long moment, au mouvement féministe. Elle n'a toutefois publié aucun article dans « L'Avenir des Femmes ». Cet appel, signé de son nom, signifie-t-il une rupture avec ce mouvement ?

La lutte que mène « L'Avenir des Femmes » est axée sur l'obtention des droits. L'infériorité de la condition des femmes est d'abord une infériorité juridique qui détermine les autres aspects de cette infériorité. La démocratie bourgeoise, l'égalité de droits entre individus, doit aussi s'appliquer aux femmes. Toutefois en France, le moment n'est pas venu de revendiquer les droits politiques. Ce n'est que lorsqu'elle sera émancipée civilement, quand la femme mariée sera une majeure juridique, qu'elle pourra prétendre à être un sujet politique, au sens bourgeois, voter, et être éligible, quand aussi elle sera plus éduquée. Ce qui est donc revendiqué, c'est l'égalité des droits civils. Cette égalité concerne plus spécifiquement les femmes de la famille bourgeoise ; pour elles, la dépossession des droits civils aboutit à un statut juridique qui impose son cadre au statut familial et social. Il n'en va pas de même pour les femmes prolétaires pour lesquelles les rapports sociaux avec les hommes échappent en grande partie au juridique. L'orientation juridique des revendications sert très différemment les femmes selon leur appartenance de classe. Et les réformes demandées du Code Civil correspondent plus directement aux intérêts des femmes bourgeoises et petites-bourgeoises. L'illusion juridique éclate quand les réformes réclamées se veulent dans l'intérêt des femmes prolétaires. Ainsi du droit de la recherche en paternité vu comme une solution à la situation des femmes abandonnées qui ont un salaire insuffisant pour nourrir leur enfant. Dans toute cette perspective de revendications, les hommes politiques qui se trouvent dans les différentes instances du pouvoir sont très appréciés comme alliés pour imposer ces réformes légales ; aussi faut-il les persuader, les influencer un à un, pour qu'ils deviennent plus nombreux à soutenir le droit des femmes. « L'Avenir des Femmes » signale que plusieurs membres de « La Société pour l'amélioration du sort des femmes » viennent d'être élus ou réélus membres du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine ou d'autres départements : « *Notre personnel ne se recrute donc pas tout à fait parmi les gens sans valeur* » (53). Dans son rapport à la politique, « L'Avenir des Femmes » veut diffuser des idées, proposer des revendications juridiques précises qui seraient reprises par les responsables politiques, les députés en particulier. Par rapport à cette orientation, l'appel d'Hubertine Auclert instaure une divergence : quoique ne revendiquant pas directement les droits politiques pour les femmes, il insiste sur leur incapacité politique : « *L'homme qui joint le plus de sottise au plus d'ignorance compte plus en France que la femme la plus instruite ; il peut nommer ses législateurs, la femme ne le peut pas* » (54).

(53) « L'Avenir des Femmes », n° 121, dimanche 6 décembre 1874.

(54) Société du Droit des femmes, 1876-1880, Paris, s.d., 32 p.

Pour Hubertine Auclert, ce que les prolétaires donnent en exemple ce n'est pas tant leur volonté d'émancipation par les associations et les chambres syndicales que leur décision de défendre leur autonomie en présentant des candidatures ouvrières. Au contraire, ce dont se félicite « L'Avenir des Femmes », à propos du Congrès de Paris, c'est de son caractère raisonnable. Le journal publie l'information reprise du quotidien républicain « Le Rappel » sur les chambres syndicales concernant les ouvrières. Il appuie de loin la création, en avril 1874, de la chambre syndicale des lingères, brodeuses, couturières et confectionneuses, malgré la polémique qui a opposé L. Richer à Barberet, qui tient la rubrique sur les associations ouvrières au « Rappel », et qui a encouragé cette création ; L. Richer trouvait insuffisante la création de chambres syndicales de femmes si le droit civil n'était en même temps revendiqué, si la femme mariée restait légalement subordonnée à la volonté de son mari. H. Auclert lance en novembre 1875 dans « L'Avenir de la Femme » un appel pour une souscription destinée à la création d'un atelier coopératif de travail à façon qui centralisera les commandes à l'initiative de la chambre syndicale des lingères. Position personnelle d'Hubertine Auclert, soutenue par L. Richer plus que position générale des femmes bourgeoises de l'« Avenir des Femmes ». Et le journal est obligé de publier une lettre d'une ouvrière, E. Aube, future déléguée au Congrès de Paris, s'indignant du mépris de classe dont a fait preuve une des collaboratrices du journal, Louise Audebert. Elle avait écrit que pour la femme du peuple, la maternité est une charge car « *l'amour maternel ne peut être que le fruit d'une sensibilité affinée par l'éducation* » (55). Si le sort malheureux des femmes ouvrières est dénoncé, c'est dans la mesure où leurs luttes servent les revendications féministes. La couleur du journal est celle d'un républicanisme anticlérical pour qui la Commune a été une douloureuse parenthèse. Contrairement à H. Auclert, ce que L. Richer donne en exemple pour le congrès de Paris, ce n'est pas la volonté d'émancipation des ouvriers, mais les positions égalitaires qu'ils ont prises en admettant les femmes.

Après l'appel d'H. Auclert, un petit groupe parisien d'hommes et de femmes se forme sous le nom de « Le Droit des Femmes ». C'est aux hommes politiques républicains que s'adresse implicitement le manifeste de cette société : « *Les soussignés, autant par idée de justice, pour rendre à la moitié de l'humanité les droits qui lui sont dûs, que pour utiliser la puissance de la femme au profit de la République, décident de fonder une association* » (56). Les Républicains féministes du journal « Le Droit des Femmes » de la fin du Second Empire voulaient prouver aux femmes qu'elles avaient un intérêt à mettre à leur service l'influence qui est la leur. En ce début de 1877, à un moment où la République n'est pas encore assurée, où l'anticléricalisme rassemble beaucoup de républicains, la société « Le Droit des Femmes » veut les convaincre de leur intérêt à défendre les droits des femmes afin d'en faire des républicaines. Sans grand succès. Certes quelques hommes politiques, députés de province, conseillers municipaux de Paris, témoignent quelque sympathie au groupe en patronnant ses conférences. Mais si quelques républicains, peu nombreux, sont indivi-

(55) Correspondance « L'Avenir des Femmes », n° 138, mai 1876.

(56) Société Le Droit des Femmes, 1876-1889, Paris, s.d., 32 p.

duellement favorables à une certaine émancipation des femmes, la tentative d'inscrire les revendications pour les droits des femmes dans l'appareil politique républicain, à un moment où il a besoin de se renforcer, cette tentative échoue. Il ne se constitue pas de courant politique républicain qui veuille l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Mais ce que désire H. Auclert, c'est surtout que les femmes aient le droit d'être dans le champ politique de la démocratie bourgeoise. Aussi utilise-t-elle une tactique qui consiste à faire de la politique en profitant de la conjoncture. En juin 1877, avec d'autres femmes, elle publie un appel demandant aux femmes de réclamer du gouvernement la mise en vigueur des lois qui expulsent les jésuites. Elles se font traiter de « *politigueuses* » par les journalistes. En octobre 1877, elles récidivent en publiant, à la veille des élections, un manifeste demandant aux hommes de voter républicain. Ce manifeste provoque un débat dans les journaux sur l'ingérence des femmes dans le domaine politique.

À l'initiative de Léon Richer et de Maria Deraismes, se tient à Paris, en juillet-août 1878, le Congrès international du Droit des Femmes, congrès de personnalités, même si les plus célèbres ne sont pas là car elles ne sont pas pour l'affranchissement des femmes, congrès sous le patronage de deux sénateurs et cinq députés, même si peu d'hommes politiques sont partisans du droit des femmes. Congrès sérieux, modéré et constructif qui propose tout un plan de réformes. H. Auclert et trois autres membres de la société le Droit des Femmes qui faisaient partie de la commission d'organisation, se sont retirés de cette commission, quelques jours avant l'ouverture du Congrès auquel ils participent quand même. Motifs de la rupture : les ouvriers et les droits politiques. Emmanuel Pignon engage une polémique avec L. Richer sur l'absence des ouvriers au congrès. En effet, une seule ouvrière, Lucie Dissat, du « Droit des Femmes », intervient à la séance consacrée au travail des femmes. Elle proteste contre l'inégalité des salaires, revendique les droits civils car les associations et les chambres syndicales rencontrent des difficultés ; en effet, la femme mariée doit fournir le consentement de son mari pour en faire partie. Elle demande aussi l'admission des femmes aux conseils de prud'hommes. Les vœux adoptés reprennent ces revendications avec d'autres. Accès à toutes les professions, un salaire égal pour une production égale, travail salarié pour la femme comme pour l'homme et reconnaissance de la valeur des travaux ménagers, appel à la création de chambres syndicales et d'ateliers coopératifs. Vœux assez proches, pour les ouvrières, de ceux des congrès ouvriers, mais aussi positions soutenues par « L'Avenir des Femmes » : juridisme et travail professionnel des femmes. Sur ce dernier point, la discussion a été très chaude et a porté sur la reconnaissance du travail ménager, argument utilisé par les adversaires du travail salarié. Autre motif de rupture, plus évident celui-là : H. Auclert ne peut faire l'intervention qu'elle avait préparée ; elle la publie en brochure et y réclame les droits politiques. Elle refuse les revendications juridiques progressives ; le droit est indivisible ; elle interpelle les Républicains : qu'ils ne s'étonnent pas si la réaction a plus d'influence qu'eux sur les femmes puisqu'ils excluent celles-ci de leur idéologie. Le discours a pour tactique de prendre le point de vue de la politique républicaine, sa logique des femmes, comme enjeu, pour la retourner au profit de l'obtention des droits politiques des femmes. Qui les femmes servent-elles,

se demandent les partis politiques ? H. Auclert pose la même question. Qui les femmes serviraient-elles si elles obtenaient l'égalité politique ? Et elle répond : les républicains contre la réaction. Elles serviraient aussi à ce que le gouvernement soit meilleur, car leurs qualités spécifiques permettraient de faire des lois plus équitables. Et, pour réfuter ceux qui disent que la politique n'intéresse pas les femmes, H. Auclert reprend les arguments des partis politiques qui désirent l'adhésion des femmes : les femmes s'intéressent à la politique puisqu'elles en subissent les conséquences. S'adressant aux femmes, elle leur dit que les hommes ne représentent pas leurs intérêts et que le vote est le seul moyen pour elles d'obtenir des réformes en élisant des mandataires qui les défendront. Un an plus tard, H. Auclert veut aussi convaincre les ouvriers du Congrès de Marseille ; de la même façon, elle interpelle la logique de leur idéologie ; mais, pour les Républicains, être républicain avec les femmes c'est avoir le pouvoir, actuel ou proche, de donner aux femmes des droits politiques permettant à celles-ci de jouir du pouvoir ; ce que H. Auclert tactiquement demande, c'est une intégration dans un appareil politique que les femmes serviront. Les ouvriers, eux, sont des dominés. H. Auclert leur fait face en leur demandant de servir la cause du féminisme.

En janvier 1879, après les élections qui installent définitivement la République, H. Auclert, avec son sens de la conjoncture, lance un appel aux femmes : c'est le moment de revendiquer pour leurs droits, y compris politiques. Elles doivent lutter car si les Républicains chancelants n'ont pas pris position en leur faveur, pourquoi le feraient-ils quand ils ont le pouvoir ? Effectivement. C'est la fin de la tentative d'imposer avec très peu de forces l'inscription des droits des femmes dans l'idéologie républicaine. Mais l'appel est publié aussi dans le journal ouvrier « Le Prolétaire » et en ces débuts de l'année 1879, commence à se préparer le troisième congrès ouvrier, celui de Marseille.

« En me nommant votre présidente, vous admettez l'égalité de l'homme et de la femme » (57) déclare H. Auclert remerciant le congrès de la sympathie qu'il semble témoigner à travers sa personne à la cause de l'émancipation féminine.

Coup de théâtre dans les résolutions du congrès de Marseille ! Abandonnant les ambiguïtés des congrès précédents, il déclare qu'il « *n'assigne aucun rôle particulier à la femme* » et il proclame l'égalité des deux sexes : les femmes doivent avoir les mêmes droits sociaux et politiques que les hommes. Il reconnaît également l'existence d'un mouvement des femmes. Seule concession aux nostalgiques : il réclame que ce soient les mères qui allaitent leurs enfants. Ces résolutions sont-elles une victoire personnelle d'H. Auclert ? En occupant le fauteuil de la présidence, lors de la séance sur les chambres syndicales, H. Auclert semble personnifier le féminisme, le véritable interlocuteur du Congrès. C'est elle qui a ouvert le congrès en faisant la première intervention sur la première question

à l'ordre du jour : de la femme. Son discours a été très brillant ; les discours suivants d'hommes ou de femmes ne peuvent qu'apparaître ternes. Elle est la seule femme non ouvrière du congrès, et fait figure de vedette. Est-elle victorieuse ? Quelle victoire remporte-t-elle ? Pour les observateurs, l'enjeu réel du Congrès porte sur les droits politiques pour les femmes. Ces droits sont en effet reconnus dans une formule générale des résolutions. Mais enjeu et victoire sont à examiner de plus près. En tant que déléguée de la société « Le Droit des Femmes », H. Auclert a des enjeux spécifiques : comment a-t-elle pu les jouer au congrès de Marseille ?

Le Congrès a été très largement préparé. La commission d'organisation envoie en février aux sociétés ouvrières un manifeste centré sur le problème de la formation d'un parti ouvrier. Le programme est discuté dans de nombreuses réunions ouvrières. 500 questions sont envoyées à la commission qui sur cette base propose au mois de juin un ordre du jour dont le premier point est : de la femme, question portant sur le travail mais aussi sur l'égalité civile et politique.

Les réunions parisiennes de préparation du congrès ont voté le classement de la question en sixième point et dans une réunion en mai, Hubertine Auclert et Antonin Lévrier sont intervenus pour faire adopter une formulation comportant l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est donc dans le cadre d'une large discussion que l'on est passé du travail des femmes à « de la femme » toujours en première question. H. Auclert est déléguée avec six femmes ouvrières. Parmi elles, Marie Graves et Louise Tardif de la Chambre syndicale des ouvrières de Marseille qui ont fait partie du conseil exécutif de la commission d'organisation marseillaise ; d'autres ouvrières qui ne sont pas déléguées ont travaillé aussi dans cette commission. Quatre des déléguées appartiennent à cette même chambre syndicale, les deux autres ouvrières viennent de Lyon, aucune des deux n'avaient participé au congrès de Lyon. Sur la question de la femme, quatre femmes interviennent en séance publique, deux autres ont préparé des rapports qu'elles ne peuvent pas lire. Si parmi les quatre femmes qui prennent la parole tout se passe comme s'il y avait d'un côté H. Auclert, de l'autre les trois ouvrières, cette division ne se retrouve pas dans le contenu des deux types de discours qui se tiennent. Prolongeant les interventions des femmes à Paris et Lyon, deux déléguées parlent de la réalité vécue par les ouvrières. Mais les langues se délient. La citoyenne Chansard de Lyon décrit toujours les salaires inférieurs des ouvrières, mais elle dénonce aussi l'oppression sexuelle ; à travers un exemple concret, elle montre l'humiliation que sont obligées de subir celles qui cherchent un travail et qui sont d'abord recrutées par les patrons en tant qu'objets sexuels. Ce sont les ouvriers qui sont attaqués par Louise Tardif, les ouvriers qui traitent aussi les femmes en tant qu'objets sexuels, qui sont des maris violents ou des supérieurs pour leur femme. Ce n'est plus seulement une oppression économique dont la responsabilité incombe à la bourgeoisie que veulent faire reconnaître les ouvrières, mais aussi une oppression sexuelle dont les ouvriers aussi sont responsables. Les ouvrières continuent à constituer un savoir sur leur condition spécifique, savoir qui intègre de plus en plus d'aspects de leur oppression, et qui met en cause le comportement des ouvriers en tant

qu'hommes. Pas seulement des ouvriers en général, mais aussi des militants présents au congrès. Ainsi Antoinette Redelet, à la question du salariat, attaque un prud'homme masculin qui, au Congrès de Lyon, a entendu la description des conditions de travail des ouvrières dans les ateliers de dévidage et qui n'a rien fait pour elles.

Un second type de discours se tient, celui qui revendique l'égalité. L'égalité des droits civils et politiques. C'est celui de Marie Graves, et de H. Auclert. Comme cette dernière, Marie Graves insiste beaucoup sur la revendication des droits politiques : « *Pourquoi nous autres femmes, nous ne pouvons choisir parmi nos compagnes des mandataires pour aller combattre et défendre nos justes droits au banquet de la vie ?* » (58). Mais elle fait une analyse historique différente de H. Auclert car elle est collectiviste révolutionnaire. 1789 et 1848 sont des révolutions bourgeoises dont les bénéficiaires sont allés à ceux qui les ont faites : les bourgeois ; profitent des révolutions ceux qui les font. Les femmes veulent donc participer à la Révolution sociale pour conquérir l'égalité des droits. Conclusions politiques différentes donc. Elle réclame aussi les droits civils pour les femmes : recherche en paternité, reconnaissance des promesses de mariage, abolition du devoir d'obéissance conjugale, autorité maternelle, droit de tutelle. Et le contenu de son discours est tout à fait conforme aux revendications du « Droit des Femmes ».

Pourtant c'est Hubertine Auclert qui apparaît comme la véritable interlocutrice des ouvriers. Certes son discours est un chef d'œuvre d'habileté oratoire, il apparaît comme l'achèvement de toute une tactique rhétorique qui s'est formée à travers les différentes tentatives d'inscription dans la politique républicaine des revendications juridiques des femmes. Dans les thèmes développés par H. Auclert, rien de bien nouveau par rapport à d'autres discours de même type. Certains thèmes révèlent même sa position bourgeoise. Quand elle veut faire appel concrètement à l'oppression subie par les femmes, c'est des femmes pauvres dont elle parle. Elle est là aussi comme représentante un peu mythique d'une association de vente et de production, « Les travailleuses de Belleville », mais elle utilise les clichés les plus classiques ; et elle défend des thèses qui, disent ceux qui l'attaqueront ensuite, montrent bien qu'elle ne subit pas et ne connaît pas la condition des femmes ouvrières. En effet, elle traite de femme entretenue la femme mariée qui ne travaille pas ; elle déclare aussi que le travail ménager pouvant être apprécié en argent, il n'est que juste que l'homme rétribue sa femme. Ce rapport mercantile fut trouvé un peu méprisant pour les valeurs ouvrières. Ce sur quoi repose le poids de l'intervention d'H. Auclert, c'est sur un rapport Nous/Vous qui organise tout son discours. Ce rapport Nous/Vous n'était que partiel dans les discours qui s'adressaient aux Républicains. Le Nous, en particulier, n'était pas constitué et c'est quand elle s'adresse aux prolétaires qu'elle représente un Nous Femmes. Alors que le Vous se divise entre les prolétaires victimes comme les femmes de l'oppression, alliés des femmes, et les

prolétaires, hommes opprimant les femmes, le Nous ne se divise qu'entre le Toutes les Femmes et le Je. Ce Nous pose plusieurs problèmes : certes il inscrit dans le discours même la possibilité de ce pacte d'alliance entre les prolétaires et le féminisme qu'H. Auclert demande au Congrès. Il sous-entend que les femmes subissent toutes quelle que soit leur appartenance de classe la même oppression, et pose le problème : le pacte d'alliance des prolétaires, avec qui ? Les femmes de toutes les classes sociales, les femmes de leur classe, ou la représentante du féminisme ? En effet, H. Auclert ne parle au nom de toutes les femmes que dans la mesure où elle vient de l'extérieur, même si elle est déléguée comme les autres. La description que fait d'elle Jean Frolo, journaliste favorable à l'émancipation des femmes, est révélatrice : « *Mademoiselle Auclert a fait noblement et courageusement une bonne action ; jeune, à l'abri du besoin, elle n'a pas dédaigné se mêler au mouvement socialiste, si discrédité dans les classes élevées, de prendre en main la cause des déshérités, et de s'exposer aux fatigues d'un long déplacement pour pouvoir dire à la face de tous – amis ou adversaires – ce qu'elle pense, ce qu'elle croit juste, et ce qu'elle veut* » (59). Et c'est avec la représentante du « Droit des Femmes », du féminisme, que le Congrès a aussi un effet d'invalidation des interventions des ouvrières aux différents congrès ouvriers : invalidation du savoir qu'elles produisent, exclusion du terrain de lutte qu'elles constituent, neutralisation plus qu'accentuation de la révélation par les ouvrières d'une opposition homme-femme, à l'intérieur de l'idéologie de la classe ouvrière. L'opposition homme/femme au nom de laquelle H. Auclert revendique est générale, abstraite, au-delà des classes et correspond à une demande des droits bourgeois, demande autonome par rapport à l'oppression de classe des ouvriers mais aussi des ouvrières. H. Auclert veut les droits politiques et son discours là est sans camouflage ; pour l'égalité des droits il n'y a que les collectivistes mais beaucoup d'entre eux ne veulent pas que les femmes aient le droit de vote, refusant l'électoratisme – pour ceux qui sont de tendance anarchiste – ou pensant que la femme n'est pas assez éduquée et qu'elle serait du côté du curé – pour beaucoup –. Elle les attaque, ce qui ne lui pose pas de problèmes : le socialisme ne la concerne que très peu et même si, probablement, elle s'est mise au Congrès du côté des collectivistes, dans le débat qui a opposé dans la délégation collective parisienne, ceux qui veulent obtenir des subventions publiques en faisant appel à des personnalités politiques radicales et ceux qui s'y refusent pour ne pas compromettre le caractère socialiste de la délégation ouvrière, elle a pris parti pour les premiers. Mais les ouvriers, contrairement aux républicains, n'ont pas le pouvoir de donner aux femmes les droits politiques, ils ne peuvent que reconnaître ces droits abstraitement. Pourtant H. Auclert ne demande pas aux prolétaires une alliance définie comme une alliance de lutte contre la bourgeoisie dans laquelle serait reconnue une question des femmes. Elle conçoit les ouvriers comme ayant un pouvoir que ne possèdent pas les femmes et leur demande de le mettre à leur service. Les ouvriers ont le pouvoir de voter : qu'ils inscrivent donc les revendications féministes, « *la table des droits de la femme* ».

(59) Jean Frolo : La question des femmes au Congrès de Marseille. « Le Petit Parisien », n° 1106, lundi 27 octobre 1879.

dans les programmes des candidats. Et là, H. Auclert n'est pas victorieuse. « *Le congrès ouvrier socialiste de Marseille, considérant tout l'avantage qu'il y a pour le prolétariat à se ménager le concours des femmes dans sa lutte contre les privilégiés, émet le vœu que l'éducation civique des femmes soit l'objet d'une attention toute particulière. Les hommes les admettront dans leurs réunions, cercles d'études, comités socialistes électoraux où elles auront voix délibérative* » (60).

« L'Égalité » du 2 février 1880 annonce la création d'une union des femmes et qualifie cette initiative d'« intelligente parce qu'à la différence des sociétés de ce genre (...) qui ne veulent rien voir au-delà de l'égalité civile et politique des deux sexes, l'union des femmes a compris que c'est (...) dans le travail affranchi que la femme comme le prolétaire trouvera son affranchissement ».

En fait, deux parties dans le programme présenté : féministe – la femme a le droit « *de se suffire par son travail* », de jouir de tous les droits civils et politiques, d'acquiescer et de se servir « *du développement intégral de ses facultés* » ; socialiste – pour que ces droits deviennent une réalité, il faut la collectivisation du sol, des matières premières, des voies de circulation et des instruments de travail. C'est Léonie Rouzade qui est à l'initiative de cette union. Léonie Rouzade qui a publié quelques œuvres littéraires, participa au congrès international du droit des femmes ; elle y fit une intervention où déjà elle définissait l'oppression des femmes comme n'étant pas totalement spécifique. Mais la création de ce qui va devenir l'Union des femmes socialistes intervient à point nommé. Un mois plus tard, « L'Égalité » publiera son article, « L'émancipation des femmes et le socialisme » en ayant comme caution la fusion réalisée par des femmes elles-mêmes dans le projet socialiste des luttes pour la revendication des femmes. Certes quand elle se fonde l'union est une organisation autonome, et son programme apparaît très divisé entre les revendications féministes d'un côté, l'adhésion au collectivisme de l'autre. Mais c'est cette adhésion qui n'exige rien et n'articule rien qui, par rapport à l'alliance proposée par H. Auclert, donne des garanties aux socialistes, leur permettant le renversement de l'alliance, l'appel aux services des femmes.

La victoire du Congrès de Marseille est une victoire bien chancelante. En sont témoins, au cours de l'été 1880, les congrès régionaux qui se tiennent dans les différentes fédérations du Parti ouvrier pour préparer le Congrès du Havre. Le maintien de la reconnaissance de l'égalité des femmes se trouve contesté d'abord dans l'opposition qui se fait aux thèses collectivistes. Ainsi les congrès du Nord (Lille) et du Sud-Ouest (Bordeaux) restent du côté des coopérateurs et n'admettent pas l'égalité politique immédiate des femmes. Mais le Midi (Marseille), l'Est (Lyon) et le Centre (Paris) se partagent entre les différents courants collectivistes. Deux de ces congrès sont particulièrement révélateurs de l'ambiguïté des partisans de l'affranchissement des femmes.

Le Congrès collectiviste révolutionnaire de la région de l'Est qui se tient à Lyon du 10 au 14 juillet 1880, a comme ordre du jour : organisation, propriété et salariat, la femme et l'instruction. Pour le troisième point, le rapport déclare : « *Il est fait un devoir à tous les citoyens de proclamer par l'application, l'égalité absolue des deux sexes. Considérant que les droits politiques lui sont contestés*

(60) Résolution du 3ème Congrès ouvrier socialiste de France, op. cit.

arbitrairement par les législateurs actuels, mais comme la politique se trouve appelée à disparaître dans l'économie qui nous régira, le Congrès proclame ses droits civils » (61). Les anarchistes ont eu la majorité et si le Congrès décide de la création d'un parti ouvrier qui se déclare collectiviste, il est précisé que les élections ne sont qu'un moyen d'agitation et ne peuvent avoir lieu que sur un nom inéligible, le bulletin blanc ou l'abstention. Donc, au nom de l'anti-électoratisme, et de la révolution future, pas de droits politiques pour les femmes. Au Congrès ouvrier collectiviste révolutionnaire de la région du Centre – Paris, 18-25 juillet 1880 –, plusieurs groupes féminins sont représentés : l'Union des femmes, le Droit des femmes, le Syndicat des instituteurs et institutrices libres, l'Association des travailleuses de Belleville. Aussi la résolution adoptée demande-t-elle l'égalité complète et immédiate pour les deux sexes. L'enjeu est clair : les droits politiques. « *Si les prolétaires refusaient d'accorder ces droits immédiatement, ils créeraient une inégalité des deux sexes et donneraient une arme à nos ennemis communs, les bourgeois, contre l'émancipation de la femme* » (62). La minorité battue représentée par le groupe de « L'Égalité », guesdiste, a présenté une motion selon laquelle l'émancipation de la femme ne peut donner lieu à aucune revendication actuelle ; elle est totalement subordonnée à l'émancipation du travail, aux transformations collectivistes de l'éducation des enfants ; l'exemple des ouvriers montre que la possession des droits civils et politiques ne change rien à l'exploitation. Donc, au lieu de réclamer leurs droits, que les femmes rejoignent le parti des travailleurs socialistes. Mais la mauvaise foi de nos marxistes français est flagrante. Le programme minimum du parti, rédigé par le groupe de « L'Égalité », est adopté par le Congrès avec quelques modifications. Le programme déclare : que l'appropriation collective ne peut se réaliser que par l'organisation révolutionnaire du prolétariat organisé en parti distinct, par tous les moyens y compris le suffrage universel. Et le programme est constitué de revendications immédiates pour les élections dans lesquelles on trouve, pour les femmes, « *égalité de salaire à travail égal* ».

C'est ce programme minimum qu'adopte le quatrième congrès socialiste ouvrier de France, le Congrès du Havre, de novembre 1880 (63). Les coopérateurs tiennent un autre congrès dans la même ville. Ce sera le dernier de quelque importance. Les anarchistes imposent un compromis pour l'adoption du programme. La résolution déclare « *tenter une dernière expérience aux élections municipales et législatives de 1881, mais pour le cas où elle n'aboutirait pas, ne retenir purement et simplement que l'action révolutionnaire* ». Deux femmes sur 57 délégués, deux femmes connues, non ouvrières, Léonie Rouzade, pour l'Union socialiste des femmes de Paris, et surtout Paule Minck, rentrée en France avec l'amnistie des communards, représentante de plusieurs organisations ouvrières, de Toulon, Tarrare, Évian-les-Bains, et en particulier des ouvrières réunies de Valence. Dans ce Congrès, le premier qui abandonne définitivement le terrain de l'autonomie ouvrière pour occuper celui du politique, les ouvrières ont disparu, et sauf exception, pour longtemps ; quand leurs organisations sont repré-

(61) « L'Égalité », n° 27, 2ème série, 21 juillet 1880.

(62) « L'Égalité », n° 28, 2ème série, 28 juillet 1880 ; « Le Prolétaire », 2ème année, n° 96, 31 juillet 1880.

(63) Compte rendu in : « Le petit Havre », quotidien, organe républicain démocratique socialiste.

sentées, elles le sont par des femmes intellectuelles. L. Rouzade et P. Minck, participent très activement au Congrès. Mais si L. Rouzade intervient sur les questions de la propriété et de la femme, c'est surtout P. Minck qui tient le devant de la scène. Elle prend la parole à presque toutes les questions, parle, au nom du Congrès, contre les coopérateurs, attaque les journalistes. C'est elle qui rapporte sur la question du salariat et celle de l'instruction et de l'éducation. Et si elle remercie le Congrès « au nom de la femme » de la place qu'il lui donne, elle connaît surtout un grand succès en tant que femme. Le journaliste du « Petit Havre » qui publie des comptes rendus, malgré son peu de goût pour les idées émises, semble séduit par elle et apprécie son éloquence et son métier. Sur la question de la femme, ce sera le dernier congrès à mettre cette question à l'ordre du jour, tous les orateurs, les hommes et les femmes, P. Minck et L. Rouzade, revendiquent pour les femmes l'égalité réelle et l'égalité des droits. Mais l'ambiguïté entre le principe et le maintenant triomphe. Le rapport sur la femme adopté à l'unanimité le montre bien : bien sûr « *la femme doit être l'égale de l'homme et posséder, comme lui, tous ses droits civils, politiques et économiques* », mais seule la révolution sociale les lui apportera et les socialistes ont à la persuader de s'associer à eux « *afin qu'il soit démontré que les femmes entendent marcher d'un pas égal avec les citoyens à la revendication de leurs droits* ». Malgré l'inégalité ; marcher d'un pas égal, cela ne sera pas facile. Et le couple boiteux féminisme-socialisme, à peine formé va se défaire. Aussi les socialistes, réalistes, lui préfèrent la fusion : que les femmes identifient leurs intérêts à ceux des socialistes. Oui mais quel socialisme ? La décision est à peine prise de constituer un parti politique ouvrier, que les luttes politiques commencent. Luttes idéologiques, luttes organisationnelles. L'oppression des femmes, principale ou subordonnée, disparaît de la politique ouvrière.

Après la brève rencontre du Congrès de Marseille, les chemins du féminisme et du socialisme divergent. Les positions de l'un et l'autre vont se raidir.

Certes, dans les congrès socialistes de 1880, « la femme » est encore à l'ordre du jour. Mais au nom de la fermeté révolutionnaire, les femmes ouvrières ou bourgeoises sont sommées de ne plus rien revendiquer dans la société actuelle. Pas de salut hors la révolution, surtout pour les femmes. Elle se doivent de symboliser la pureté d'une idéologie qui déclare ne rien attendre du jeu politique de la démocratie bourgeoise tout en le pratiquant : que les femmes soient vierges de tout électoralisme, de toute lutte contre leur oppression spécifique aussi. Les politiques des partis ouvriers vont exclure toute une série de questions, celle de la femme n'étant qu'une de ces questions. Mais c'est l'impossibilité de ne pas dénier l'existence même d'une oppression des femmes qui semble caractériser la formation de la politique socialiste. A peine rencontré, le féminisme est rejeté sans que pour autant l'exploitation des femmes ouvrières fasse l'objet d'une question. Au cinquième congrès qui se tient à Reims en novembre 1881, les luttes politiques et organisationnelles prédominent. Mais les délégués interviennent encore sur les femmes et la famille. Un point de vue d'homme triomphe. Si on réclame l'égalité de l'homme et de la femme, ce qui est clairement revendiqué c'est l'union libre et l'abrogation de toutes les lois civiles et religieuses réglementant le mariage. L'union libre sera la seule réponse que fera l'homme révolutionnaire à la demande des femmes opprimées et toute réponse en termes de lutte sera éliminée. Dans la scission qui s'accomplit en septembre 1882, entre

guesdistes, révolutionnaires et possibilistes, réformistes, la question des femmes ne représente aucun enjeu. On n'en parle plus. Les femmes ouvrières et bourgeoises n'ont plus qu'à faire un acte de foi dans la révolution et à remettre leur sort dans les mains des socialistes. De la protection privée à l'autonomie dans l'autonomie ouvrière, de l'intégration à la protection politique, un déplacement s'est opéré, faisant passer les femmes de l'hors-jeu économique à l'hors-jeu politique. La rencontre aura permis le camouflage de la continuité de fait entre positions ouvrières et socialistes, camouflage nécessaire à un moment où des femmes ouvrières et des femmes bourgeoises étaient en lutte contre leur oppression.

Le féminisme, lui, va retrouver son chemin bourgeois. H. Auclert et la société « Le Droit des Femmes » se retranchent dans la forteresse du droit. Les femmes ont à lutter pour leur révolution bourgeoise. Dès le début de l'année 1880, pendant la révision des listes électorales, un texte sous forme de requête comminatoire demande l'inscription des femmes sur les listes. En réponse au refus opposé aux femmes, Hubertine Auclert n'accepte pas de payer ses impôts : action exemplaire au nom de l'égalité des droits et des devoirs, et elle intente une action en justice. La société « Le Droit des Femmes » participe, au même moment, à la formation du parti ouvrier et envoie des délégués au congrès ouvrier collectiviste révolutionnaire de la région du centre ; mais sa déléguée au congrès du Havre ayant siégé avec les coopérateurs, « Le Droit des Femmes » est exclu de l'union fédérative en novembre 1880 et H. Auclert se fige dans la revendication du droit. Elle fonde en février 1881 un journal, « La Citoyenne », qui déclare « *subordonner l'affranchissement civil de la femme à son affranchissement politique* » (64) qui représente « *l'avènement de la femme au droit, qui confère le pouvoir de faire les lois* » (64). Seules les femmes pourront faire et feront des lois pour les femmes, lois qui concernent de la même façon les femmes millionnaires et les femmes pauvres. La spécificité de l'exploitation des ouvrières est de nouveau éliminée ; sur ce point, féminisme et socialisme se retrouvent dans leur opposition. Pour obtenir le droit, alors que républicains et socialistes sont devenus sourds, H. Auclert fait désespérément valoir les qualités féminines : « *Les Hommes-seuls* » (65) sans les femmes, sont impuissants à gouverner. Ils ont besoin des qualités spécifiques des femmes ainsi que veut le symboliser l'illustration du journal qui représente l'homme et la femme devant l'urne électorale : l'homme y dépose un bulletin de guerre, de dilapidation et d'égoïsme, tandis que la femme apporte un bulletin de paix, d'économie ou de dévouement. Et la logique du féminisme bourgeois, revendiquer le pouvoir bourgeois au nom de la spécificité féminine, est poussée jusqu'à son comble : « *L'État minotaure, qui ne se manifeste que pour percevoir des dîmes d'argent et de sang, est remplacé par l'État maternel, qui assure par sa prévoyante sollicitude, sécurité et travail aux valides, assistance aux enfants, vieillards, malades et infirmes. L'État renseigné sur les besoins de production dans chaque industrie fait d'après ces données, l'enrôlement pour le travail et permet aux individus de se classer dans la société, selon leurs aptitudes comme il les fait se classer dans l'armée selon leur taille. L'État maternel n'est pas oppresseur* » (66).

(64) H. Auclert : La Citoyenne, in « La Citoyenne », n° 1, dimanche 13 février 1881.

(65) H. Auclert : Les Hommes-seuls, « La Citoyenne », 4ème année, n° 82, mars 1884.

(66) Programme électoral affiché dans Paris à plusieurs reprises par la société « Le Droit des Femmes ».

**Faisons
de la France
une terre
à bonheur.**



parti communiste français

LES PROLETAIRES DANS LA MACHINE MUNICIPALE

interview
de
robert saunier

Le témoignage qui suit concerne un phénomène plus souvent invoqué qu'étudié : l'intégration des partis ouvriers à la gestion des institutions bourgeoises. Le témoignage de Robert Saunier, ouvrier communiste devenu, à la fin des années 20, adjoint à la mairie de Vitry-sur-Seine, nous montre dans le détail et à leur naissance les attitudes, mécanismes, rapports de pouvoir nouveaux impliqués par l'accession des militants communistes ouvriers à la gestion municipale.

Le jugement sans indulgence qu'il porte sur les prolétaires embarqués avec lui dans cette aventure n'est pourtant pas celui de quelqu'un qui n'aurait fait que rencontrer la condition et la lutte ouvrières. Robert Saunier a commencé à travailler à 12 ans. Apprenti dans la gânerie chez un petit patron qui, pour être de la famille et pour avoir le sens artistique, n'en savait pas moins charger le chariot que l'enfant devait pousser pour aller livrer la marchandise aux clients ; grouillot chez un entrepreneur de travaux publics, reconverti par la guerre de 14 dans la confection et l'expédition des colis de prisonniers, employé ensuite au balayage et au collage des affiches d'un cinéma, avant d'apprendre le métier de métreur, il a été marqué dans son adolescence par une double expérience : celle de la dureté physique de l'exploitation, celle aussi des comportements et des propos où s'exprimait la conscience

de classe des bourgeois que les circonstances de son travail lui faisaient côtoyer. Plus tard, en voyant, dans la Rhénanie occupée, la misère du peuple et la morgue des officiers d'occupation, il a eu la même perception d'un monde clairement coupé en deux.

Ce sentiment qui l'a mené vers le communisme n'a pour autant déterminé chez lui aucun ouvriérisme, mais au contraire un mépris résolu, dont on trouvera ici l'expression souvent crue, pour ceux de ses camarades prolétaires qui selon lui se complaisaient dans la gestion « trade-unioniste » de l'état de choses existant. C'est ainsi que, devenu adjoint à la mairie de Vitry dans les circonstances qu'il raconte, il a mené une bataille – infructueuse – contre la « municipalisation » de la pratique communiste. L'intérêt de son témoignage est précisément de ne pas se contenter d'accuser la bureaucratie d'en-haut mais d'examiner ce qui chez les militants de base la rendait possible.

Son récit nous montre au demeurant comment la lutte contre la bureaucratisation se trouve piégée. Contre les tendances à l'embourgeoisement municipal, elle invoque la rigueur de la doctrine et du Parti. Mais l'homme qui va venir représenter cette rigueur, Thorez, parachuté candidat à Ivry en 1932, est aussi l'homme qui encourage en réalité la déviation et s'appuie sur les municipaux « embourgeoisés ».

Ce qui rend si aigu ce conflit autour de la municipalité et nécessite la remise en ordre effectuée par un ténor du Parti, c'est que le sous-rayon de Vitry se situe dans un rayon (le IV^e Rayon de la Seine, comprenant aussi Ivry et le XIII^e arrondissement) où une assez forte opposition à la direction du Parti s'est constituée autour de deux hommes : un intellectuel, l'instituteur Raymond Guilloché, et un ouvrier Georges Wetzel. Opposition à double caractère : « gauchiste » au sens où elle s'opposait à toutes les formes de la bureaucratie et aux directives en formes d'ukases ; mais hostile aussi à la politique gauchiste de la direction qui isolait totalement les militants communistes et les lançait dans des actions dérisoires (comme les manifestations au Concours Lépine) ou suicidaires. Opposition également prise au piège dans la mesure où elle se trouvait souvent forcée, pour lutter contre les déviations opportunistes de la bureaucratie, d'en rajouter sur le gauchisme officiel : par exemple dans la lutte contre les Assurances sociales. Le conflit qui nous est ici relaté représente la deuxième étape de la défaite de cette opposition, après la dispersion de ses dirigeants ouvriers.

Si beaucoup de voix dissidentes se sont ainsi trouvées étouffées dans le P.C. – et étouffées aussi par des histoires qui ne connaissent que les conflits entre vedettes, c'est sans doute qu'elles se trouvèrent coincées à l'image de cette opposition municipale prise entre la petite bureaucratie locale et la grande bureaucratie des gardiens de l'orthodoxie, contraintes pour lutter contre leur « déviation » locale de renforcer le pouvoir de l'appareil central, ou pour lutter contre les tendances « déviantes » de cet appareil lui-même d'en rajouter sur une orthodoxie qui ne pouvait en fin de compte que lui servir de caution.

J'ai adhéré au Parti en 1925 au temps de la lutte contre la guerre du Maroc, contre l'intervention française. D y a eu alors une grande manifestation à la Mairie d'Ivry. Je revois encore Doriot scandant ces paroles en frappant sur l'appui de la fenêtre : « les fils des ouvriers qui vont se faire crever dans les intérêts de la Banque de Paris et des Pays-Bas... ». C'était mal formulé d'ailleurs, parce qu'il ne s'agit jamais là-dedans d'un particulier, il s'agit du Capital ; c'était de la vie du capital qu'il s'agissait et les ouvriers n'ont pas à faire les frais de la vie du capital. C'est malheureusement comme ça qu'il faut poser la question.

Après la cérémonie, si l'on peut dire de la Mairie d'Ivry, il y a eu des meetings, la fête continuait ; certain jour dans la Salle des Fêtes, il y avait un meeting, je m'y suis rendu. Guilloire était déjà adhérent ; il y avait une table de livres ; il m'a recommandé le Manifeste de Marx et Engels que j'ai acheté et ça a commencé à m'attirer un peu plus vers le communisme et à quelque temps de là, j'ai demandé mon adhésion ; alors un jour, il y a un gars qui est venu tirer ma sonnette en m'apportant une convocation pour un rendez-vous à la cellule locale ; ça se passait dans un bistrot, il y avait là une dizaine de gars rassemblés et attablés et parmi tout ça, une table avec un livre dessus ; c'était pour mon intronisation ; je ne me rappelle plus très bien ce que c'était, ça devait être un document soit de Lénine, soit de Marx, ou l'A.B.C. du communisme, enfin un document de théorie. Je suis donc reçu parmi ces gars-là et on discute d'un peu toutes sortes de choses, des sujets légers, enfin une ambiance qui m'a choqué d'emblée ; pour montrer le genre de prolos que c'était, au milieu de cette rencontre, j'ai pu voir un litre de vin sillonner l'atmosphère et s'écraser contre une glace, parce que tous ces gars-là picolaient plus ou moins, c'était pas une bagarre, c'était une manifestation comme ça, enfin une connerie. Parmi tous ces gars-là il y en avait un quand même un peu plus intelligent qui avait vécu un peu plus dans le parti socialiste ou dans le militantisme, un prolo aussi ; celui-là dit aux autres en parlant de moi : **celui-là il sait pourquoi il est communiste.** Je sous-entendais : c'est donc que les autres n'en savent rien ; il en est ressorti pour moi une rancœur profonde de me trouver dans ce milieu inférieur ; c'était pourtant des prolos comme moi, je les estimais quand même en tant que prolos et surtout je me disais : sans doute, ils sont comme ça, ils ont des tas de défauts, mais puisqu'ils sont dans le mouvement, puisqu'il y a dans leur cœur l'envol... c'est ce à quoi je me raccrochais. Je me suis d'ailleurs trompé dans ce sens-là mais c'était ça mon état d'esprit à ce moment-là ; alors j'ai persévéré contre vents et marées, en dépit de toutes ces rancœurs et de toutes ces incompréhensions. Alors j'ai été au Parti, j'ai été au sous-rayon, c'était une activité de tous les instants ; il n'y avait pas de soirée qui échappe à la contrainte du Parti parce qu'il faut se répandre dans mille et un endroits, fraction ici, fraction-là ; il y avait les locataires, il y avait les anciens combattants, il y avait les sportifs, vous pouvez imaginer tout ce qu'on peut faire si on veut se mettre à manier la pâte. Le principe était excellent ; le but du Parti c'est de s'extérioriser, c'est de rayonner ; quand on est trois gars chez les locataires, il faut que ces trois gars communiquent, aient une position à l'égard de l'organisme des locataires qui lui s'en va dans

tous les sens ; il s'agit de faire le point communiste dans tout ça. Voilà quel était notre genre d'activité.

On arrive comme ça un 14 juillet à Vitry. Comme partout il y avait la place publique avec l'orchestre et la foule des danseurs ; alors nous, nous avions imaginé, pour saisir la masse là où elle était, de faire une manifestation. On a retenu l'idée d'un cortège avec des flonflons de musique. Le gars qui était alors adjoint au maire de Vitry est allé à Paris acheter des bigophones et on s'est rassemblé devant la mairie ; on était quelques dizaines de gars et nous voilà armés de bigophones descendant de la mairie en direction de la gare ; chemin faisant on rencontre les flics qui nous encadrent avec leurs bicyclettes ; les flonflons au bigophone c'était des conneries : « Monte là-dessus... », « Frère Jacques » des machins tout à fait anodins intentionnellement. On descend comme ça toujours encadrés ; notre tactique, arrivés à l'endroit du bal était de pénétrer dans la foule et à ce moment de hausser le ton : c'était plus du « Monte là-dessus », c'était « L'Internationale », avec « A bas la guerre » et tout le décor. Il y avait une masse de flics assez considérable ; nous étions à peu près deux cents et sans matraques ; on rentre dans la foule : l'explosion, l'Internationale, A bas la guerre, etc... les flics chargent et accrochent l'adjoint au maire qui avait acquis les bigophones ; bagarre ; il se défend et les flics l'argougnent. Ils s'accrochent sur Porche le type des bigophones à 4 ou 5 flics et de le tambouriner à coups de talons ; ils l'avaient pris avec son écharpe parce que mon Porché avait encore je ne sais quel fantasme en tête, il avait mis son écharpe tricolore. Alors ils l'ont pris et ils l'ont pendu avec son écharpe ; vous voyez un peu les atrocités : c'était pas des fascistes allemands, c'était pas des S.S., c'était des S.S. français ; pas de légalité, on ne connaît qu'une chose : on est anti-communiste et on va te faire ton affaire. A la suite de ça il a tiré 4 mois à Fresnes. Alors comme il ne pouvait pas être à son poste, il fallait désigner un autre adjoint ; c'est à ce moment-là qu'on a mis la main sur moi. J'ai pas besoin de vous dire que quant à nous communistes ce n'était pas un titre glorieux d'être un fonctionnaire municipal ; on faisait peu de cas de cette attribution ; ça faisait partie du boulot des communistes : les communistes avaient entre autres choses à gérer une mairie mais ils ne s'en glorifiaient pas. Maintenant on n'en est pas là ; au contraire tout ce qui est officiel, tout ce qui est de l'appareil d'Etat, on s'en glorifie.

– Vous avez abandonné votre travail pour vous occuper de la mairie ?

Jamais je ne me suis occupé uniquement de la mairie. Après ma maladie, j'ai fait des boulots comme je pouvais, j'avais des loisirs d'une activité à l'autre qui me permettaient de m'occuper des choses de la mairie ; c'est ainsi qu'on me réservait les mariages qui étaient surtout le samedi ; les samedis il fallait que je sacrifie mon après-midi pour me consacrer aux mariages mais tout ça, les commissions de ceci ou de cela, les rendez-vous avec tel entrepreneur, je considérais ça, ce don de moi-même – et gratuit –

comme quelque chose de minime à côté de l'activité militante proprement dite.

La mairie était d'abord gérée par un pharmacien Périer, socialement donc un bourgeois, un homme qui avait étudié le marxisme, qui avait été aux **Etudiants Socialistes Révolutionnaires**. C'est lui qui a fait évoluer la mairie vers les communistes. Mais nous, dans le sous-rayon, nous avions une conception différente de la gestion municipale. Il y avait donc lutte entre sa tendance et notre tendance anti-municipale ; quand est venue sur le tapis la question de la loi Paul Boncour (1), on a décidé de fixer sur le bâtiment même de la mairie une pancarte invitant les prolétaires à protester par des listes ; vous voyez ça, la Mairie de Vitry avec une pancarte de 6 mètres de long et pour recueillir les signatures on avait mis des guitounes avec encrier et tout ce qu'il faut. Périer était en hostilité sur ce point. Il disait : **je comprend votre tactique mais ne le faites pas sur la mairie, faites-le à côté parce-que le préfet va être obligé d'intervenir et vous allez perdre la mairie**. Mais nous nous disions : **si nous avons une mairie, c'est pour nous en servir ; naturellement on se heurte au préfet mais ça c'est toute notre ligne de nous heurter à l'ordre établi**.

A un moment Périer s'est trouvé malade, mais surtout il ne convenait plus au sous-rayon ; on a alors dit : on va désigner un autre maire, pourvu que ce soit un prolo et pourvu qu'il applique les directives communistes, c'est tout ce qu'on demande au maire ; il a pas besoin de savoir le Grec ou d'avoir une compétence particulière dans tel ou tel domaine, pour la raison que la machine municipale, c'est une machine de l'Etat bourgeois ; il s'agit de mettre un pilote, il manœvrera la machine bourgeoise comme n'importe qui, ça n'a pas d'importance, c'est la machine qui l'entraînera ; un élément du sous-rayon qu'on aimait bien comme ça, comme copain a été désigné à la place du maire ; on a donc notre gars Rigaud qui va s'asseoir dans le fauteuil du maire mais à ce moment-là quand il est assis dans le fauteuil et qu'il en conçoit le confort, il laisse tomber la politique du Parti et du sous-rayon ; il devient un fonctionnaire bourgeois ; il mettra des manchettes ; sa femme dira : « **il faut tenir notre rang** » ; moi quand j'allais faire les mariages j'avais un complet de tout le monde et puis j'avais pas de gilet et j'allais faire mes mariages comme ça et je ne mettais pas mon écharpe ; je me présentais, comme la légalité l'exigeait, avec mon écharpe à la main et je la foutais sur la table. Le critique local bourgeois qui dans son journal daubait sur les « moscouillons » écrivait : **il y a un de ces « moscouillons » qui va faire un mariage, qui rentre dans la salle de séance en se reculant** — parcequ'il m'arrivait de remonter ma culotte ou de resserrer ma ceinture, vous voyez le décorum. Eh ! bien ! Rigaud il m'a dit un jour : **Va donc aux Gobelins t'acheter un costume avec un gilet**. J'étais souvent en friction avec lui, d'abord parce qu'il n'était pas très intelligent et surtout qu'il était orienté vers cet arrivisme bureaucratique bourgeois.

(1) Loi organisant la préparation et le service militaires (1928).

Avant qu'il soit là, y en a eu un autre, un nommé Clunet, désigné lui aussi par le sous-rayon – c'était lui aussi un prolo d'usine, adjoint comme moi. C'était un gars qui théoriquement n'était pas bien fort non plus mais qui avait un certain cran prolétarien et surtout une hargne prolétarienne. Ainsi un jour où on rentrait d'une manifestation, il voit un quarteron de flics sur le trottoir d'en face, eh ! bien il les provoquait « As-tu vu Crémet » (1), parce qu'à cette époque Crémet était recherché. Il les provoquait pour rien du tout ; ça vous montre la nature du gars combattif, agressif ; eh ! bien à côté de ça, un jour il se pose le problème de la diffusion du timbre antituberculeux ; notre sous-rayon était contre ce genre de machin-là ; eh ! bien mon Clunet – et toute l'équipe avec Thorez au bout – ils étaient pour ces fioritures-là. Parce qu'il y a les petites écolières généralement bien habillées qui le dimanche viennent à la mairie avec leur petit panier avec des fleurs et la caisse de la quête, et mon Clunet qui supervise ça, il est content d'être l'homme qu'on admire parce que la gosse qui vient, elle s'incline devant le maître municipal ; vous voyez tout le vice qui rentre là-dedans. Moi j'étais en opposition avec ces gars-là. D'ailleurs quand je discutais avec Rigaud, il me disait : « **ah ! bien sûr, si on voulait faire un parti communiste, c'est ça qu'il faudrait faire, tu raisonnes en marxiste, seulement voilà...** ».

– Il n'y avait pas de réaction contre ces tendances qui en principe étaient contre la ligne du Parti ?

Bien sûr, il y avait le sous-rayon, il y avait Guilloché et moi qui réagissions, mais c'est comme toutes les tendances contre lesquelles il faut réagir, on n'y arrive pas pour la raison que le prolo qui est dans une usine, qui distribue le journal d'usine, eh ! bien, il est malgré tout copain avec Rigaud, parce que c'est un autre prolo, parce qu'il a joué avec lui, fait la bringue avec lui, et puis parce qu'il a été élu : chez les prolos la notion d'élu est portée au pinacle ; ils admirent l'élu, c'est ça qui est terrible ; pour contrebalancer ça, pour les ramener dans l'orthodoxie du parti, c'est un monde ; c'est pourquoi on est arrivé à ceci que toute cette tendance que j'appellerais trade-unionisme municipal a réussi à l'emporter sur nous et que nous avons été foutus en-dehors du parti, à cause de cette tendance qui règne encore maintenant et qui s'appelle le trade-unionisme.

– Mais dans les cellules, au sous-rayon, il y avait des discussions sur ces questions, ou il y avait trop d'activités pour qu'on ait le temps de discuter ?

Vous vous représentez une cellule : il y a cinq ou six gars ; il y en a un qui est franchement con, un autre qui l'est un peu moins. Les autres ont beaucoup d'activités. Mais dans l'ensemble c'est surtout la municipalité qui les

(1) Membre du Bureau Politique du P.C. et fonctionnaire de l'Internationale, « tombé de bateau » dans des circonstances curieuses au cours d'un voyage en Extrême-Orient.

intéresse ; les problèmes politiques, ils ne les comprennent pas bien. Par exemple il se présente une élection au sein du rayon pour désigner les candidats du Parti aux élections. Eh bien, il y a deux sortes de candidats : il y a le clan à Thorez et le clan à Marrane. Le clan à Marrane c'est des gens qui habitaient le quartier ou qui avaient milité ensemble, bref qui sont attachés personnellement à Marrane. Je me souviens d'un gars que j'estimais beaucoup – et qui le méritait puisqu'il s'est fait tuer dans la résistance – un nommé Lagaisse, un ancien ouvrier serrurier qui travaillait à son compte comme artisan. Eh bien ce vieux militant qui a été au Parti socialiste, qui a été de toutes les manifestations, avec qui, sur le plan de l'esprit communiste on se rejoint, en allant à une réunion de cellule, on parle de cette fameuse candidature ; moi je lui dis : **il faut voter pour Thorez, il est désigné par le Parti**, lui me dit : **mais non, faut pas avoir confiance en Thorez, il a une trop grande gueule, tu verras**. Voilà un type qui se réclamait du Parti communiste, de l'orthodoxie communiste et qui en même temps sabrait le chef du Parti Communiste en disant : il a une trop grande gueule. C'était dans la bouche d'un véritable prolo ; mais en même temps, il y avait dans son cœur de prolo une certaine attache avec Marrane, parce que c'était un copain, parce qu'il était d'Ivry...

Autre chose, ce Lagaisse, il est conseiller municipal, il a à s'occuper de la gestion des œuvres municipales ; un jour il y a à inaugurer un bâtiment scolaire. Il fait partie comme moi de la commission municipale chargée de suivre les travaux, parce qu'on est du bâtiment. Là mon Lagaisse qui pour son compte personnel est en train de construire chez lui un petit poulailler avec des moyens tout à fait modestes, avec des briques de faible épaisseur, bref avec la mentalité du petit prolétaire économe, quand il est jeté dans les affaires de la municipalité, où on y va à coups de millions... on arrive sur un chantier où il y a une pile en ciment armé qui a un peu d'inclinaison. Mon prolo qui se préoccupe moins d'être communiste que d'être du bâtiment fait une remarque à l'entrepreneur sur la non-verticalité de sa pile : il lui dit : alors qu'est-ce qui va se passer ? On va foutre un enduit qui va avoir 5 cm en haut et 1 cm en bas et qui va se décoller. L'architecte municipal qui est un brave bourgeois se retourne vers l'entrepreneur en disant : vous faites des verges pour vous faire fouetter. Vous allez démolir cette pile. Une pile qui avait 4 m de haut et 50 cm de section, vous pensez comme l'entrepreneur avait envie de démolir ça. En fait elle n'a pas été démolie et l'intervention de Lagaisse elle a passé dans le vide. Mais il avait dans le cœur cette idée qu'il était un compagnon et que par conséquent il savait les choses, sinon il n'aurait pas eu cette intervention. Moi aussi je désapprouvais la pile inclinée, c'était un loupé dans le travail, mais on sait bien qu'il y en aura toujours même sous le règne communiste. Il ne me serait pas venu à l'idée de parader avec ça.

– En général les gens du Parti avaient cette mentalité du compagnon, de l'ouvrier qualifié ?

Bien sûr, la corporation ça surnageait ; les gars ont ça dans le cœur. L'un est briqueteur, tel autre est outilleur, tel autre est ajusteur, et puis ils en font un bâton de maréchal. Ce même Lagaisse, il en a tant fait qu'il s'est fait tuer par les Allemands. Il avait dans la peau le sens prolétarien, mais le sens prolétarien non-communiste, trade-unioniste. Je me rappelle de l'avoir rencontré au temps de l'occupation quand j'étais déjà un exclu. Il me raconte qu'il travaille dans un chantier pour les Allemands mais qu'on veut leur faire faire plus de huit heures, et que sur ce plan-là ils seront intransigeants ; il dit : **on nous foutra dans des camps de concentration mais on ne cédera pas.** Voilà la mentalité qu'il avait. Il y avait du bon là, mais égaré. Tout ça c'était l'esprit de la résistance, l'esprit du patriotisme, l'esprit de la corporation. C'est là le vice, c'est de ça qu'on souffre : tous les gars sont résistants, c'est-à-dire nationalistes, patriotes, on n'en sort pas. Alors on va encore refaire la guerre encore une fois pour la même raison...

– Mais quand vous étiez au Parti, il y avait toutes les campagnes internationalistes, anti-militaristes...

Mais tout ça, ça marchait de bric et de broc, ça ne suivait pas ; au point de vue des larges masses, on était surtout rassemblé sur le point du bulletin de vote ; parce que le commun des prolos se disait : **ces gars-là ils y vont fort mais quand même ils nous défendent** ; ça n'allait pas plus loin que ça, ils ne comprenaient rien à l'internationalisme ; c'était le trade-unionisme, c'est-à-dire : on est dans un monde donné, il faut tâcher d'en tirer le plus qu'on peut ; sans voir l'avenir. Et ça même au sein du Parti ; même Thorez c'était lui qui donnait le ton. Là-dessus se greffait ce que Perrier appelait le communisme alimentaire, parce qu'il y en avait un tas qui qu'étaient la place dans la municipalité. Il y en avait un, son job à lui c'était de devenir boueux. C'était un garçon du bâtiment ; il était maçon ; eh bien son job c'était de devenir boueux municipal. Il l'est devenu d'ailleurs, il en a tant fait...

– Il y avait des avantages ?

Il y avait la sécurité... Le parti Communiste ça devrait être une sélection des plus éclairés, des plus dévoués, des plus attachés à l'esprit communiste. Eh bien, un exemple. A la municipalité, on avait une équipe autonome municipale, qu'on appelait la Régie. Pour avoir une Régie on glane des maçons, charpentiers, serruriers, etc... qui, groupés, vont s'occuper des petits travaux d'entretien qui n'ont pas besoin de faire appel à des grandes entreprises. Ça permet à la municipalité d'être un refuge pour les militants. Le gars qui s'est fait foutre à la porte d'une usine pour son action prolétarienne, va pouvoir pour un temps s'incorporer à cette équipe pour pouvoir subsister. Mais attention, c'est l'arme à deux tranchants, parce que le gars, quand il s'installe dans la régie, il cesse d'être prolo. Un exemple : entre le cimetière et le dispensaire il fallait faire un mur ; au lieu de le donner à un entrepre-

neur, c'est notre équipe qui va le faire ; eh bien c'est un désastre parce que les gars foutent rien ; le mur coûte trois fois plus cher que si on l'avait donné à un entrepreneur, parce qu'il n'y avait pas d'autorité.

Moi j'intervenais en tant qu'adjoint au Maire, mais quand j'étais en présence d'un prolo, je ne me montrais pas autoritaire, sauf avec un, un type de la bande à Thorez, tout frais émoulu de Moscou, qui se faisait appeler Bolvik tout simplement, qui était creux comme une lanterne mais qui faisait de l'esbrouffe. Un beau jour il veut introduire dans les H.B.M. où je suis administrateur un de ses copains qui était pour moi un élément trouble ; je lui dis non, et comme il se rebiffait un peu, j'arrive à lui dire : **Qui est-ce qui commande ici ?** Eh bien ce Moscouillon bon teint il a accepté. Pourquoi ? parce qu'il était habitué à ça : à Moscou ça marche comme ça, j'étais dans le ton.

– *C'était un des ouvriers qui avaient été envoyés en U.R.S.S. ?*

Oui, un gars culotté qu'on avait envoyé ; il avait été, paraît-il, autrefois ouvrier d'usine ; comme Thorez ; ils avaient tous des titres comme ça ; Mar-rane avait été ouvrier métallurgiste ; tous ces types-là ils ont travaillé huit jours, et après c'est fini. Eh bien celui-là il était dans la manche à Rigaud, il manœuvrait en fonction de Rigaud et sa femme, elle-même émoulue de Moscou, qui s'appelait Angelica, dans les réunions elle faisait des rrrr... quand on discutait, elle faisait la claque au profit de Rigaud. Alors vous voyez, moi dans tout ce monde-là, je n'ai pas tardé à me trouver à la porte.

– *Ça s'est passé comment ?*

Il y avait les réunions du bureau municipal pour la gestion des affaires municipales et à chaque fois il y avait une position politique à prendre et à chaque fois je me trouvais en opposition sur les points les plus minimes. A un moment donné ça en est venu aux procédés les plus abjects, les mensonges, les calomnies, comme les procès de Moscou ; eh bien, on a eu à Vitry un procès de Moscou. Un beau jour, alors qu'on avait l'air à peu près unifiés, il vient dire : **ça va pas au dispensaire, y a le médecin qui n'est pas là à tel moment**, bref toute une série de griefs qui tendaient à atteindre la femme de Guilloché. Vous voyez la filière : on commence par parler du médecin, ou de la serrure du bureau untel pour pouvoir atteindre la femme de Guilloché qui avait une certaine intelligence, qui était chef de laboratoire au dispensaire et qui faisait son boulot consciencieusement. Alors il a attaqué en disant qu'il fallait foutre tout ce monde-là dehors et en reprendre d'autres. Vous allez voir pourquoi.

Moi je disais que tous ces griefs ne méritaient pas cette révolution de palais ; s'il y avait quelque chose qui allait pas, il fallait faire comme on faisait dans le passé : on s'efforçait de le redresser, mais on ne faisait pas un tintamarre

comme ça on ne foutait pas tout par terre pour un point qui clochait. Mais il avait dans la tête l'idée de servir Thorez qui, lui, avait besoin d'introduire dans les lieux un médecin qui s'appelait Rouquès ; il y avait aussi la femme d'un gars de la régie qui était infirmière au laboratoire, qui s'appelait Louise : la bonne Louise elle était du clan Rouquès parce que avec Rouquès elles espérait des avantages.

Ça s'est passé comme dans l'armée. Dans l'armée quand on exclut un gars, on le dégrade, on lui arrache ses galons ; eh bien, c'était le même jeu : la femme de Guillore était fonctionnaire municipal, on ne pouvait pas l'exclure comme ça, mais c'était la déchéance : on lui retirait son bureau à 4 tiroirs pour lui foutre une vulgaire table ; des mesquineries comme ça. Quand on est arrivé à ce niveau-là, moi la mairie j'ai tout laissé tomber, je n'y mettais plus les pieds ; c'était l'appariteur qui venait chez moi avec les bouquins pour obtenir les signatures officielles ; moi je ne risquais rien, c'était l'ordre établi, l'ordre des bourgeois, j'étais municipal, j'aurais signé n'importe quoi. Vous voyez les rapports communistes...

– Mais votre opposition municipale se rattachait à une opposition politique plus générale ?

Ce qu'il y avait derrière tout ça, c'est le vent du stalinisme qui commençait à souffler, avec Thorez en tête et des gens comme ce Bolvik à Vitry. Il se rattachait à cela une opposition sur la question de l'internationalisme. Quand il y avait des élections, Rigaud paradait avec sa croix de guerre sur l'affiche. Eh bien, nous, on était contre ce truc là. Tout ça a fait que j'ai été exclu par tout ce monde pseudo-communiste. Parce que toute la question, c'est la différence entre ce qui est vrai communisme et ce qui ne l'est pas ; le communisme, c'est quelque chose de tellement différent de ce qui existe que les gens ne peuvent pas l'adopter ; c'est forcé : si vous parlez à un gars qui n'a jamais été que constructeur d'automobiles de ce que c'est qu'un avion, il comprendra bien des choses parce qu'il connaît la mécanique. Mais ce qu'il n'arrivera pas à comprendre, c'est la différence qu'il y a entre un véhicule qui roule au sol et un véhicule qui se déplace dans l'atmosphère. Le véhicule dans l'atmosphère c'est le communisme. Et puis il y a le terre-à-terre qui a les mille et une formes patriotique, religieuse, coco, trade-unio-niste et tout ce que vous voudrez, qui se complaît dans ce cloaque. Voilà philosophiquement comment il faut voir l'opposition et tout en découle.